

*Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou*  
*Faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences*  
*commerciales*

*Département des sciences économiques*



## *Mémoire de fin de cycle*

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences*  
*économiques*

**Option : Economie Monétaire et Bancaire (EMB)**

### *Sujet*

*Analyse des Déterminants de l'Ouverture du Capital*  
*des Banques. Perspectives et Limites :*

*Cas du CPA*

**Réalisé par :**

- *CHEIKH Taous.*
- *KABICHE Rachida.*

**Sous la direction de :**

**Soutenu devant le jury composé de :**

*Président: SAM Hocine, MCA, UMMTO.*

*Encadrant : KHAMMES Abdennour, MAA, UMMTO.*

*Examineur : OUSSAID Aziz, MAA, UMMTO.*

*Date de la Soutenance : 27/06/2024*

***Année universitaire : 2023/2024***

## ***Remerciements***

Tout d'abord et avant tout, on tient à remercier le Bon Dieu pour nous avoir donné la force, le courage et la persévérance nécessaires, pour mener à bien ce travail.

Nous exprimons notre profonde gratitude à nos parents, à qui nous devons tout, dont l'amour, le soutien inconditionnel et les encouragements nous ont été indispensables tout au long de ce parcours.

On remercie tout particulièrement notre encadrant, Mr Khammes Abdenour, pour ses conseils avisés, sa patience, sa disponibilité et ses suggestions qui nous ont été précieuses tout au long de ce travail.

Nos remerciements également, les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font, pour l'évaluation de notre travail.

Nos vifs remerciement vont également vers Mr KARA Rabah et Mme ZOURDANI Safia, pour leurs conseils et leur disponibilité à chaque fois que nous les sollicitons.

Aussi, nos remerciements pour nos enseignants Mr SAM Hocine, Mr GUENDOZI Mohamed et Mr OUNASSI, pour la qualité de leur enseignement et formation, qui ont grandement enrichi notre parcours académique.

Nos remerciements vont aussi au directeur du marketing et de la communication du CPA Mr ALIANE Mehdi, ainsi que les employés de l'agence CPA120 et le personnel de la bourse d'Alger, pour leur coopération, leur aide précieuse, qui nous a facilité la collecte des informations nécessaires à cette étude.

Enfin, On tient à exprimer notre profonde gratitude et remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

# *Dédicaces*

*A mes parents ;*

*Et toute ma famille*

*Taous*

# *Dédicaces*

*A mes parents ;*

*Et toute ma famille*

*Rachida*

## Liste des abréviations

---

### ➤ Liste des abréviations

- **ABS**: Algerian Bank of Senegal.
- **AGEX** : Assemblée Générale Extraordinaire.
- **AMF** : Autorité Des Marchés Financiers
- **ANADE** : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat
- **AUB** : Algerian Union Bank
- **BA** : Banque d'Algérie
- **BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
- **BC** : Banque Centrale.
- **BCE** : Banque Centrale Européenne.
- **BDL** : Banque de développement local
- **BEA** : Banque extérieure d'Algérie.
- **BFR** : Besoin en Fonds de Roulement.
- **BNA** : Banque nationale d'Algérie.
- **BNH** : Banque Nationale de l'Habitat.
- **BPCE** : Banques populaires et Caisses d'Epargne
- **BTPH** : Travaux Publics, Bâtiment et Hydraulique
- **BRI** : Banque des Règlements Internationaux.
- **CA** : Conseil d'Administration
- **CAD** : Caisse Algérienne de Développement.
- **CET1** : Common Equity Tier1
- **CET2** : Common Equity Tier2
- **CMC** : Conseil De La Monnaie Et Du Crédit
- **CNEP** : Caisse Nationale de l'Epargne et de Prévoyance
- **CNL** : Caisse Nationale Du Logement
- **COSOB** : Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse
- **CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.
- **CPE** : Conseil des Participations de l'Etat
- **CRD IV** : Capital Requierments Directive IV.
- **Credoc** : Crédit Documentaire
- **CRR** : Capital Requierments Regulation .

## Liste des abréviations

---

- **DAB** : Distributeur Automatique De Billets
- **EDF** : Electricité De France.
- **EPE**: Entreprise Publique Economique.
- **ESG**: Environmental, Social and Governance.
- **FED**: Federal Reserve.
- **FMI**: Fond Monétaire International
- **GDF**: Gaz De France
- **GFC**: Global Financial Crisis.
- **IBS**: Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
- **IOSCO** : International Organization Of Securities Commissions
- **ICBC**: Industrial and Commercial Bank of China
- **IDE**: **Investissement** Direct Etranger .
- **IFRS**: International Financial Reporting Standards
- **IPO** : Initial Public Offering
- **IRG**: Impôt sur le Revenu Global.
- **LCR** :Liquidity Coverage Ratio
- **LMB**: Loi Monétaire et Bancaire .
- **LTM** : Last Twelve Months
- **NPL** : Non Performing Loan
- **NTPC**: National Thermal Power Corporation Limited
- **OCC** : Comptroller of the Currency
- **OPA** : Offre publique d'Achat.
- **OPCVM** : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
- **OPV** : Offre Publique de Vente
- **PBT** : Profit Before Tax
- **PNB** : Produit National Brut
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **Remdoc** : Remise Documentaire
- **ROA** : Return on Assets ,
- **ROE**: Return On Equity
- **SEC** : Securities and Exchange Commission
- **SFA** : Système Financier Algérien
- **SPA** : Société Par Action.
- **TCC** : Teneurs de Comptes Conservateurs

## Liste des abréviations

---

- **TCR:** Tableau des Comptes des Résultats.
- **TPE :** Terminal De Paiement Electronique
- **USD :** United States Dollar

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Bilan des privatisations (2001-2009) .....	<b>16</b>
Tableau 2 : Ventilation des opérations de privatisation par secteur d'activité (2001-2009) ..	<b>17</b>
Tableau 3 : Modifications des statuts .....	<b>53</b>
Tableau 4 : Synthèse de valorisation du CPA .....	<b>62</b>
Tableau 5 : Résultats de l'opération de l'ouverture du capital du CPA .....	<b>66</b>
Tableau 6 : Synthèse globale des résultats .....	<b>66</b>

# *Sommaire*

# Sommaire

<i>Introduction générale.</i> .....	01
<i>Chapitre I Ouverture du Capital des Banques.</i>	
<b>Introduction</b> .....	05
<b>Section 01 : Définitions et historique : La banque et son capital.</b> .....	06
1. <b>Définition de la banque</b> .....	06
2. <b>Typologie des banques</b> .....	06
3. <b>Le capital bancaire</b> .....	10
4. <b>L'ouverture du capital des banques</b> .....	11
<b>Section 2 : Formes, étapes et cadre réglementaire de l'ouverture du Capital des banques.</b> .....	18
1. <b>Les formes d'ouverture du capital</b> .....	18
2. <b>Les étapes de l'ouverture du capital</b> .....	21
3. <b>Le cadre règlementaire et normatif de l'ouverture du capital des banques</b> .....	22
4. <b>Quelques exemples d'entreprises et de banques ayant réussi l'ouverture de leur capital dans le monde</b> .....	26
<b>Conclusion.</b> .....	28
<i>Chapitre II Les Déterminants de l'Ouverture du Capital des Banques. Perspectives et Limites</i>	
<b>Introduction</b> .....	29
<b>Section 01 : Les déterminants de l'ouverture du capital des banques</b> .....	30
1. <b>Les déterminants stratégiques</b> .....	30
2. <b>Les déterminants économiques.</b> .....	31
3. <b>Les Déterminants Règlementaires et Juridiques</b> .....	34
4. <b>Les déterminants institutionnels</b> .....	36
<b>Section 02 : Perspectives et limites de l'ouverture du capital</b> .....	37
1. <b>Les Perspectives de l'Ouverture du Capital des Banques</b> .....	37
2. <b>Limites et Contraintes de l'Ouverture du Capital des Banques</b> .....	43
<b>Conclusion</b> .....	46
<i>Chapitre III Analyse des Déterminants de l'Ouverture du Capital : Cas du Crédit Populaire D'Algérie (CPA).</i>	
<b>Introduction</b> .....	47
<b>Section 1 : Historique et contexte d'ouverture du capital du CPA</b> .....	48
1. <b>Historique de l'évolution du secteur bancaire algérien</b> .....	49
2. <b>Historique du CPA</b> .....	51
3. <b>Présentation du C P A :</b> .....	52
4. <b>Informations relatives à l'opération</b> .....	57
<b>Section 02 : Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA : perspectives et limites</b> .....	67
01 <b>.Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA</b> .....	67
2. <b>Les perspectives de l'ouverture du capital du CPA</b> .....	73
3. <b>Les limites de l'ouverture du capital du CPA</b> .....	75
<b>Conclusion</b> .....	77
<i>Conclusion générale.</i> .....	78
<i>Bibliographie.</i>	

# *Introduction générale*

## Introduction générale

La mondialisation s'accélère. A ce rythme, c'est le paysage économique planétaire qui est conduit inexorablement à changer, l'accélération rapide du phénomène de mondialisation et de globalisation a influencé la gestion et l'organisation administrative, dans ce cadre s'inscrit le phénomène de privatisation des entreprises publiques, cette technique est une manifestation parfaite de régulation économique, elle entre dans le cadre de l'Etat stratège, régulateur, et même dans ce qu'on appelle la bonne gouvernance.

Depuis le début des années 1980, l'idéologie néolibérale s'impose et amène les États à mettre en place les conditions pour que l'économie de marché se déploie sans entrave. Cela transforme le rôle que jouent les États sur le grand échiquier de l'économie mondiale, de même que leur rapport de force avec d'autres importants acteurs, tels que les entreprises et les grandes institutions financière<sup>1</sup>.

Les programmes de privatisation réalisés au cours de ces dernières années ont contribué à réduire, dans une certaine mesure, le rôle de l'État dans la gestion des entreprises et, conséquemment, le contrôle qu'il est en mesure d'exercer sur l'économie. Si dans certains pays, comme les pays occidentaux, les privatisations sont voulues et appliquées dans le souci de réduire les déficits publics, dans d'autres, elles sont souvent des conditionnalités liées aux ajustements structurels imposées par les institutions prêteuses internationales ; en l'occurrence le FMI et la Banque mondiale, elles ne correspondent pas toujours aux objectifs des Etats et sont souvent appliquées sans que l'on fasse les efforts nécessaires pour amortir le choc social créé lors du transfert de la gestion publique d'une institution à une gestion privée. C'était le cas notamment des pays en voie de développement.

Il est vrai que la mondialisation de l'économie, l'intégration croissante des marchés et la multiplication courante des innovations technologiques, amènent les entreprises à adopter des stratégies souples et flexibles et à s'associer avec des partenaires locaux ou étrangers, les entreprises étatiques sont par nature peu aptes ou peu enclines à réaliser de telles politiques d'association.

Il demeure important de bien réfléchir à l'avance à la façon dont la privatisation d'une ou de plusieurs entreprises d'État va s'inscrire dans les contextes créés par la mondialisation et la croissance exponentielle des technologies de l'information. Néanmoins, la privatisation demeure un outil valable pour les gouvernements désireux de réorganiser leur infrastructure étatique et de dynamiser leur secteur privé, tout en anticipant des stratégies de mise en place de structures économiques et commerciales décentralisées, mais sujettes à contrôle étatique, dans des domaines jugés stratégiques<sup>2</sup>.

Il existe bien des façons d'initier des privatisations dans ce contexte économique mondial en constante évolution, l'ouverture du capital des banques et entreprises publiques

---

<sup>1</sup> THIRION Nicolas.. Privatisations d'entreprises publiques, économie de marché et transformation des systèmes juridiques étatiques : *un processus inéluctable* ? Revue Pyramides <http://journals.openedition.org/pyramides>, p. 85-110 (consulté le 06/06/2024).

<sup>2</sup> BESSAHA Abdelrahmi, Privatisation des banques publiques en Algérie et réformes monétaires et bancaires : *Quelle feuille de route* ? 23/04/2023, [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com) (consulté le 07/06/2024).

## Introduction générale

---

s'impose comme une stratégie clé pour stimuler la croissance, attirer les investissements étrangers et renforcer la compétitivité du secteur bancaire.

L'ouverture du capital des banques et entreprises, est une question d'actualité majeure dans le paysage financier international, c'est un processus souvent associé à la privatisation partielle ou totale, elle est l'un des principaux leviers utilisés par de nombreux gouvernements, c'est un phénomène qui s'est accéléré au cours des dernières décennies dans le cadre de la libéralisation économique mondiale. Ce processus consiste à vendre une partie ou la totalité des actions d'une banque publique à des investisseurs privés, nationaux ou étrangers. L'objectif est souvent de moderniser les institutions financières, d'améliorer leur compétitivité et d'attirer des capitaux pour soutenir leur croissance et leur développement<sup>1</sup>.

Le phénomène d'ouverture du capital des banques et entreprises publiques, s'inscrit dans une tendance mondiale où l'intégration des marchés financiers et la libéralisation économique sont devenues des priorités pour les gouvernements.

L'ouverture du capital des banques est un phénomène économique complexe qui a des implications importantes sur l'économie nationale et mondiale. C'est un processus qui permet aux institutions financières de se diversifier et de se développer en intégrant des capitaux étrangers. Cela peut être réalisé par l'augmentation du capital social ou par l'ouverture du capital à des investisseurs étrangers. Les déterminants de cette ouverture sont multiples et interdépendants, ils varient en fonction des contextes économiques et politiques. Les facteurs clés incluent les équilibres des comptes courants, la stabilité des prix, la variation du taux de change, et les réformes structurelles pour améliorer la productivité et l'environnement des affaires. Les modèles économétriques montrent que ces déterminants influent significativement sur les flux de capitaux et la décision d'investissement direct à l'étranger (IDE). L'ouverture du capital des banques peut également être influencée par des facteurs institutionnels tels que la réglementation et les contrôles de capitaux, ainsi que les stratégies de gestion des banques publiques.

En Algérie, cette démarche prend une importance particulière dans le cadre des réformes économiques visant à moderniser le secteur bancaire, à attirer des investissements étrangers et à dynamiser l'économie nationale. L'Algérie, qui s'efforce depuis plusieurs décennies de diversifier son économie et de réduire sa dépendance aux hydrocarbures, voit dans l'ouverture du capital des banques une opportunité stratégique pour atteindre ces objectifs. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), l'une des principales banques publiques du pays, se trouve au cœur de cette transformation.

L'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), s'inscrit dans cette dynamique. Cette démarche vise non seulement à attirer des investissements étrangers et à améliorer l'efficacité des banques, mais aussi à renforcer la stabilité et la résilience du secteur financier face aux défis globaux.

- **Motif du choix et intérêt du sujet**

Le choix de ce sujet est motivé par plusieurs raisons ;

-- Tout d'abord, pour le fait qu'il soit un sujet d'actualité et pertinent, étant donné qu'il représente une étape cruciale dans les réformes économiques et financières du pays.

---

<sup>1</sup> BESSAHA Abdelrahmi , *Op.cit*

L'ouverture du capital du CPA est une opération inédite qui reflète la volonté de l'Algérie de s'aligner sur les pratiques internationales en matière de gouvernance bancaire et de compétitivité économique.

- C'est un thème qui est directement lié à notre spécialité et formation académique. Cela nous permet de consolider et d'enrichir nos connaissances théoriques et pratiques.
- Cette étude répond à un besoin de compréhension des enjeux et des implications de cette ouverture, tant pour les acteurs du secteur bancaire que pour les observateurs économiques.

### • **Problématique et Questions de Recherche**

L'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), soulève de nombreuses questions quant à ses motivations, ses implications et ses conséquences. En tant que première initiative de ce genre dans le secteur bancaire algérien, cette opération est à la fois un défi et une opportunité. Elle offre la possibilité de renforcer la compétitivité et la stabilité du CPA, mais elle introduit également des enjeux complexes liés à la gestion et à la gouvernance.

Pour mieux comprendre cette décision stratégique, il est essentiel d'analyser les divers facteurs qui l'ont motivée. Ces déterminants incluent des aspects économiques, financiers, politiques et institutionnels. Ils englobent les pressions exercées par la mondialisation, les exigences de modernisation du secteur bancaire, ainsi que les aspirations à une meilleure intégration dans les marchés financiers internationaux.

Ce qui nous mène à formuler notre question centrale ainsi :

#### ➤ **Quels sont les déterminants qui ont motivé la décision de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie, et quelles en sont les perspectives et les limites ?**

Afin de mieux cerner la problématique, il nous semble utile de formuler les questions secondaires ci-après, à même de compléter le questionnement relatif à l'objet d'étude.

1. Comment l'ouverture du capital du CPA s'inscrit-elle dans la dynamique de modernisation du système bancaire et financier algérien ?
2. Quel est l'impact et les répercussions de cette ouverture du capital sur le CPA en particulier et le système bancaire et financier algérien en général ?
3. Comment cette opération dynamisera-t-elle le marché boursier Algérien ?
4. Quelles sont les avantages, les enjeux et les objectifs de croissance et de développement offerts par cette ouverture du capital pour le CPA ?
5. Quels sont les principaux inconvénients, défis et contraintes associés à cette initiative ?
6. Quels enseignements peuvent être tirés de cette expérience pour les autres banques publiques ?

Pour répondre à ces questions, nous explorerons les motivations économiques et financières, les enjeux politiques et réglementaires, ainsi que les implications en termes de

## Introduction générale

---

gouvernance et de gestion des risques. Cette analyse permettra d'éclairer les perspectives de croissance et d'innovation pour le CPA, tout en identifiant les défis et les limites associés à cette ouverture de capital.

### • Objectifs de la recherche

Ce mémoire se propose d'identifier et analyser les déterminants de l'ouverture du capital des banques publiques, en se focalisant spécifiquement sur le cas du CPA.

L'objectif principal est de comprendre les raisons qui ont conduit à cette décision, d'évaluer les perspectives offertes par cette ouverture et de discuter des limites et des défis associés. Cette analyse vise à fournir une vision globale et approfondie de cette transformation stratégique, en tenant compte des particularités du contexte algérien.

De cet objectif principal découlent des sous objectifs ci-après :

- Examiner le processus décisionnel ayant mené à l'ouverture du capital et les principales étapes du processus (réflexion, évaluation des options, négociations, etc.)
- Analyser les raisons et les motivations stratégiques internes et externes qui ont poussé les responsables du CPA à l'ouverture du capital.
- Identifier les avantages économiques et financiers escomptés et perçus par les responsables CPA suite à cette ouverture (accès à de nouveaux financements, visibilité, etc.).
- Analyser les principaux défis et les adaptations nécessaires, ainsi que les risques associés à l'ouverture du capital pour le CPA. Déterminer les facteurs de succès et les écueils rencontrés lors de l'ouverture du capital.
- Examiner les réactions des actionnaires, clients, employés et régulateurs face à cette initiative.
- Projeter et évaluer les possibles évolutions et impacts futurs sur le CPA et le secteur bancaire et financier algérien suite à cette ouverture du capital.

### • Méthodologie

Pour répondre à cette problématique, nous avons adopté une approche méthodologique qualitative, à travers l'étude de cas, laquelle, à ce niveau, est privilégiée car s'intéressant particulièrement aux déterminants qui ont motivé la prise de décision de l'ouverture du capital du CPA.

Concernant les outils utilisés pour la collecte des données, en plus de l'analyse documentaire (notice d'information du CPA, différents communiqués de la COSOB, de la Bourse d'Alger), nous avons exploré les différents entretiens semi directifs, qui nous ont été accordés par le responsable de la direction du marketing et de la communication du CPA ,qui

## Introduction générale

---

a chapeauté toute l'opération d'ouverture du capital , les banquiers de l'agence CPA 120, ainsi que les cadres de la Bourse d'Alger.

- **Structure du Mémoire**

Le mémoire sera structuré en trois chapitres :

Le premier traite les aspects conceptuels relatifs à la banque, sa typologie, son capital, l'ouverture du capital et son historique avec quelques exemples illustratifs d'entreprises et banques à travers le monde, ayant procédé et réussi l'opération d'ouverture de leur capital.

Un deuxième chapitre , portant sur les déterminants stratégiques, économiques, réglementaires et institutionnels de l'ouverture du capital des banques ,ainsi que les perspectives, objectifs envisagés et les limites et contraintes y afférentes .

Un troisième et dernier chapitre , consacré à l'étude de cas , l'unique et première opération d'ouverture du capital d'une banque publique algérienne ,en l'occurrence le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) , en analysant notamment les facteurs déterminants spécifiques au CPA ayant conduit à la décision d'ouverture de son capital , les perspectives d'avenir et les défis , contraintes et limites de cette décision stratégique .

*Chapitre I*  
*Ouverture du Capital des Banques.*

### Introduction

L'ouverture du capital des banques et entreprises publiques est un phénomène économique majeur qui a pris de l'ampleur ces dernières années. Ce processus appelé également « privatisation », consiste pour une société détenue par l'Etat ou des actionnaires privés à ouvrir son capital en émettant des actions sur les marchés financiers ou par une vente directe.

Historiquement, les banques ont souvent été des institutions fermées, opérant sous des structures de propriété privées ou étatiques, cependant avec l'évolution des marchés financiers, la globalisation et les nouvelles exigences réglementaires, une tendance marquée vers l'ouverture de leur capital est apparue. Ce processus, qui implique l'introduction de capitaux extérieurs par le biais d'investissements privés ou publics, vise non seulement à renforcer la compétitivité des banques mais aussi à accroître leur responsabilités envers les parties prenantes.

Le capital est à la fois un outil de propriété et un moyen de financement.

Ouvrir son capital c'est se doter de moyens pour financer son BFR, financer son développement ou pour engager une démarche de croissance externe, cela peut aussi être le moyen de préparer la transmission de la banque ou de l'entreprise.

L'introduction de nouvelles entreprises sur les marchés boursiers présente de nombreux avantages, tant pour les sociétés que pour les investisseurs et l'économie dans son ensemble. Pour les entreprises et banques, l'ouverture du capital permet de lever des fonds pour financer leur développement, d'accroître leur visibilité et notoriété. Pour les investisseurs, c'est l'opportunité d'investir dans des sociétés souvent leaders sur leur marché et de diversifier leurs placements. Et pour l'économie, ces introductions en bourse permettent de dynamiser les marchés financiers et favorisent la croissance des banques et entreprises.

Cependant, ce processus soulève aussi des questions et des défis, les entreprises doivent s'adapter à de nouvelles exigences de transparence et de gouvernance, les investisseurs doivent évaluer finement les risques et les perspectives des sociétés cotées, et les Etats doivent trouver le bon équilibre entre privatisation et maintien d'un secteur public performant.

Ce chapitre commence par la définition du concept de l'ouverture du capital après avoir rappelé quelques notions relatives à la banque, ses typologies et son capital, puis trace un bref historique de l'évolution de l'ouverture du capital des entreprises à travers le monde, il décrit ensuite les modalités et étapes du processus, ainsi que son cadre réglementaire, enfin nous énumérons quelques exemples de grandes entreprises et banques ayant réussi leur ouverture de capital.

### Section 01 : Définitions et historique : La banque et son capital.

La banque, pilier essentiel du système financier, une institution financière fondamentale qui joue un rôle central dans l'économie en facilitant les échanges monétaires et l'intermédiation financière, en offrant des services financiers variés et en contribuant à la stabilité financière. Comprendre le fonctionnement de la banque et l'importance de son capital est nécessaire pour appréhender et se pencher sur la notion de l'ouverture du capital des banques. Ce concept souvent synonyme d'élargissement de la base des actionnaires qui implique des changements significatifs dans la structure de propriété et de gouvernance de la banque.

En parcourant ces définitions et l'historique de l'ouverture du capital, nous poserons les fondements nécessaires pour aborder dans les sections suivantes les différentes modalités et étapes y afférentes ainsi que les déterminants, les perspectives et les limites de l'ouverture du capital des banques.

#### 1. Définition de la banque

Une banque est une entreprise qui a une activité financière, elle constitue, juridiquement, une institution financière régie par le code monétaire et financier.

Sa fonction principale consiste à proposer des services financiers tels que collecter l'épargne, recevoir des dépôts d'argent, accorder des prêts, gérer les moyens de paiement. ....etc.<sup>1</sup>

Une banque peut également proposer des services annexes tels que l'assurance, la mutuelle ou encore le cautionnement.

#### 2. Typologie des banques

Certes, les banques ont toutes des activités communes néanmoins, elles présentent des particularités qui définissent leur typologie, on peut les classer selon leur statut juridique, leurs activités principales et leur organisation géographique

##### 2.1.Selon leur statut juridique

Comme toute entreprise, les banques ont un statut juridique, un capital social minimum et un siège social. Leur statut juridique est défini selon leur type d'actionariat. On trouve des sociétés commerciales, des sociétés à caractère coopératif ou mutualiste, des établissements publics, des établissements privés, des établissements mixtes (privés et publics, nationaux et étrangers) et des établissements à but non lucratif.<sup>2</sup>

Selon leur statut juridique, les banques sont classés en 3 grandes catégories ;

- La banque commerciale
- La banque publique
- La banque coopérative ou banque mutualiste

---

<sup>1</sup> BUSINESS Dictionnaire, Dictionnaire économique disponible sur : <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-économique-et-financier/> (Consulté le 13/05/2023).

<sup>2</sup> BOUZAR, Chabha .Economie Bancaire : *Eléments fondamentaux avec des repères sur l'Algérie*. Tizi-Ouzou : Edition El Amel.2023 ,P.53

### 2.1.1. La banque commerciale

Il s'agit d'une société dont le capital est détenu par des actionnaires (SPA), elle est dans certains pays souvent cotée en bourse. Elle est à but lucratif, elle propose diverses opérations et services tels que ; consentement de crédits, dépôts et autres placements, distribution de produits d'assurance.<sup>1</sup>

En Algérie, suivant l'article 91 de la loi n°23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire, les banques et établissements financiers de droit algérien doivent être constitués sous forme de sociétés par actions.

### 2.1.2. La banque publique

La banque publique est une banque qui appartient à des acteurs publics, à savoir, l'Etat, elle se distingue des banques commerciales par son type d'actionnariat mais également par certaines missions que lui confie la puissance publique<sup>2</sup>.

En Algérie, jusqu'à la loi du 14 avril 1990, toutes les banques étaient publiques. À partir de cette loi, des banques privées, à capitaux étrangers ou mixtes, sont introduites. Actuellement, la BNA, la BEA, la BADR, la BDL et la CNEP/Banque demeurent toujours des entités publiques, en plus de la BNH qui vient d'être créée récemment (2022).

### 2.1.3. La banque coopérative ou mutualiste

Elle se définit par son mode de contrôle, c'est une banque qui appartient à des clients sociétaires (des particuliers, des syndicats, des mutuelles, des associations, des collectivités publiques.). Ces derniers disposent d'un double statut ; ils sont à la fois propriétaires de la banque et usagers (clients déposants ou emprunteurs). Les banques mutualistes existent dans des pays tels que le Canada, la Suisse, le Royaume Uni, l'Union Européenne<sup>3</sup>.

En Algérie, malgré la publication du règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21/07/2008 relatif aux conditions d'autorisation d'établissement d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit, la création de ce genre de banques ne semble pas intéresser les investisseurs.

## 2.2. Selon l'activité

La classification des banques se fait également selon les activités qu'elles sont amenées à exercer, à ce titre on peut distinguer :

### 2.2.1. La banque centrale (BC)

C'est une banque spécifique, nationale, elle est à but non lucratif, elle est appelée la banque des banques et assure plusieurs fonctions, on peut citer comme exemple, la Banque d'Algérie (BA), la Banque Centrale Européenne (BCE), la Réserve fédérale américaine (FED). Ces deux dernières ont un rôle très important au niveau international, car l'euro et le dollar sont des devises fortes<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> BOUZAR Chabha. *Op.cit*, p.54.

<sup>2</sup> *Ibid*, p.54

<sup>3</sup> *Ibid*, p.53

<sup>4</sup> *Ibid*, p.55

### 2.2.2. La banque de détail :

Appelée aussi banque commerciale ou banque de réseaux, La banque de détail est généralement la banque la plus connue du grand public dans la mesure où elle est destinée aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. Elle fournit divers services à ses clients tels que ; ouvertures des comptes de dépôt, des prêts bancaires, des cartes de crédit, des services de paiement,....etc<sup>1</sup>.

Il existe plusieurs types de banques de détail, comme les banques traditionnelles (commerciales), les banques en ligne ou virtuelles, les banques mobiles ou les néo banques, et les banques hybrides.

### 2.2.3. La banque d'affaires

Corporate bank en anglais, elle ne traite qu'avec les grands clients (entreprises), non pas pour les financer mais plutôt s'occuper de leur finances, comme les accompagner dans leurs opérations financières et leur prodiguer des conseils stratégiques et financiers<sup>2</sup>.

### 2.2.4. La banque d'investissement

C'est une institution financière spécialisée dans la fourniture de services financiers aux entreprises ,ces services comprennent généralement l'achat et la vente des titres sur les marchés financiers , la gestion des opérations de change, des conseils en matière de la finance d'entreprise .Elles jouent un rôle crucial dans le fonctionnement des marchés financiers en facilitant le financement des entreprises et en aidant les investisseurs à effectuer des opérations complexes. Elles tirent la majorité de leurs profits de la répétition de ces opérations<sup>3</sup>.

### 2.2.5. La banque universelle ou la banque généraliste

Elle est appelée aussi « banque à tout faire », c'est des établissements financiers qui exercent toutes les opérations d'une banque commerciale, elles peuvent intervenir sur tous les segments du marché que ce soit au niveau domestique ou au niveau international<sup>4</sup>.

### 2.2.6. La banque spécialiste

A l'inverse de la banque précédente, elle se focalise sur des produits bien déterminés tels que : la gestion du patrimoine, la distribution des crédits, le crédit immobilier, crédit à la consommation ou un segment de clientèle bien défini (particuliers, entreprises), ou un secteur d'activité particulier (agriculture, industrie)<sup>5</sup>.

## 2.3.Selon l'organisation géographique

Les banques peuvent être régionales, locales, nationales et certaines grandes banques sont internationales.

---

<sup>1</sup> BOUZAR Chabha. *Op.cit*, p.56.

<sup>2</sup> *Ibid*, P.59

<sup>3</sup> *Ibid*, P.60

<sup>4</sup> *Ibid*, P.62

<sup>5</sup> *Ibid*, P,62

### 2.3.1. Les banques régionales /locales

Les banques régionales ont un ancrage territorial local important car elles ont pour spécificité de nouer des liens de proximité avec leurs clients, généralement de taille petite, en France, il y a de nombreuses banques régionales comme la banque de Savoie, BNP Paribas, Crédit Municipal de Paris.....etc<sup>1</sup>.

### 2.3.2. Les banques nationales

Les banques nationales ont un déploiement géographique du réseau d'agences qui s'étend sur tout le territoire du pays .Par exemple en Algérie, toutes les banques publiques ont des réseaux bancaires essaimés à travers tout le territoire national, qui offrent des produits et services sur le marché national<sup>2</sup>.

### 2.3.3. Les banques internationales

La définition de l'internationalisation de l'entreprise qui peut être transposée à la banque, explique que c'est une stratégie de développement au-delà de son marché national d'origine.

Elle peut se manifester par la conquête de plusieurs marchés nationaux ou l'implantation d'unités de production dans d'autres pays.

Les banques ont des activités au niveau international ou mondial ;

- Soit parce qu'elles proposent des services internationaux à partir de leurs pays d'origine, autrement dit, elles exportent leurs prestations de services, on parle dans ce cas de **banques internationales**.
- Soit parce qu'elles sont présentes de manière « physique » dans un ou plusieurs pays et/ou continents et proposent leurs produits et services, il s'agit dans ce cas-là de **banques multinationales**.<sup>3</sup>

## 2.4.La banque mondiale

En anglais World Bank, son siège est situé à Washington, une banque spécifique, une institution financière internationale particulière, créée le 27 décembre 1947, en exécution des accords de Bretton Woods, au départ, son rôle fut principalement d'aider l'Europe et le Japon à se reconstruire après la deuxième guerre mondiale, aujourd'hui elle a pour but principal de réduire la pauvreté et encourager le partage et la prospérité notamment à l'égard des pays pauvres<sup>4</sup>.

Elle est composée de 189 Etats membres, et 130 antennes implantées à travers le monde.

---

<sup>1</sup> BOUZAR, Chabha. *Op.cit*, p.63

<sup>2</sup> *Ibid*, p.63

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.64

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.68

### 3. Le capital bancaire

Le capital bancaire est l'ensemble des fonds propres d'une banque, qui servent à financer ses activités et à couvrir les pertes éventuelles. Il est essentiel pour la stabilité financière d'une banque.

#### 3.1. Définition du capital bancaire

Le capital bancaire est la différence entre l'actif et le passif d'une banque et représente la valeur nette de la banque ou la valeur de ses capitaux propres pour les investisseurs. La partie « actif » du capital d'une banque comprend les liquidités, les titres d'État et les prêts rémunérés (par exemple, les hypothèques, les lettres de crédit et les prêts interbancaires). La section « passif » du capital d'une banque comprend les réserves pour pertes sur prêts et toute dette qu'elle doit.<sup>1</sup>

Les actions ordinaires et les bénéfices non distribués d'une banque ont toujours été les éléments de base du capital. Garantir un capital adéquat a toujours été une priorité historique des régulateurs bancaires dans le cadre de leur rôle de promotion d'un système bancaire sûr. Les régulateurs ont longtemps cherché à trouver un critère satisfaisant pour mesurer l'adéquation du capital d'une banque, toutefois, les inquiétudes concernant la situation des fonds propres des banques américaines, en particulier des plus grandes, ainsi que le désir d'assurer des conditions de concurrence équitables au niveau international, ont conduit à l'élaboration de normes de fonds propres uniformes et spécifiques dans les années 1980, ces normes ont depuis été affinées à plusieurs reprises, y compris des révisions majeures après la crise financière de 2007-2009. Le travail d'affinement des normes de fonds propres se poursuit, alors que les régulateurs américains ont proposé de nouvelles règles en 2023 pour finaliser les réformes post-crise.

Un des principaux objectifs du capital bancaire est de protéger les déposants des pertes et les banques de la faillite.

#### 3.2. Le cadre réglementaire du capital bancaire

Le capital bancaire représente la valeur des instruments de capitaux propres d'une banque qui peuvent absorber les pertes et ont la priorité la plus basse dans les paiements en cas de liquidation de la banque. Si le capital bancaire peut être défini comme la différence entre l'actif et le passif d'une banque, les autorités nationales ont leur propre définition du capital réglementaire. Comme les banques jouent un rôle important dans l'économie en collectant l'épargne et en la canalisant vers des utilisations productives par le biais de prêts, le secteur bancaire et la définition du capital bancaire sont fortement réglementés. Bien que chaque pays puisse avoir ses propres exigences, le principal cadre réglementaire bancaire est constitué de normes internationales promulguées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire dans le cadre des accords internationaux de Bâle I, Bâle II, Bâle III et prochainement Bâle IV.

Ces normes fournissent une définition du capital réglementaire bancaire que les régulateurs du marché et du secteur bancaire surveillent de près.

---

<sup>1</sup> Federal Reserve . Normes des fonds propres, publié le 08/03/2024 disponible sur : <https://www.federalreservehistory.org/> , (consulté le 13/05/2024).

### 3.3. Classification du capital réglementaire

Selon Bâle III, les fonds propres réglementaires des banques sont divisés en niveaux, ils reposent sur la subordination et la capacité d'une banque à absorber les pertes, avec une distinction nette entre les instruments de capital lorsqu'elle est encore solvable et après sa faillite.

#### 3.3.1. Les capitaux propres de catégorie 1 (CET1)

Comprennent la valeur comptable des actions ordinaires, du capital versé et des bénéfices non distribués, et d'autres réserves.

Les fonds propres de catégorie 1 sont destinés à mesurer la santé financière d'une banque et sont utilisés lorsqu'une banque doit absorber des pertes sans cesser ses activités.

Du point de vue du régulateur, les fonds propres des banques, de catégorie 1 en particulier, constituent la principale mesure de la solidité financière et source de financement d'une banque. (Bâle III a renforcé les exigences en matière de CET1, le minimum étant fixé à 4,5% des actifs pondérés des risques)<sup>1</sup>.

#### 3.3.2. Capitaux propres de catégorie 2 (CET2)

Les fonds propres de catégorie 2 comprennent les réserves de réévaluation, les instruments de capital hybrides, la dette à terme subordonnée, les réserves générales pour pertes sur prêts et autres réserves non divulguées. Le capital de niveau 2 est un capital complémentaire car il est moins fiable que le capital de niveau 1, plus difficile à calculer avec précision et parce qu'il est composé d'actifs plus difficiles à liquider.

Sous Bâle III, le ratio minimum de fonds propres totaux est de 10,5 %, il n'y a pas d'exigence spécifiée pour les fonds propres de catégorie 2<sup>2</sup>.

## 4. L'ouverture du capital des banques

L'ouverture du capital d'une banque est une décision stratégique qui permet de lever des fonds auprès d'investisseurs extérieurs, tout en faisant entrer la société dans une nouvelle phase de son développement.

### 4.1. Définition de l'ouverture du capital

L'ouverture du capital des banques est une forme de privatisation partielle, elle se réfère à la pratique par laquelle une institution bancaire permet à des investisseurs externes ainsi qu'aux particuliers d'acquérir des parts de propriété dans la banque. Cela permet à l'entreprise d'avoir accès à de nouveaux capitaux pour financer son développement, tout en permettant au public d'investir dans son capital.

---

<sup>1</sup> HAYES Adam , finance d'entreprise, états financiers : *solde, résultat, flux de trésorerie et capitaux propres* (en ligne), mis à jour le 29 mars 2022, <https://www.investopedia.com/terms/b/bank-capital.asp> (consulté le (24/05/2024)).

<sup>2</sup> *Idem* .

L'ouverture du capital vise souvent à renforcer les fonds propres de la banque, à favoriser son développement, la diversification des sources de financement et la levée des fonds pour financer sa croissance et des nouveaux projets d'investissement.

L'ouverture du capital peut se faire par différentes méthodes, notamment par une introduction en bourse (IPO), une augmentation de capital, ou une vente directe de parts à des investisseurs spécifiques.

### **4.2. Historique sur l'ouverture de capital des banques et entreprises publiques**

Les ouvertures du capital des entreprises publiques se sont développées au début des années quatre-vingts en Grande –Bretagne et aux Etats –Unis avec les programmes de réduction de la dépense publique mis en œuvre par le gouvernement de Margaret Thatcher et le président Reagan , dans le droit fil des préconisations des économistes libéraux de l'école de Chicago , et principalement de Milton Friedman<sup>1</sup>.

La Banque mondiale a simultanément conditionné ses octrois de crédits à la mise en place de plans d'ajustement structurel, dont la privatisation des entreprises publiques constituait un élément déterminant. C'est sous l'influence de cette analyse économique que s'est progressivement généralisée la conclusion selon laquelle les entreprises publiques contribuaient excessivement à l'endettement ; les ouvertures de capital paraissant alors être le meilleur remède à cette situation.

En France, le poids des entreprises publiques dans l'économie hexagonale est apparu excessif, près d'une entreprise sur deux de plus de deux mille salariés appartenant effectivement au secteur public à l'issue des nationalisations de 1981. Le premier programme de privatisations a donc été mis au point par les lois de juillet et août 1986, qui constituent toujours le socle juridique fondamental des opérations de transfert du secteur public au secteur privé<sup>2</sup>.

Les programmes de privatisations ont été dans un premier temps l'objet d'une véritable guerre de religion, il a fallu toute l'autorité morale du Président de la République François Mitterrand et sa doctrine du « ni privatisations ni nationalisations » pour réintroduire un peu de calme dans un mouvement de va et vient qui risquait de déséquilibrer dangereusement l'économie française.

Progressivement, les facilités de trésorerie procurées par les ouvertures de capital convainquirent le gouvernement Rocard d'y recourir, d'autant que celui-ci s'était toujours déclaré hostile aux nationalisations à 100 %. Une politique d'ouvertures minoritaires de capital des entreprises publiques fut donc mise en œuvre entre 1988 et 1993, date à laquelle, sous l'effet d'une nouvelle alternance, les privatisations reprirent avec leur cortège d'ouvertures majoritaires de capital<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> DURUPTY Michel , Les Ouvertures de Capital des Entreprises Publiques, Regards croisés sur l'économie, 2007, n°02, p108-115. Mis en ligne sur Cairn.info le 01/03/2008 , <https://www.cairn.info/revue-economique.htm>, (consulté le 19/05/2024).

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

Désormais, les ouvertures de capital des entreprises publiques ne paraissent plus soulever de polémiques, et l'on a même vu des entreprises aussi symboliques du service public comme EDF ou GDF devenir des sociétés anonymes, puis ouvrir leur capital, sans déclencher pour autant les mouvements sociaux attendus. Il est vrai qu'entretemps la signification et la portée des ouvertures de capital a sensiblement changé, permettant à l'État d'influencer le jeu économique et notamment les fusions-acquisitions de manière plus efficace, grâce à son rôle d'actionnaire.

Loin de se borner à un simple phénomène patrimonial de transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé, les ouvertures de capital des entreprises publiques ont sans doute pris une signification plus complexe, qui accompagne et traduit la modification du rôle joué par l'État dans l'économie, et explique l'apaisement du conflit idéologique auquel elles ont pu donner lieu.

D'autres pays du Nord, comme l'Italie par exemple, ont aussi initié au cours des années 1990 des programmes de privatisation très ambitieux, qui couvraient une variété de secteurs clés : les banques, les assurances, l'énergie, les télécommunications et l'électricité.

Dans les pays d'Europe de l'Ouest, la privatisation fut souvent génératrice d'améliorations de la performance économique et financière de certaines entreprises d'État. L'arrivée de nouvelles équipes de gestionnaires, vouées à l'atteinte d'objectifs mesurables, explique en partie ces performances améliorées. Par contre les entreprises, une fois remises au secteur privé, eurent souvent tendance à ne pas maintenir le niveau de l'emploi en leur sein ou à négliger les régions où le service était peu susceptible de générer des profits. Ceci a créé un certain désenchantement parmi les populations concernées<sup>1</sup>.

En Suisse, par exemple, les privatisations effectuées dans les télécommunications et les services postaux n'ont pas donné les résultats escomptés et on a par la suite décidé de renoncer à la privatisation de l'électricité.

Le Japon qui, comme les Etats-Unis, se caractérisait par la faiblesse de son secteur public, s'est lui aussi, au cours des années 1980, lancé dans des programmes de désengagement intensifs, qui ont contribué à affaiblir la capacité de l'État d'agir sur l'économie en période de crise.

En Amérique du Sud, plusieurs pays moins développés, tels le Chili, le Mexique et la Bolivie ont également adopté cette stratégie, avec des résultats décevants. Le Brésil, le Pérou et surtout l'Argentine ont vécu des problèmes sérieux résultant de privatisations massives.

L'Argentine est l'exemple le plus fréquemment cité par ceux qui blâment les institutions financières internationales en cas d'échec des stratégies de privatisation : en effet, malgré une application stricte des recommandations du Fonds Monétaire international (FMI) préconisant la vente de larges pans des secteurs des banques et de l'industrie à des capitaux étrangers, le pays a frôlé la faillite au début des années 2000, la dette a augmenté de façon spectaculaire,

---

<sup>1</sup> DURUPTY Michel, *Op.cit,p,108-115.*

les services éducatifs et de santé se sont détériorés, le pouvoir d'achat des argentins s'est effondré, de telle sorte qu'une grande partie de la population est réduite à la pauvreté<sup>1</sup>.

Dans les pays de transition de l'Europe de l'Est, après la chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'Union soviétique, on a assisté à une transformation relativement rapide de l'économie. Un des buts recherchés par ces États, étant de favoriser l'émergence d'un secteur privé et d'une économie de marché efficaces et dynamiques, ils étaient très ouverts à l'idée de privatiser des entreprises traditionnellement gérées par l'État. Dans bien des cas, il s'agissait en fait de restituer au secteur privé des entreprises préalablement saisies et nationalisées par le gouvernement. L'absence même d'une classe d'entrepreneurs privés dans ces pays rendait difficile ce type d'opération par le biais de ventes gré à gré. Par ailleurs, pour des raisons d'ordre politique, on décourageait souvent l'achat d'entreprises d'État par des entrepreneurs étrangers. On a donc généralement préféré procéder à des ventes publiques d'entreprises appartenant à l'État. Malheureusement, compte tenu de la faiblesse de l'épargne privée dans ces pays, les revenus générés par ces ventes ne pouvaient être que limités.

En république tchèque par exemple, on a énormément privatisé, et dans un court laps de temps, dans des secteurs comme ceux des banques, des transports, de l'énergie et des télécommunications, les revenus que l'État en a tirés n'ont pas été à la hauteur de ses attentes. Souvent également, là où il y a eu un flux de capitaux étrangers, ceux-ci ont été investis de manière très sélective et ont créé des situations problématiques, les investisseurs n'ont acheté que les entreprises potentiellement rentables ; les autres ont été dissoutes, faute d'intérêt, ou vendues à rabais. Les conséquences de ces transferts de pouvoirs sur les populations étaient, dans bien des cas, extrêmement négatives<sup>2</sup>.

L'expérience russe fut particulièrement difficile, suite à des ventes publiques massives de titres, les citoyens se sont retrouvés actionnaires d'entreprises souvent peu performantes, alors que des entrepreneurs fortunés et bien informés investissaient dans des entreprises plus concurrentielles. Les ventes d'actions auxquelles on a procédé dans ce pays, souvent dans le désordre et au mépris des règles d'équité qui doivent s'appliquer dans la mise en œuvre de ce processus, ont favorisé l'émergence d'une classe de spéculateurs qui se sont rapidement enrichis, au détriment de petits investisseurs qui, dans bien des cas, se retrouvèrent à toutes fins pratiques ruinés.

La transition du socialisme au capitalisme a été beaucoup plus difficile dans les républiques de l'ancienne Union soviétique que n'importe où ailleurs, ces républiques étaient demeurées longtemps sous contrôle communiste, et leur transition vers le capitalisme a coïncidé avec la dissolution de l'empire soviétique. On peut dire que dans ce cas particulier la privatisation, parce qu'elle tendait à favoriser, surtout en Russie, les entrepreneurs les plus riches et les mieux informés, et qu'elle ne reposait pas sur des principes de saine concurrence, n'a pas produit les résultats escomptés<sup>3</sup>.

En Chine, le parti communiste au pouvoir a amorcé au cours de la dernière décennie du vingtième siècle son propre programme de privatisations, touchant de larges pans de

---

<sup>1</sup> DURUPTY Michel ,*Op,cit*, p,108-115.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> *Idem*.

l'industrie dans des domaines aussi variés que les télécommunications, la production automobile et les services financiers. Il faut préciser, toutefois, que les méthodes de privatisation préconisées en Chine diffèrent sensiblement de celles que l'on applique ailleurs. Les entreprises étatiques chinoises ont souvent une dimension sociale, indissociable de leur vocation économique. Dans les faits donc, même si des titres de propriété sont remis à des citoyens ou même à des intérêts étrangers, le gouvernement central s'assure de conserver des parts importantes de ces entités et garde ainsi un droit de regard sur leurs opérations<sup>1</sup>.

En Algérie l'ardeur réformatrice a pris son élan avant même les événements de 1988, lorsqu'il a fallu faire face à la crise économique provoquée par la baisse du prix des hydrocarbures de 1985-1986, une période très difficile d'insécurité et de désordre économique. L'obtention des aides financières du FMI et les mesures qui lui sont associées ont renforcé l'urgence des réformes. Le coup d'envoi a été réellement donné par l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 abrogeant celle de 1995 qui prévoit un désengagement de l'Etat du capital de la quasi-totalité des entreprises appartenant à l'ensemble des secteurs d'activité économique, y compris les banques et compagnies d'assurances, seules quelques entreprises, dites stratégiques, resteront dans le giron de l'Etat<sup>2</sup>.

Selon Nouredine BOUKROUH, Ministre de la Participation et de la Coordination des réformes de l'époque, lors d'une conférence de presse organisée le 22 Août 2001, les réalisations des deux ordonnances 95-22 et 95-25 des mois d'Aout et Septembre 1995, relatives à la privatisation des entreprises et gestion des capitaux de l'Etat<sup>3</sup> sont :

- 1 000 entreprises dissoutes.
- 400 000 travailleurs licenciés,
- 20 % du capital de 3 entreprises ont été admis à la cote de la Bourse des Valeurs d'Alger entre 1999 et 2000 (il s'agit de Eriad Sétif, Saidal et Hôtel El Aurassi)<sup>4</sup>.
- Et seulement 4 contrats de partenariat et aucune entreprise privatisée.

Ce dispositif a connu un réaménagement partiel en 2009 par l'introduction des nouveaux articles (58 et 62) de la loi de finance complémentaire de 2009.

Les résultats réalisés pour la période 2001-2009 font état de 464 opérations de privatisation, réparties comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

---

<sup>1</sup> DURUPTY Michel, *Op.cit*, p,108-115.

<sup>2</sup> . HAMAMDA Med Tahar, Article privatisation des entreprises publiques en Algérie, dans *géoéconomie* 2011/N°56 pages 133-157..[https : www.cairn.info](https://www.cairn.info) (consulté le 24/05/2024).

<sup>3</sup> .TEBANI.Amel, *Privatisation des entreprises économiques en Algérie*, Alger, édition, Belkeise, Alger, 2011, p,192.

<sup>4</sup> .*Idem*

**Tableau N°01 : Bilan des privatisations (2001-2009)**

Nombre d'opérations par mode de privatisation	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008/2009	Total	Taux
<b>Privatisation totale</b>	0	1	5	7	50	62	68	18	211	<b>45,50%</b>
<b>Privatisation partielle(+50%)</b>	0	0	1	2	11	12	7	1	34	<b>7,3%</b>
<b>Privatisation partielle(-50%)</b>	0	0	0	3	1	1	6	2	13	<b>2,8%</b>
<b>Reprise par les salariés (RES)</b>	0	0	8	23	29	9	0	7	76	<b>16,4%</b>
<b>Partenariats (J-V)</b>	5	30	4	10	4	2	9	1	38	<b>8,2%</b>
<b>Cession d'actifs à des repreneurs privés</b>	1	1	2	13	18	30	20	7	92	<b>19,8%</b>
<b>Total</b>	<b>06</b>	<b>05</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>113</b>	<b>116</b>	<b>110</b>	<b>36</b>	<b>464</b>	<b>100%</b>

**Source :** TEBANI.Amel, Privatisation des entreprises économiques en Algérie, page 194 .

Le tableau démontre la dominance de la privatisation totale par rapport aux autres formes de privatisation, avec 211 EPE privatisées.

S'agissant de la répartition des opérations de privatisation par secteur d'activité, les données sont reprises dans le tableau ci-dessous<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> TEBANI.Amel, , *Op,cit*, p,195 .

Tableau02 : Ventilation des opérations de privatisation par secteur d'activité (2001-2009)

Secteur	Parts en%	Part des étrangers (en%)
<b>BTPH</b>	25%	5%
<b>Secteur de la distribution</b>	22%	0%
<b>Agroalimentaire</b>	18%	1%
<b>Services dont Hotels</b>	16%	7%
<b>Industrie</b>	13%	5%
<b>Energie et Mines</b>	4%	4%
<b>Chimie /Pharmacie</b>	2%	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>23%</b>

**Source :** TEBANI.Amel, Privatisation des entreprises économiques en Algérie, page 195.

Le tableau fait ressortir que :

- 23% des opérations ont été réalisées avec des opérateurs étrangers.
- 77% des opérations ont été réalisées avec des privés nationaux.

Dans le secteur bancaire, des études préparatoires ont été réalisées en 1996 par des cabinets internationaux, comme Coopers et Lybrand, sur la demande de la Banque Mondiale, dans le but de leur privatisation et cession, au profit des banques internationales, l'option choisie par la Banque Mondiale qui l'a considérée comme étant de nature à « aider l'Etat non seulement à modernisé le système bancaire, objectif majeur, mais aussi à le revaloriser<sup>1</sup> ». Au final ce processus a échoué, à cause du désintéressement des banques internationales pour l'acquisition de participations minoritaires au sein de ces banques.

L'ouverture du capital du CPA en mois de février 2024, et son introduction en bourse le 26/03/2024, est une première du genre, elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions et orientations du Président de la République relatives au programme de modernisation du secteur bancaire et financier ,qui prévoit notamment, la digitalisation des services bancaires, la modernisation du conseil d'administration des banques, l'inclusion financière ainsi que la numérisation de tous les services financiers du pays.

D'ailleurs l'année 2024 est placée par le Président de la république sous le signe de « la réforme bancaire ».

<sup>1</sup> TEBANI.Amel, , *Op,cit*, p,191 .

### Section 2 : Formes, étapes et cadre réglementaire de l'ouverture du Capital des banques.

L'ouverture du capital d'une banque est un mécanisme délicat, qui nécessite une planification soignée et une connaissance approfondie des réglementations en vigueur. Pour la réussite de ce processus, il est essentiel de comprendre les différentes formes d'ouverture du capital, les étapes à suivre et le cadre réglementaire qui l'encadre.

#### 1. Les formes d'ouverture du capital

Le choix des modalités d'ouverture du capital varie d'un pays à un autre selon les conjonctures politiques, économiques et sociales du pays concerné, ainsi que les caractéristiques et les objectifs de l'entreprise ou de la banque.

Dans le secteur bancaire, les expériences fournies par les différents pays développés et en développement, ainsi que les pays en transition, montrent que les techniques financières les plus utilisées dans le cadre des ouvertures de leur capital, consistent essentiellement en des offres publiques de vente (OPV) et les ventes directes hors marché financier à un ou des acquéreurs stratégiques ou privés.

Ces deux modalités sont les techniques les plus employées, confirmées par les études empiriques réalisées par Boehmer et Megginson.

En 2003, Boehmer a examiné 270 opérations de privatisation (pour un montant de 119 milliards dollars), touchant les banques dans 51 pays développés et en développement pendant la période allant de 1982 à 2000. L'étude a montré que 47,7% de ces opérations sont effectuées par des OPV et 53,3% restant par des ventes directes hors marché à des investisseurs stratégiques ou privés<sup>1</sup>.

En 2005, une autre étude similaire réalisée par Megginson, portant sur 283 opérations de privatisation bancaires (pour un montant de 142,9 milliards de dollars) durant la période allant de 1987 à 2003, a montré que 144 des opérations effectuées par le biais des OPV et 139 des transactions accomplies par les ventes directes à un ou plusieurs acquéreurs.<sup>2</sup>

#### 1.1. Par le biais du marché financier :

C'est une procédure classique d'utilisation des mécanismes boursiers pour la vente des actions des banques et entreprises éligibles à la privatisation. Cette technique est surtout utilisée pour la privatisation des grandes entreprises, après leur transformation en SPA, elle est notamment répandue dans les pays possédant un marché financier suffisamment développé en mesure de mobiliser des moyens financiers importants.

---

<sup>1</sup> GHAZAL Montassel El Awasy, Ahmed, , la privatisation du secteur bancaire : étude comparative entre l'Egypte et la France, université de Lille2, 2017 <https://wikimemoires.net> (consulté le 12/05/2024).

<sup>2</sup> *Idem.*

### 1.1.1. Offre publique de vente (OPV) :

L'offre publique de vente est une procédure par laquelle des investisseurs particuliers et personnes morales peuvent acquérir des actions de banques ou entreprises. Par cette technique l'Etat met en vente une partie des actions composant le capital de la banque concernée. En d'autres termes, l'offre publique de vente (OPV) est faite par des actionnaires (comme l'Etat, en cas de privatisation, d'ouverture de capital d'une entreprise publique) à tout épargnant qui le souhaite, de leur vendre des actions d'une société selon des conditions précises de quantité et de prix. Une fois l'opération conclue, elle est généralement suivie de l'introduction en bourse desdits titres<sup>1</sup>.

On distingue deux principales techniques boursières de vente sur le marché ; l'OPV à prix fixe et l'OPV par adjudication.

#### 1.1.1.1.L'offre publique à prix fixe :

La vente à prix fixe est la technique la plus employée dans le cadre de l'offre publique de vente (OPV), car elle génère plus de recettes et de fonds et présente moins de risques<sup>2</sup>.

Cette technique a été largement utilisée dans les pays occidentaux, particulièrement les entreprises françaises.

Elle consiste, contrairement à l'adjudication à prix plancher, à proposer à la vente au marché financier des actions à prix fixe et affiché à l'avance. Elle suppose au préalable l'évaluation de l'entreprise ou banque et sa transformation en société par action (SPA).

Le prix de l'action s'obtient en divisant la valeur de la banque (capitaux propres) par le nombre d'actions à vendre. Etant donné que l'objectif est l'encouragement de l'actionnariat populaire, il est possible de fixer un prix relativement faible de l'action, ceci en augmentant de façon adéquate le nombre d'actions mises en vente<sup>3</sup>.

Afin d'éviter le risque que la valeur de l'action soit supérieure à la valeur attribuée par le marché, ce qui pourrait causer l'échec de l'opération, il est plus judicieux de confier la mission d'évaluation et détermination des prix de l'action aux cabinets d'audit et d'expertise, et aux banques d'affaires.

L'offre publique de vente à prix fixe est la procédure qui assure le mieux la participation des petits épargnants aux opérations d'ouverture de capital et de privatisation et suscite aussi l'adhésion populaire que recherchent les gouvernements.

#### 1.1.1.2.L'offre publique de vente par adjudication à un prix plancher :

Cette technique a été largement utilisée dans le cadre des privatisations des entreprises britanniques, appelée également « technique anglaise », par cette méthode, un prix plancher est fixé par l'Etat. Chaque souscripteur a la liberté de proposer l'achat d'un certain nombre

---

<sup>1</sup> TEBANI.Amel, , *Op,cit*, p,144 .

<sup>2</sup> *Ibid* , p,145

<sup>3</sup> *Idem*.

d'actions offertes à la vente à un prix supérieur au prix minimum fixé par le gouvernement ou l'Etat<sup>1</sup>.

L'adjudication en bourse s'accomplit sur le fondement d'une liste des souscripteurs ayant proposé les prix les plus élevés. L'ensemble des actions est alors vendu au prix le plus bas de la liste.

L'avantage de cette technique, est qu'elle laisse au marché financier, c'est-à-dire, aux investisseurs, le soin de fixer le prix optimal de l'action de la banque ou entreprise à privatiser.

Lorsqu'un prix plancher est fixé, cela garantit que l'action ne sera pas vendue en-dessous de ce seuil minimum, évitant ainsi une vente à prix bas, car le prix plancher est généralement fixé en fonction de la valeur réelle de l'action, déterminée par une étude approfondie du marché.

Notons que les opérations d'OPV réalisées dans différents pays dans le monde, que ce soit dans les pays développés, ou les pays en développement, n'ont porté que sur une faible fraction de leur capital ( n'excédant pas souvent les 20 à 30% ). Cela s'explique par des motivations différentes ; dans les pays en développement, l'Etat souhaite souvent conserver une participation majoritaire dans ses grandes entreprises stratégiques, alors que dans les pays développés son souci est plutôt de conserver un actionnariat stable<sup>2</sup>.

### **1.2.Hors marché financier :**

Les banques peuvent également procéder à l'ouverture de leur capital sans l'introduction en bourse, par la vente directe à un ou plusieurs investisseurs privés. Aussi, parmi les procédures hors marché financier, la banque peut faire recours au capital investissement, à l'augmentation du capital par l'apport en numéraire ou bien procéder à des fusions et alliances avec d'autres institutions financières<sup>3</sup>.

#### **1.2.1. Vente directe à des investisseurs privés**

Elle consiste en la vente directe d'une partie des actions de la banque ou de l'entreprise à un ou plusieurs acquéreurs privés, à un ou des investisseurs stratégiques comme autres institutions financières ou un fonds d'investissement. Cette technique est utilisée dans plusieurs pays comme la Grande Bretagne, l'Italie et l'Espagne.

#### **1.2.2. Le Capital investissement**

Egalement appelé « private equity » peut être considéré aussi comme une ouverture de capital mais avec des distinctions importantes. Dans le cadre du capital investissement, les investisseurs, qui sont souvent des fonds de capital-investissement, acquièrent généralement des participations dans des entreprises non cotées en bourse, le recours au capital investissement peut se faire à différents stades de développement de l'entreprise, depuis les premières étapes de croissance jusqu'à la maturité. Ce genre de financement est généralement

---

<sup>1</sup> TEBANI.Amel, , *Op,cit Ibid*,P,148

<sup>2</sup> *Ibid*, p,147

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 151

préconisé et bénéfique pour les jeunes entreprises nouvellement créées et particulièrement les startups afin de les accompagner dans leur développement et croissance.

### **1.2.3. Augmentation de capital par apport en numéraire**

Une augmentation de capital par apport en numéraire, consiste pour une entreprise, à faire croître son capital en créant de nouvelles actions achetées par des actionnaires nouveaux. Elle reçoit donc des fonds frais qu'elle peut utiliser pour financer ses activités et projets. Les investisseurs, quant à eux, espèrent réaliser des gains distribués sous forme de dividendes<sup>1</sup>.

### **1.2.4. Alliances ou coopérations**

Les banques peuvent également former des alliances avec d'autres institutions pour partager les ressources et les risques.

Chacune de ces formes d'ouverture du capital offre des avantages spécifiques et comporte des risques particuliers. Le choix dépend des objectifs stratégiques de la banque, de sa situation financière et de ses perspectives de croissance.

## **2. Les étapes de l'ouverture du capital**

L'ouverture du capital d'une banque est un processus complexe qui se déroule en plusieurs étapes clés, depuis la préparation et la prise de décision par l'entreprise jusqu'à l'admission des titres sur un marché financier. Chaque phase doit être menée avec soin pour garantir le succès de l'opération et assurer une transition en douceur vers le statut d'une société cotée. Ci-après les principales étapes qui jalonnent l'ouverture du capital d'une banque.

### **2.1. Détermination de l'objectif**

Identifier le but de l'ouverture du capital (renforcement des fonds propres et de la solidité financière, diversifications des sources de financement et de l'actionnariat, expansion et développement...etc.).

### **2.2. Approbation interne**

Obtenir l'approbation du conseil d'administration et, le cas échéant des actionnaires existants lors d'une assemblée générale.

### **2.3. Désignation d'une banque chef de file**

Une banque chef de file, est choisie pour superviser le processus, garantissant un équilibre entre les intérêts de la banque, des investisseurs et du marché.

### **2.4. Evaluation et Analyse financière**

Cette étape est une phase cruciale, elle implique une analyse approfondie des caractéristiques de l'établissement, elle permet de déterminer la santé financière de la banque en évaluant ses ratios d'adéquation des fonds propres, de liquidité et de rentabilité. Aussi l'analyse des risques afin d'évaluer la capacité de la banque à faire face aux pertes inattendues.

---

<sup>1</sup> Encyclopédie, gérer, piloter l'entreprise .principales obligations juridiques des sociétés, <https://bpifrance-creation.fr> (consulté le 14/05/2024)

### **2.5. Fixation du Prix et Offre**

La banque chef de file détermine le prix de l'offre et le nombre d'actions à vendre, un plan détaillé et un calendrier de l'opération élaborés.

### **2.6. Rédaction et approbation des documents**

Rédiger le prospectus et la notice d'information, décrivant l'activité de la banque, ses bilans, ses résultats et les détails de l'opération afin de les soumettre aux autorités de régulation pour approbation.

### **2.7. Annonce sur le Marché**

Annonce publique de l'intention de la banque d'ouvrir son capital, créant une sensibilisation et une anticipation sur le marché.

### **2.8. Engagement des Investisseurs**

Interaction avec les investisseurs potentiels, tant institutionnels qu'individuels, pour susciter de l'intérêt pour l'offre.

### **2.9. Souscription et allocation**

Ouvrir la période de souscription pour que les investisseurs souscrivent aux actions offertes par la banque, indiquant leur intérêt à acquérir une participation.

Attribution des actions aux investisseurs en fonction de la demande, suivie de la cotation des actions de la banque en bourse.

### **2.10. Clôture de l'opération**

Finaliser les transactions et recevoir les fonds, émettre et distribuer les nouvelles actions.

### **2.11. Communication et suivi**

Informers les actionnaires et le public des résultats de l'opération, tout en indiquant l'utilisation des fonds conformément aux objectifs définis et surveiller la performance des actions sur le marché pour garantir la stabilité et la confiance du marché.

### **2.12. Conformité Réglementaire**

Le respect des réglementations financières et des exigences du marché est primordial tout au long du processus, la banque doit s'assurer que toutes les exigences légales et réglementaires sont respectées.

Chacune de ces étapes joue un rôle important dans l'ouverture réussie du capital d'une banque aux investisseurs.

## **3. Le cadre réglementaire et normatif de l'ouverture du capital des banques**

L'ouverture du capital d'une banque, c'est-à-dire l'émission des actions au profit du public et investisseurs privés, est un processus complexe et réglementé. Ci-après les principales lois et réglementations qui encadrent ce processus :

### 3.1.Réglementations générales

L'ouverture du capital des banques est un processus complexe qui nécessite une réglementation rigoureuse pour garantir la transparence, la stabilité et la protection des parties prenantes.

#### 3.1.1. Droit des sociétés

Les lois sur les sociétés qui varient d'un pays à un autre, régissent les procédures internes et les exigences pour l'émission de nouvelles actions. Exemple en France, le code de commerce (articles L225-257) précise les modalités de l'augmentation de capital.

#### 3.1.2. Règlementation boursière

Pour les banques cotées en bourse, les lois et règlements boursiers s'appliquent. Par Exemple aux Etats-Unis, la Securities act of 1933 et act 1934<sup>1</sup> imposent des obligations de divulgation et des procédures spécifiques pour l'émission des titres.

#### 3.1.3. Autorités de régulation

Les autorités de régulation financière, telles que la SEC (Securities and Exchange Commission) aux Etats-Unis, l'AMF (Autorité des marchés financiers) en France, ou la FCA (Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni, doivent souvent approuver les offres publiques d'actions et s'assurer que toutes les exigences réglementaires sont respectées.

En Algérie, les autorités de régulation financières qui définissent le cadre réglementaire des institutions financières et bancaires sont ; le conseil de la monnaie et du crédit (CMC), la commission bancaire, la COSOB et récemment le comité de la stabilité financière.

### 3.2.Réglementations Spécifiques aux Banques

Les banques sont soumises à des réglementations spécifiques en matière de capital et de solvabilité. En Europe, par exemple, les règles sont dictées par le règlement CRR<sup>2</sup> et la directive CRD IV<sup>3</sup>. Ces réglementations imposent des exigences minimales de fonds propres et de ratios de solvabilité que les banques doivent respecter.

#### 3.2.1. Règlementation bancaire

C'est un ensemble de règles et directives mises en place, pour assurer la stabilité, la sécurité et la transparence du système bancaire. Ces réglementations visent à protéger les déposants, à prévenir les crises financières et à promouvoir une concurrence équitable entre mes institutions financières.

---

<sup>1</sup> Securities act of 1933 et act of 1934, sont deux lois fondamentales qui régissent le marché des valeurs mobilières aux Etats-Unis.

<sup>2</sup> CRR, Capital Requirements Regulation, est une législation de l'union européenne qui fait partie du cadre réglementaire visant à renforcer la stabilité financière et la résilience des banques.

<sup>3</sup> CRD IV, Capital Requirements Directive IV, constitue le cadre réglementaire de Bale III pour les banques dans l'UE.

### 3.2.1.1. Accords de Bâle

Depuis que la crise financière mondiale (GFC) a surpris le monde il y a plus de dix ans, de nombreux problèmes liés à la manière dont les capitaux bancaires étaient réglementés sont devenus évidents. En quelques mots, les banques ne disposaient pas de suffisamment de capitaux de qualité ni d'incitations pour freiner la prise de risque. La réglementation était si complexe que même les régulateurs avaient du mal à la faire respecter.

Depuis lors, la réglementation du capital bancaire a été remaniée. Bâle III en est l'exemple le plus notable.

Les accords de Bâle ont contribué à standardiser la réglementation des fonds propres dans tous les pays en établissant des ratios minimum de capital/actifs pour les banques.

#### 3.2.1.1.1. Bâle I (1988)

Prévoit un simple ratio de fonds propres pondéré en fonction des risques (ratio de Cooke), il indique que les banques doivent respecter leurs engagements à partir de leurs fonds propres, et ce en vue de limiter le risque de crédit, autrement dit, le risque de non remboursement des crédits accordés par la banque, il s'agit d'un ratio de solvabilité bancaire et non pas un ratio financier. Cependant, sa simplicité dans la mesure des risques a conduit à un arbitrage réglementaire entre des banques plus complexes et plus grandes<sup>1</sup>.

#### 3.2.1.1.2. Bâle II (2004)

Il vise à mieux aligner la prise de risque des banques complexes sur leurs fonds propres réglementaires requis, en introduisant des ratios de fonds propres plus complexes (ratio Mc Donough), il repose sur trois piliers (pilier 1, pilier 2 et pilier 3). Cette complexité a rendu plus difficile pour les autorités de contrôle et les investisseurs de surveiller correctement les institutions financières<sup>2</sup>.

Lorsque la crise financière mondiale a frappé, les faiblesses de Bâle II sont devenues évidentes : les actifs des banques étaient plus risqués que ne le suggérait leur mesure du risque et leurs fonds propres de première catégorie (les fonds propres de la plus haute qualité) n'étaient pas suffisants<sup>3</sup>.

#### 3.2.1.1.3. Bâle III (2010)

En réponse aux faiblesses de Bâle II suite à la crise financière internationale de 2008 liée aux crédits subprimes, Bâle III a imposé aux banques de détenir des parts plus élevées de fonds propres ordinaires et de fonds propres de première catégorie. Il vise le renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres des banques, ainsi qu'une gestion plus stricte des risques de liquidité.

Il a été largement adopté dans les pays membres à revenus élevés de l'OCDE. Les pays en développement adoptent une approche plus prudente, ce qui semble approprié dans la mesure

---

<sup>1</sup> BOUZAR, Chabha. *Op.cit.*p.187

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Ibid.*p.189

où un ensemble de réglementations peut ne pas convenir à tous les pays. Plutôt que d'adopter des approches trop complexes en matière d'exigences de fonds propres, les régulateurs des pays en développement devraient se concentrer sur des ratios de fonds propres plus simples et donner la priorité au renforcement des capacités de contrôle<sup>1</sup>.

Bâle III, a fixé le ratio minimum des fonds propres des banques à 10,5%, au lieu de 8,5 % auparavant.

### 3.2.1.1.4. Bâle IV(2017)

C'est un ensemble de réformes qui complètent celles portées par Bale III. L'entrée en vigueur de ces nouvelles réformes approuvées le 07décembre 2017 par le comité de Bâle, était prévue pour le 1er janvier 2022, néanmoins, reportée à une date ultérieure à cause notamment de la conjoncture caractérisée par la crise sanitaire de la COVID19, et afin de promouvoir une application coordonnée à l'échelle internationale.<sup>2</sup>

### 3.2.2. Autorités de supervision bancaire locales

Les autorités de supervision, comme la Banque centrale européenne (BCE) pour les pays de la zone euro, ou l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) aux Etats-Unis, surveillent les banques pour s'assurer qu'elles respectent les exigences de capital et de liquidité.

En Algérie , la loi n°23-09 du 21 juin 2023, portant loi monétaire et bancaire , est le dispositif réglementaire régissant la gestion , le fonctionnement et le contrôle des institutions financières et bancaires .Le texte de loi porte sur plusieurs nouveautés, dont le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA).En matière de renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle , le texte propose la création de nouveaux comités, notamment celui de la stabilité financière, lesquels sont chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises.

Le règlement n°24-02 du 06 fevrier2024 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie, a fixé les exigences en matière de capital minimum auxquelles doivent satisfaire les banques et établissements financiers ainsi que les succursales de banques et établissements financiers étrangers exerçant en Algérie. Le capital minimum qui doit être détenu est fixé comme suit<sup>3</sup>:

- **Banque** : Vingt milliards de dinars algériens (20 000 000 000 DA).
- **Banque d'affaires** : Vingt milliards de dinars algériens (20 000 000 000 DA).
- **Banque digital** : Dix milliards de dinars algériens (10 000 000 000 DA).
- **Etablissement financier** : Six milliards cinq cent millions de dinars algériens (6 500 000 000 DA).

---

<sup>1</sup> . BOUZAR, Chabha. *Op.cit*, P.193

<sup>2</sup> . *Ibid*, P.197.

<sup>3</sup> . Banque d'Algérie, règlement n°24-02 du 06/02/2024, <https://www.bank-of-algeria.dz> (consulté le 16/05/2024).

### 3.3. Procédures judiciaires et légales

Les procédures judiciaires et légales jouent un rôle important dans le processus d'ouverture du capital d'une banque ou autre institution financière.

#### 3.3.1. Assemblée générales

Une décision d'ouverture du capital doit généralement être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la banque. Les procédures et les exigences de vote sont souvent stipulées dans les statuts de la banque et le droit des sociétés applicable

#### 3.3.2. Documentation légale

La banque doit préparer et soumettre des documents légaux détaillant l'offre, comme le prospectus et la notice d'information, qui doivent être approuvés par l'autorité de régulation compétente. Ces documents contiennent des informations sur les conditions de l'offre, les risques et tous les états financiers de la banque.

#### 3.3.3. Obligations de divulgation

Les banques doivent se conformer aux obligations de divulgation en matière de transparence financière et de communication aux investisseurs, ce qui inclut la publication régulière de rapports financiers et d'autres informations pertinentes.

L'ouverture du capital d'une banque nécessite une coordination étroite entre les organes internes de la banque, les autorités de régulation des marchés financiers et les autorités de supervision bancaire. Chaque juridiction aura ses propres exigences spécifiques, mais les principes de base de transparence, de conformité et de solvabilité restent constants.

Une plus grande transparence, une plus grande divulgation d'informations et un meilleur contrôle sont nécessaires pour garantir que les banques ne soient pas tentées de contourner la réglementation.

### 4. Quelques exemples d'entreprises et de banques ayant réussi l'ouverture de leur capital dans le monde

Plusieurs grandes entreprises et banques dans le monde, ont opté pour l'ouverture de leur capital dans le but de financer leur expansion et améliorer leur structure financière.

#### 4.1. Saudi Aramco (2019)

La compagnie pétrolière nationale de l'Arabie Saoudite a réalisé la plus grande introduction en bourse de l'histoire, levant environ 29,4 milliards de dollars sur Tadawoul, la bourse saoudienne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> LEVIEUGE Grégory, *les banques comme vecteurs et amplificateurs des chocs financiers : le canal du capital bancaire* dans *Économie internationale* 2005/4 (no 104), pages 65 à 95 <https://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2005-4-page-65.htm> (consulté le 16/05/2024).

### **4.2. ICBC (Industrial and Commercial Bank of China ) (2006)**

Cette banque chinoise, majoritairement détenue par l'Etat, a levé environ 21,9 milliards de dollars lors de son introduction en bourse à Hong Kong et Shanghai, marquant une des plus grandes IPO de l'époque<sup>1</sup>.

### **4.3. Agricultural Bank of China (2010)**

Egalement contrôlée par l'Etat chinois, cette banque a levé environ 22,1 milliards de dollars lors de son introduction en bourse, avec des cotations à la fois à Hong Kong et Shanghai.

### **4.4. NTPC Limited (2004)**

L'entreprise indienne de production d'électricité a levé environ 1,3 milliard de dollars lors de son introduction en bourse en Inde, marquant l'une des plus grandes IPO du pays à l'époque.

### **4.5. China National Petroleum Corporation (Petro China)(2000)**

Cette entreprise pétrolière publique chinoise a levé environ 2,9 milliards de dollars lors de son introduction à la bourse de New York et Hong Kong.

### **4.6. Le crédit agricole (2001)**

Cette banque a procédé à une ouverture du capital avec une introduction en bourse réussie qui lui a permis de lever des fonds pour soutenir sa croissance et son expansion internationale<sup>2</sup>.

### **4.7. BPCE (Banques populaires et Caisses d'Epargne) avec Natixis (2006)**

La banque d'investissement Natixis, filiale du groupe BPCE, a été introduite en bourse, permettant ainsi au groupe de renforcer sa position sur les marchés financiers.

### **4.8. La Banque postale (2020)**

La banque postale, initialement créée comme une filiale bancaire de la poste en 2006, a progressivement ouvert son capital, notamment à travers l'intégration de CNP Assurances en 2020, ce qui a contribué à en faire un acteur majeur de la bancassurance en Europe<sup>3</sup>.

Ces exemples montrent comment des entités étatiques, à travers différents secteurs et pays, ont réussi à mobiliser des capitaux importants sur les marchés boursiers mondiaux dans le cadre de processus de l'ouverture de leur capital et privatisation partielle.

---

<sup>1</sup> LEVIEUGE Grégory, *op.cit.*,), pages 65 à 95.

<sup>2</sup> THIRION, Nicolas, *Op. cit.*, p.85-110.

<sup>3</sup> LEVIEUGE, Grégory, *Op.cit.*, p ,65-95

### Conclusion.

L'ouverture du capital des banques représente une étape cruciale dans leur évolution stratégique et financière.

Dans ce premier chapitre nous avons parcouru une série de concepts et d'éléments fondamentaux pour comprendre cette pratique stratégique. Nous avons commencé par définir ce qui est une banque, son capital et ses différentes typologies, pour ensuite aborder l'ouverture du capital, son historique, ses formes et ses étapes.

L'ouverture du capital bancaire se révèle être une opération complexe mais essentielle, qui peut transformer la structure et la gouvernance d'une banque. Historiquement, cette démarche a été utilisée pour renforcer les fonds propres des institutions financières et répondre aux exigences réglementaires de plus en plus strictes, et soutenir leur croissance.

Nous avons ensuite exploré les diverses formes que peut prendre l'ouverture du capital, notamment les introductions en bourse(IPO) et les augmentations de capital. Ces méthodes offrent des moyens variés d'attirer de nouveaux investisseurs et de diversifier les sources de financement.

Les étapes du processus d'ouverture du capital, de la décision initiale à la mise en œuvre effective, exigent une préparation minutieuse, cette préparation inclut des évaluations financières détaillées, des approbations réglementaires rigoureuses, et une communication transparente avec les investisseurs et les différentes parties prenantes.

Le cadre réglementaire joue un rôle central dans l'ouverture du capital des banques, les régulations nationales et internationales, telles que imposées par Bale III, définissent les exigences de fonds propres et de liquidité que les banques doivent respecter.

Enfin les exemples de banques ayant réussi leur ouverture de capital démontrent les bénéfices potentiels de cette démarche. Ces cas illustrent comment, malgré les défis, une ouverture de capital bien exécutée peut renforcer significativement les fonds propres et soutenir des projets de croissance et d'innovation.

A travers ce chapitre nous avons posé les bases nécessaires pour appréhender les enjeux, les motivations, les perspectives et limites liées à l'ouverture du capital des banques, que nous analyserons dans le deuxième chapitre.

## *Chapitre II*

### *Les Déterminants de l'Ouverture du Capital des Banques. Perspectives et Limites*

## **Introduction**

L'ouverture du capital des banques est une décision importante, qui peut transformer profondément la structure et les perspectives de ces institutions financières. Elle implique une série de choix stratégiques et financiers pour les établissements bancaires. Dans un contexte de globalisation et de libéralisation financière, les banques doivent adapter leur modèle d'entreprise pour répondre aux attentes des actionnaires et des clients, tout en gérant les risques et les contraintes qui lui sont liées. Cette ouverture est influencée par une multitude de facteurs économiques, réglementaires, stratégiques et institutionnels, chacun jouant un rôle déterminant dans la décision finale des dirigeants de la banque, mais aussi par la situation financière interne de la banque, y compris sa rentabilité, sa solvabilité et ses besoins en fonds propres, qui constitue un autre facteur décisif.

L'ouverture du capital peut être considérée comme un outil essentiel pour les banques, car elle leur permet de lever des fonds pour financer leur croissance, améliorer leur gouvernance et diversifier leurs sources de financement, cependant, cette stratégie n'est pas sans limites et présente des risques spécifiques, tels que la perte de contrôle et la vulnérabilité accrue aux fluctuations du marché.

Ce chapitre se propose d'analyser en profondeur ces déterminants et leur impact sur la décision de l'ouverture du capital des banques. A travers l'étude détaillée de ces facteurs économiques, réglementaires, stratégiques et institutionnels, nous chercherons à comprendre comment et pourquoi les banques décident d'ouvrir leur capital, tout en évaluant les implications et les défis associés à cette démarche.

Nous allons également explorer les perspectives et les limites de cette stratégie, en prenant en compte les implications pour la gouvernance, la rentabilité et la stabilité des banques.

## **Section 01 : Les déterminants de l'ouverture du capital des banques**

L'ouverture du capital des banques constitue une décision stratégique majeure, souvent motivée par la nécessité de renforcer la stabilité financière, de soutenir la croissance, ou de se conformer aux exigences réglementaires. Cette section se propose d'explorer les divers déterminants d'ordre économique, réglementaire, stratégique et institutionnel, qui influencent cette décision complexe et multidimensionnelle.

### **1. Les déterminants stratégiques**

Les déterminants stratégiques de l'ouverture du capital des banques peuvent être classés en plusieurs catégories, reflétant les divers facteurs qui influencent cette décision. Ces facteurs stratégiques illustrent pourquoi et comment les banques peuvent décider d'ouvrir leur capital, en tenant compte à la fois des opportunités de croissance et des exigences réglementaires et concurrentielles.

#### **1.1..Expansion géographique**

L'ouverture du capital permet aux banques de lever des fonds pour financer leur expansion sur de nouveaux marchés ou renforcer leur présence sur les marchés existants. Cela peut inclure l'ouverture de nouvelles agences, l'investissement dans de nouvelles technologies, ou l'acquisition d'autres institutions financières.

On peut citer comme exemple d'expansion géographique, BNP Paribas qui a utilisé les fonds levés lors de son introduction en bourse pour acquérir des banques en Europe de l'Est et en Asie, augmentant ainsi sa présence internationale<sup>1</sup>.

#### **1.2. Renforcement de la structure financière**

Une augmentation de capital peut améliorer la solidité financière de la banque, renforcer ses ratios de fonds propres, et ainsi répondre aux exigences réglementaires plus strictes. Cette solidité accrue permet de mieux absorber les chocs financiers et économiques<sup>2</sup>.

#### **1.3. Amélioration de la compétitivité**

En levant des capitaux sur les marchés financiers, les banques peuvent investir dans des technologies innovantes et améliorer leurs offres de produits et services. Cela leur permet de rester compétitives face aux nouveaux concurrents. On cite comme exemple Santander<sup>3</sup> qui a renforcé sa compétitivité sur le marché européen grâce à des investissements massifs financés par les revenus générés suite à l'ouverture de son capital<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> BNP Paribas, Corporate history, <https://group.bnpparibas/en/group/history>, (consulté le 23/05/2024).

<sup>2</sup> O'CONNELL Michel, Déterminants spécifiques aux banques, aux secteurs et macroéconomiques de la rentabilité bancaire : *données probantes du Royaume-Uni, études en économie et finance*, volume 40 n°01, p155-174 publié le 27/04/2022, <https://www.emerald.com/>. (Consulté le 24/05/2024).

<sup>3</sup> Santander, grande institution financière internationale fondée en 1857, elle est basée en Espagne et figure parmi les plus grandes banques du monde en termes d'actifs.

<sup>4</sup> O'CONNELL Michel, *Op.cit*, p 155-174.

#### **1.4. Amélioration et optimisation de la gouvernance**

L'ouverture du capital à des investisseurs externes peut apporter de nouvelles perspectives et expertises au sein du conseil d'administration de la banque, Cela peut également améliorer la transparence et la gouvernance, renforçant ainsi la confiance des investisseurs et des clients

#### **1.5. Diversification des sources de financement**

Au lieu de dépendre uniquement des dépôts des clients pour financer leurs activités, les banques peuvent diversifier leurs sources de financement en accédant aux marchés des capitaux. Cela peut réduire le risque de liquidité et permettre une gestion plus flexible des ressources financières.

#### **1.6. Réponse aux attentes des parties prenantes**

Les banques cotées en bourse doivent souvent répondre aux attentes de leurs actionnaires en termes de rentabilité et de croissance. L'ouverture du capital peut donc être motivée par le désir de maximiser la valeur pour les actionnaires et d'améliorer la réputation de la banque sur le marché financier.

### **2. Les déterminants économiques.**

L'ouverture du capital des banques est influencée par plusieurs facteurs macro-économiques qui jouent un rôle crucial dans la prise de décision des dirigeants bancaires, tels que la croissance économique, les crises financières, les taux d'intérêt et d'inflation, ainsi que par la situation financière de la banque.

#### **2.1. Les déterminants Macro-économiques**

Les déterminants macro-économiques jouent un rôle important dans l'ouverture du capital des banques, ils englobent plusieurs aspects clés de l'environnement économique global qui influencent la décision des dirigeants d'ouvrir le capital aux profits des investisseurs privés.

##### **2.1.1. Croissance et expansion économique**

Les banques avec une stratégie de croissance et d'expansion plus agressive peuvent nécessiter des fonds supplémentaires pour financer leurs activités. Cela peut inclure l'acquisition de nouvelles entreprises ou la mise en place de nouveaux produits financiers.

Une croissance économique soutenue stimule l'optimisme des investisseurs et encourage les banques à ouvrir leur capital pour financer de nouvelles opportunités de croissance. Comme en période de croissance, les entreprises et les consommateurs augmentent leurs activités financières, nécessitant plus de services bancaires et justifiant une augmentation de capital<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> O'CONNELL Michel, , *Op.cit*,p155-174 .

### **2.1.2. Le taux d'Intérêt**

Les taux d'intérêt influencent le coût du capital. Des taux bas réduisent le coût de financement pour les banques, rendant l'émission de nouvelles actions plus attractive. Lors de périodes de taux d'intérêt bas, les banques peuvent lever des fonds à moindre coût et investir dans des projets rentables<sup>1</sup>.

### **2.1.3. L'Inflation**

Une inflation maîtrisée favorise la stabilité économique et financière, encourageant les investissements à long terme dans les actions bancaires. Une inflation stable assure un environnement prévisible pour les investisseurs, rendant les actions bancaires plus attrayantes<sup>2</sup>.

### **2.1.4. Les Conditions du Marché Boursier**

Un marché boursier dynamique et liquide facilite l'ouverture de capital en offrant un accès rapide et efficient aux capitaux. Des marchés boursiers performants, comme ceux des économies développées, attirent davantage d'investissements dans les actions bancaires.

## **2..2. La Situation Financière de la banque**

La situation financière d'une banque est un déterminant non négligeable de l'ouverture de son capital. Une banque qui affiche une bonne solvabilité, rentabilité, qualité des actifs, liquidité et gestion des risques est mieux positionnée pour attirer des investisseurs et lever des fonds par l'émission de nouvelles actions.

### **2.2.1. Solvabilité et Fonds Propres**

Les banques doivent être solvables, c'est-à-dire avoir des fonds propres suffisants pour faire face aux risques éventuels et aux pertes. Le ratio de solvabilité est mesuré par la proportion des fonds propres par rapport aux actifs. Les banques doivent respecter des ratios de solvabilité établis par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) pour assurer leur stabilité financière. En 2008, pendant la crise financière, de nombreuses banques, comme Goldman Sachs et Morgan Stanley, ont ouvert leur capital pour augmenter leurs fonds propres et stabilisé leurs bilans.<sup>3</sup>

### **2.2.2. Le Niveau de Capitalisation**

Une banque bien capitalisée est perçue comme plus stable et moins risquée, ce qui peut attirer des investisseurs lors de l'ouverture de son capital. Les ratios de fonds propres, tels que le ratio Common Equity Tier 1 (CET1), sont des indicateurs clés de la solidité financière d'une banque<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> O'CONNELL Michel, , *Op.cit*,p155-174

<sup>2</sup> LAMARQUE .Eric, *Management de la banque : risques, relations clients, organisation*. Paris, édition : Pearson.2005, p.125

<sup>3</sup> *Ibid*, p.122.

<sup>4</sup>*Ibid*, p.123.

### **2.2.3. Adéquation des Fonds Propres :**

Les fonds propres sont essentiels pour la stabilité financière des banques. Ils permettent aux banques de faire face aux pertes et aux risques. Les régulations telles que Bâle III imposent des exigences strictes en matière de fonds propres. Les banques doivent maintenir des niveaux adéquats de capital pour couvrir les risques opérationnels et de crédit, ce qui peut les inciter à ouvrir leur capital pour renforcer leurs fonds propres<sup>1</sup>

### **2.2.4. La Rentabilité et stabilité des revenus**

La rentabilité historique et projetée d'une banque influence grandement l'intérêt des investisseurs. Des indicateurs tels que le rendement des actifs (ROA)<sup>2</sup> et le rendement des capitaux propres (ROE)<sup>3</sup> sont souvent scrutés par les investisseurs pour évaluer la capacité d'une banque à générer des profits. Une croissance stable et durable des revenus renforce la confiance des investisseurs dans les perspectives à long terme de la banque, rendant l'ouverture du capital plus attractive<sup>4</sup>.

Aussi, une diversification des sources de revenus, comme les activités de banque de détail, de banque d'investissement et de gestion d'actifs, réduit la dépendance à un seul segment et assure une stabilité des revenus

### **2.2.5. Qualité des Actifs**

La qualité des actifs, notamment le portefeuille de prêts, est crucial. Un faible niveau de prêts non performants (NPL) indique une bonne gestion du risque de crédit, ce qui est positif pour les investisseurs.

Une bonne diversification des actifs réduit les risques spécifiques et systémiques, améliorant ainsi la stabilité financière de la banque.

### **2.2.6. Liquidité**

Des ratios de liquidité élevés, tels que le ratio de couverture des liquidités (LCR), indiquent que la banque peut faire face à ses obligations à court terme, ce qui est un facteur rassurant pour les investisseurs.

Une bonne gestion de la liquidité assure que la banque peut répondre aux retraits de dépôts et aux autres besoins financiers sans recourir à des mesures d'urgence.

### **2.2.7. Gestion des risques financiers**

Une gestion efficace des risques financiers, incluant les risques de marché, de crédit et opérationnels, est essentielle pour maintenir la stabilité financière de la banque.

---

<sup>1</sup> O'CONNELL Michel, , *Op.cit*,p155-174

<sup>2</sup> ROA : Return on Assets , retour sur les actifs , est un indicateur financier qui mesure la rentabilité d'une entreprise par rapport à ses actifs totaux. ROA : résultat net/actifs totaux.

<sup>3</sup> ROE : Return on Equity, retour sur capitaux propres, est un indicateur financier qui mesure la capacité d'une entreprise à générer des profits à partir des capitaux propres investis .ROE : résultat net/capitaux propres.

<sup>4</sup> Revue des sciences de l'organisation, <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-de-l-organisation-2017-2-page-93>. (Consulté le 25/05/2024).

Une banque avec une faible exposition aux risques volatils est plus susceptible d'attirer des investisseurs lors de l'ouverture de son capital.

### **3. Les Déterminants Réglementaires et Juridiques**

Les déterminants réglementaires et juridiques sont essentiels pour le succès de l'ouverture du capital des banques. Une compréhension approfondie des exigences réglementaires, des incitations fiscales, des lois sur la gouvernance d'entreprise, et des normes comptables permet de créer un environnement favorable à l'émission de nouvelles actions et à l'attraction des investisseurs.

#### **3.1. Réglementation Bancaire**

La réglementation bancaire est un facteur clé qui détermine et encadre l'ouverture du capital des banques.

##### **3.1.1. Accords de Bâle**

Les exigences en matière de capital définies par les accords de Bâle (Bâle I, II et III) jouent un rôle central. Ces accords imposent des ratios de capital minimums que les banques doivent respecter pour assurer leur solvabilité et leur stabilité financière. Par exemple, Bâle III exige des banques de maintenir un ratio de fonds propres de base (CET1) d'au moins 4.5% des actifs pondérés par les risques<sup>1</sup>

##### **3.1.2. Surveillance prudentielle**

Les autorités de surveillance bancaire, comme l'Autorité bancaire européenne (ABE) ou la Banque centrale européenne (BCE) en Europe, surveillent les banques pour garantir qu'elles respectent les réglementations en vigueur. Les exigences de reporting et d'audit renforcent la transparence et la stabilité du secteur bancaire<sup>2</sup>.

#### **3.2. Législation sur les marchés financiers**

La législation sur le marché financier joue un rôle déterminant dans l'ouverture du capital d'une entreprise. Elle établit les règles et les normes pour l'introduction en bourse, y compris les exigences de capital minimum et les obligations d'informations pour les sociétés cotées.

##### **3.2.1. Prospectus et Transparence**

Lors de l'ouverture du capital, les banques doivent se conformer aux réglementations sur les marchés financiers, notamment la publication d'un prospectus détaillé qui informe les investisseurs potentiels des risques et opportunités liés à l'investissement. La Directive Prospectus en Europe est un exemple clé de cette réglementation.

---

<sup>1</sup> Basel Committee on Banking Supervision, explanatory note on the minimum capital requirements for market risk, janvier 2019, <https://www.bis.org>, (consulté le 25/05/2024).

<sup>2</sup>Idem .

### **3.2.2. Les offres publiques d'achat (OPA) et offres publiques de vente(OPV)**

Les réglementations concernant les OPA et les Offres Publiques de Vente (OPV) sont cruciales. Elles déterminent les conditions sous lesquelles les actions peuvent être offertes au public et assurent que les transactions sont équitables et transparentes<sup>1</sup>.

### **3.3. La réglementation fiscale**

La réglementation fiscale joue un rôle déterminant dans la décision des banques d'ouvrir leur capital, en influençant les coûts et les bénéfices potentiels liés à l'émission de nouvelles actions

#### **3.3.1. Incitations Fiscales**

Les incitations fiscales peuvent encourager l'ouverture du capital. Par exemple, certains pays offrent des réductions d'impôts pour les gains en capital réalisés par les investisseurs, ce qui rend les actions bancaires plus attractives<sup>2</sup>.

#### **3.3.2. Traitement des Dividendes**

La taxation des dividendes influence également la décision des investisseurs d'acheter des actions bancaires. Une fiscalité avantageuse sur les dividendes peut augmenter l'attrait des actions émises lors de l'ouverture du capital.

### **3.4. Droit des Sociétés**

Le droit des sociétés constitue un facteur essentiel influençant l'ouverture du capital des banques, en définissant les règles et les procédures relatives à l'émission d'actions, aux droits des actionnaires et à la gouvernance de l'entreprise, le cadre juridique encadre et sécurise les opérations de levée de fonds.

#### **3.4.1. Structures de Gouvernance**

Les règles de gouvernance d'entreprise, telles que celles concernant la composition du conseil d'administration et les droits des actionnaires, jouent un rôle important. Une bonne gouvernance d'entreprise assure aux investisseurs la protection de leurs intérêts<sup>3</sup>.

#### **3.4.2. Protection des Actionnaires**

Les lois sur la protection des actionnaires minoritaires et les mécanismes de résolution des conflits sont essentiels pour attirer des investissements. Des droits de vote proportionnels et des procédures claires pour les assemblées générales renforcent la confiance des investisseurs.

---

<sup>1</sup> FERRATI David, JACINTO, Justin, ANTHONY J.Oday, GRAEME Ramshaw.Pour une meilleure gouvernance, France, édition : Jouve-print, 2021.p ,67-69.

<sup>2</sup> LAMARQUE .Eric, *op.cit.* p133.

<sup>3</sup> *Idem.*

### **3.5. La Réglementation Antitrust et de Concurrence**

Les lois antitrust garantissent que l'ouverture du capital ne mène pas à des pratiques monopolistiques. Les autorités de la concurrence surveillent les fusions et acquisitions pour éviter une concentration excessive du marché bancaire.

Une réglementation qui favorise la concurrence dans le secteur bancaire peut rendre l'ouverture du capital plus attractive en augmentant les opportunités de croissance et d'innovation.

### **3.6. Les Normes Comptables et de Reporting**

Les banques doivent se conformer aux normes comptables internationales (IFRS) pour assurer la transparence et la comparabilité de leurs états financiers. Des normes de reporting claires et uniformes facilitent l'évaluation par les investisseurs.

Les audits externes réguliers garantissent l'exactitude des rapports financiers, renforçant ainsi la confiance des investisseurs dans la solidité financière de la banque.

## **4. Les déterminants institutionnels**

Les déterminants institutionnels de l'ouverture du capital des banques incluent plusieurs facteurs qui influencent cette décision stratégique :

### **4.1. Les Politiques gouvernementales et incitations fiscales**

Les politiques économiques et les incitations fiscales mises en place par les gouvernements peuvent encourager les banques à ouvrir leur capital. Des allègements fiscaux pour les investisseurs ou des subventions pour les émissions de nouvelles actions peuvent rendre l'ouverture du capital plus attractive.

### **4.2. La Qualité institutionnelle**

Les pays avec une haute qualité institutionnelle, caractérisée par des régulations financières efficaces et des systèmes judiciaires robustes, offrent un environnement favorable à l'ouverture du capital. Cela inclut des protections solides pour les investisseurs et une transparence accrue, ce qui attire plus d'investissements étrangers et domestiques<sup>1</sup>.

### **4.3. La Stabilité politique**

Une stabilité politique durable encourage la confiance des investisseurs. Les banques dans des environnements politiquement stables sont plus enclines à ouvrir leur capital, car cela réduit le risque de perturbations imprévues.

### **4.4. Les Régulations bancaires et financières**

Des régulations bien définies qui favorisent la gouvernance d'entreprise et protègent les droits des actionnaires sont cruciales. Ces régulations incluent des exigences strictes de divulgation d'informations financières, de gouvernance, et de transparence<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> SAVAS .E.S , Privatisation/Partenariats: *public-privé*, Paris ,édition : Jouve,2002.p56  
1. Basel Committee on Banking Supervision (2011). *Op.cit.*

#### **4.5. Un Marché financier développé**

Un marché financier bien développé avec des infrastructures robustes, facilite l'accès aux capitaux pour les banques. La présence de bourse active et de régulateurs efficaces favorise les émissions d'actions et l'entrée en bourse.

#### **4.6. Une Culture de marché**

La culture d'un pays concernant l'acceptation et la participation au marché des capitaux joue également un rôle. Dans certains pays, il peut y avoir une tradition plus enracinée de financement par actions, ce qui facilite l'ouverture du capital des banques.

### **Section 02 : Perspectives et limites de l'ouverture du capital**

L'ouverture du capital des banques est un phénomène qui a connu une croissance significative ces dernières années. Cette tendance s'explique par la nécessité pour les banques de se diversifier, lever des fonds supplémentaires en attirant des investisseurs externes, ce qui peut stimuler leur croissance, favoriser l'innovation, renforcer leur résilience face aux défis financiers et réglementaires et aussi, afin d'accroître leur compétitivité et améliorer leur capacité à naviguer dans un environnement économique en constante évolution. Toutefois, la stratégie d'ouverture du capital n'est pas sans défis, les banques doivent faire face aux risques potentiels de dilution du contrôle, les pressions à court terme des investisseurs et les exigences réglementaires strictes.

Cette section explore en profondeur les perspectives et les limites de l'ouverture du capital des banques, en mettant en lumière les avantages potentiels ainsi que les contraintes et risques associés. En examinant ces aspects, nous visons à fournir une vue d'ensemble équilibrée qui aidera à comprendre les implications globales de cette stratégie pour les institutions financières.

#### **1. Les Perspectives de l'Ouverture du Capital des Banques**

L'ouverture du capital des banques représente une opportunité stratégique significative dans le paysage financier contemporain. Cette stratégie offre des avantages, des opportunités potentielles et ouvre la voie à une multitude de perspectives positives, notamment en matière d'amélioration de la compétitivité, de stimulation du marché boursier et de développement technologique.

##### **1.1. Renforcement des Fonds Propres et de la Résilience**

L'ouverture du capital joue un rôle important en permettant aux institutions de renforcer leurs fonds propres et de développer leur résilience face aux chocs financiers

###### **1.1.1. Renforcement des Fonds Propres**

L'ouverture du capital des banques permet d'accroître leurs fonds propres en émettant de nouvelles actions et en attirant des investisseurs externes. Cette augmentation des fonds propres est essentielle pour plusieurs raisons :

### **1.1.1.1. Amélioration de la Solvabilité**

Une base de fonds propres plus solide permet aux banques de mieux répondre aux exigences de solvabilité imposées par les régulateurs financiers, telles que celles définies par le cadre Bâle III. Selon une étude de Berger et Bouwman (2013), les banques ayant des niveaux de capital plus élevés sont mieux placées pour résister aux crises financières.

### **1.1.1.2. Capacité d'Absorption des Pertes**

Une augmentation des fonds propres renforce la capacité des banques à absorber les pertes, réduisant ainsi le risque de faillite en période de stress économique. Cette résilience accrue est cruciale pour maintenir la stabilité financière et protéger les déposants.

### **1.1.1.3. Accès au Financement à Moindre Coût**

Une meilleure capitalisation peut également réduire le coût du financement pour les banques. Les investisseurs perçoivent les banques bien capitalisées comme moins risquées, ce qui peut se traduire par des taux d'intérêt plus bas sur les dettes émises par ces institutions.

## **1.1.2. Renforcement de la Résilience**

La résilience financière est essentielle pour les banques, car elle leur permet de résister aux chocs et perturbations financières, ainsi que de maintenir leur stabilité et leur capacité à fournir des services financiers de qualité. Dans un contexte de globalisation et de complexité croissantes, il est important que les institutions bancaires développent des stratégies pour renforcer leur résilience et améliorer leur capacité à gérer les risques<sup>1</sup>.

### **1.1.2.1. Stabilité en Période de Crise**

Les banques bien capitalisées ont montré une plus grande résilience pendant les crises financières, comme l'a démontré la crise financière de 2008. Les établissements dotés de fonds propres suffisants étaient mieux préparés pour faire face aux pertes et aux retraits massifs de liquidités.

### **1.1.2.2. Confiance des Investisseurs et des Déposants**

Une structure de capital solide inspire confiance aux investisseurs et aux déposants. Cette confiance est essentielle pour le bon fonctionnement des banques, surtout en période de turbulences économiques.

### **1.1.2.3. Réduction du Risque Systémique**

En augmentant leurs fonds propres, les banques contribuent à la stabilité du système financier global. Des banques bien capitalisées sont moins susceptibles de nécessiter des interventions gouvernementales, réduisant ainsi le risque systémique.

## **1.2. Accès aux Marchés Internationaux**

L'ouverture du capital facilite l'accès des banques aux marchés internationaux, offrant des opportunités d'expansion géographique et de diversification des sources de revenus<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> OECD (2018). "OECD Guidelines on Corporate Governance of State-Owned enterprises." <https://www.oecd.org/corporate/principles-corporate-governance/> (consulté le 25/05/2024)

<sup>2</sup>LAMARQUE .Eric, *op.cit.* P, 138.

### **1.2.1. Expansion Géographique et Diversification des Revenus**

L'expansion géographique et la diversification des revenus représentent deux des stratégies les plus dynamiques pour les banques cherchant à ouvrir leur capital.

#### **1.2.1.1. Expansion Géographique**

L'ouverture du capital permet aux banques de lever des fonds nécessaires pour financer leur expansion dans de nouveaux marchés internationaux. Cela leur offre l'opportunité de pénétrer des régions à forte croissance économique, diversifiant ainsi leurs bases de revenus et réduisant la dépendance à un marché unique. Par exemple, des banques européennes ont utilisé les fonds levés pour étendre leurs opérations en Asie et en Amérique Latine, régions présentant des taux de croissance plus élevés.

#### **1.2.1.2. Diversification des Revenus**

En s'implantant sur de nouveaux marchés, les banques peuvent diversifier leurs sources de revenus, réduisant ainsi leur exposition aux risques économiques et politiques d'un seul pays. Cela permet une gestion plus efficace des risques et une stabilité financière accrue.

### **1.2.2. Renforcement des Partenariats Internationaux**

Le renforcement des partenariats internationaux est un levier stratégique majeur pour les banques envisageant l'ouverture de leur capital.

#### **1.2.2.1. Partenariats Stratégiques**

L'ouverture du capital peut attirer des investisseurs institutionnels étrangers et des partenaires stratégiques, facilitant ainsi la création d'alliances et de collaborations internationales. Ces partenariats peuvent apporter des compétences, des technologies et des réseaux de distribution précieux pour les banques.

#### **1.2.2.2. Accès à de Nouveaux Clients**

Les investisseurs étrangers peuvent également devenir des clients potentiels, offrant des opportunités pour les banques de diversifier leur portefeuille de clients et d'augmenter leurs revenus grâce à de nouveaux produits et services financiers adaptés aux besoins spécifiques des marchés locaux.

### **1.2.3. Amélioration de la Compétitivité Globale**

L'amélioration de la compétitivité est un objectif central pour les banques cherchant à ouvrir leur capital. En accédant à de nouvelles ressources financières et en adoptant des stratégies innovantes, les banques peuvent renforcer leur position sur le marché et répondre aux exigences des clients.

#### **1.2.3.1. Renforcement de la Compétitivité**

En accédant aux marchés internationaux, les banques peuvent renforcer leur position concurrentielle en augmentant leur présence globale et en offrant une gamme plus large de produits et services financiers. Cela leur permet de rivaliser efficacement avec d'autres grandes institutions financières mondiales.

### **1.2.3.2. Innovation et Développement de Produits**

L'accès aux marchés internationaux stimule l'innovation en permettant aux banques de développer de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins diversifiés des marchés internationaux. Cela peut inclure des produits de financement du commerce, des services bancaires transfrontaliers et des solutions numériques adaptées aux préférences locales<sup>1</sup>.

## **1.3 .Amélioration de la Gouvernance et de la Transparence**

L'ouverture du capital des banques entraîne souvent une amélioration significative de la gouvernance et de la transparence, des aspects essentiels pour assurer la confiance des investisseurs et la stabilité financière à long terme<sup>2</sup>.

### **1.3.1. Amélioration de la Gouvernance**

L'ouverture du capital de la banque favorise une amélioration notable de la gouvernance, cette amélioration est essentielle pour gagner et maintenir la confiance des investisseurs et assurer une gestion éthique et responsable.

#### **1.3..1.1.Inclusion de Nouveaux Investisseurs**

L'ouverture du capital entraîne souvent l'entrée de nouveaux investisseurs institutionnels, qui apportent des attentes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Ces investisseurs peuvent exiger des normes de gouvernance plus strictes, incitant les banques à adopter de meilleures pratiques de gestion, de contrôle interne et de responsabilité.

#### **1.3.1..2. Indépendance du Conseil d'Administration**

Les nouveaux actionnaires peuvent exiger une plus grande indépendance des membres du conseil d'administration. L'inclusion d'administrateurs indépendants améliore la surveillance des dirigeants de la banque, réduit les risques de conflits d'intérêts et assure des décisions plus équilibrées et transparentes.

### **1.3..2. Transparence et Responsabilité**

La transparence et la responsabilité sont essentielles car elles renforcent la confiance et la crédibilité des institutions financières ainsi que leur capacité à répondre aux besoins des parties prenantes.

Une transparence accrue permet non seulement de renforcer la confiance des investisseurs, mais aussi d'assurer une meilleure gouvernance et de répondre plus efficacement aux exigences réglementaires.

#### **1.3..2.1. Rapports Financiers et Non Financiers**

Les banques ouvertes au capital public sont tenues de respecter des exigences de transparence accrues, y compris la divulgation régulière et détaillée des informations financières et non financières. Cela inclut les rapports sur les pratiques de gouvernance, les politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et les performances opérationnelles.

---

<sup>1</sup>LAMARQUE .Eric, *op.cit.* P, 138

<sup>2</sup> Ibid , p,134

### **1.3.2.2. Audit et Contrôle Interne**

L'ouverture du capital renforce les processus d'audit et de contrôle interne. Les banques doivent se conformer aux normes internationales d'audit, comme celles définies par l'International Financial Reporting Standards (IFRS)<sup>1</sup> et les directives de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO)<sup>2</sup>.

### **1.3.2.3.. Conformité aux Régulations du Marché**

Les banques qui ouvrent leur capital sont soumises aux réglementations des marchés financiers, ce qui exige une transparence accrue dans leurs opérations. Cela inclut la publication d'informations précises et à jour sur les résultats financiers, les risques, les politiques de rémunération et les pratiques de gouvernance.

### **1.3.2.4. Obligations de Divuligation**

Les banques doivent respecter les obligations de divulgation imposées par les régulateurs boursiers, telles que la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis ou l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, garantissant ainsi une communication transparente et régulière avec les actionnaires et le public.

### **1.3.2.5. Transparence des Informations**

La transparence accrue permet de renforcer la confiance des investisseurs en leur fournissant des informations claires et complètes sur la performance financière et les risques potentiels de la banque. Cette confiance est cruciale pour attirer et retenir les investisseurs, et pour maintenir la stabilité des cours des actions.

### **1.3.2.6. Réduction des Asymétries d'Information**

Une communication transparente réduit les asymétries d'information entre la direction de la banque et les investisseurs, améliorant ainsi l'efficacité du marché et permettant une évaluation plus précise de la valeur de l'entreprise.

## **1.4. Redynamisation du Marché Boursier**

En permettant aux banques de lever des fonds sur les marchés financiers, cette démarche accroît la liquidité et diversifie les options d'investissement pour les acteurs du marché. De plus, l'entrée de nouvelles actions bancaires contribue à élargir la base des investisseurs et à stimuler les transactions boursières<sup>3</sup>.

### **1.4.1. Augmentation de la Liquidité**

Lorsque les banques ouvrent leur capital, elles émettent de nouvelles actions sur le marché boursier. Cela augmente l'offre d'actions disponibles, ce qui peut attirer de nouveaux investisseurs et augmenter la liquidité globale du marché boursier. Une plus grande liquidité

---

<sup>1</sup> IFRS , sont des normes comptables internationales élaborées par International Accounting Standards Board(IASB).Elles visent à uniformiser les états financiers des entreprises à l'échelle mondiale, favorisant ainsi la transparence de la comptabilité et la fiabilité des informations financières .

<sup>2</sup> IOSCO, International Organization of Securities Commissions, elle regroupe les régulateurs des marchés de valeurs mobilières du monde entier, et a pour mission de promouvoir les marchés financiers et la protection des investisseurs.

<sup>3</sup> SAVAS .E.S, op.cit.p, 67

rend le marché plus attractif pour les investisseurs car il devient plus facile d'acheter et de vendre des actions sans affecter significativement le prix.

#### **1.4.2. Attirer les Investisseurs Institutionnels**

Les investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension et les compagnies d'assurance, sont souvent intéressés par les actions des banques en raison de leur potentiel de rendement stable. L'ouverture du capital des banques peut attirer ces investisseurs, augmentant ainsi la demande pour les actions bancaires et dynamisant le marché boursier.

#### **1.4.3 Amélioration de la Transparence**

Comme mentionné précédemment, l'ouverture du capital exige des banques qu'elles adoptent des normes de gouvernance plus strictes et une transparence accrue. Cela renforce la confiance des investisseurs dans les informations disponibles, réduisant ainsi les risques perçus et encourageant davantage de transactions sur le marché boursier.

Une plus grande transparence et une meilleure gouvernance d'entreprise peuvent accroître la confiance des investisseurs, ce qui se traduit par une plus grande participation et un volume de transactions plus élevé sur le marché boursier.

#### **1.4.4..Effet de Contagion Positif**

Le succès de l'ouverture du capital des banques peut encourager d'autres entreprises à suivre le même chemin. Cela peut créer une dynamique positive où de plus en plus d'entreprises choisissent d'entrer en bourse, augmentant ainsi l'activité et la vitalité du marché boursier dans son ensemble.

Les performances positives des actions bancaires après l'ouverture du capital peuvent stimuler l'intérêt pour d'autres secteurs, créant un effet d'entraînement qui profite à l'ensemble du marché boursier.

#### **1.5..Canalisation de la monnaie du circuit informel.**

La canalisation des flux monétaires hors circuit formel, est aussi l'une des perspectives et objectifs de l'ouverture du capital des banques

##### **1.5.1. Attraction des Fonds Informels**

L'ouverture du capital des banques peut attirer les fonds qui circulent dans le secteur informel en offrant des opportunités d'investissement plus attractives et sécurisées. Cela peut encourager les individus et les entreprises à déposer leurs fonds dans les institutions financières formelles plutôt que de les conserver dans des circuits non régulés<sup>1</sup>.

##### **1.5.2.Élargissement de la Base de Dépôts**

En attirant ces fonds informels, les banques augmentent leur base de dépôts, ce qui leur permet de prêter davantage et de stimuler la croissance économique.

---

<sup>1</sup> Eba , European Banking Authority , <https://eba.europa.eu/> (consulté le 25/05/2024).

### **1.5.3. Renforcement de la Confiance**

L'ouverture du capital des banques, accompagnée d'une amélioration de la transparence et des pratiques de gouvernance, peut renforcer la confiance du public dans le système bancaire. Cette confiance accrue peut encourager les acteurs économiques informels à intégrer le secteur formel<sup>1</sup>.

### **1.5.4. Inclusion Financière**

Les efforts pour formaliser l'économie et canaliser la monnaie informelle peuvent également promouvoir l'inclusion financière, permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux services bancaires et financiers.

### **1.5.5. Régulation et Surveillance**

L'ouverture du capital des banques implique souvent une surveillance et une régulation accrues par les autorités financières. Cela peut rassurer les détenteurs de fonds informels sur la sécurité et la stabilité des institutions bancaires.

### **1.5.6. Compliance et Normes Internationales**

Les banques qui ouvrent leur capital sont souvent soumises à des normes de conformité internationales plus strictes, ce qui peut contribuer à la stabilité et à la fiabilité du système bancaire<sup>2</sup>.

### **1.5.7. Effets Multiplicateurs**

La canalisation des fonds informels vers les banques formelles peut avoir un effet multiplicateur sur l'économie. En augmentant les ressources disponibles pour les prêts et les investissements, les banques peuvent stimuler l'activité économique et la création d'emplois.

En intégrant les fonds informels dans le secteur formel, les autorités fiscales peuvent mieux suivre et taxer les transactions économiques, réduisant ainsi l'évasion fiscale et augmentant les recettes publiques.

## **2. Limites et Contraintes de l'Ouverture du Capital des Banques**

L'ouverture du capital des banques, bien qu'offrant de nombreuses perspectives positives, comporte également plusieurs limites et contraintes. Ces défis doivent être soigneusement évalués et gérés pour garantir que les avantages potentiels de l'ouverture du capital soient réalisés sans compromettre la stabilité et l'intégrité de l'institution.

### **2.1. Risque de Dilution du Contrôle**

---

<sup>1</sup> International Monetary Fund (IMF). (2015). "Monetary Policy and Financial Stability." IMF Policy Paper. [www.imf.org](http://www.imf.org). (Consulté le 25/05/2024).

<sup>2</sup> International Organization for Standardization (ISO). "ISO 19600:2014 - Compliance management systems Guidelines." <https://www.iso.org>. (consulté le 25/05/2024).

Lorsqu'une banque ouvre son capital au public ou à des investisseurs externes, les actionnaires existants peuvent voir leur part de propriété réduite, ce qui peut entraîner une perte de contrôle sur les décisions stratégiques et opérationnelles de la banque<sup>1</sup>.

### **2.1.1. Réduction du Pouvoir de Décision**

Lorsqu'une banque émet de nouvelles actions, les actionnaires existants voient leur part de propriété diminuer proportionnellement. Par exemple, si un actionnaire détient 10 % des actions avant l'émission de nouvelles actions, cette part peut être réduite à un pourcentage plus faible après l'émission, à moins qu'il n'achète des actions supplémentaires. Cette réduction de la part de propriété signifie une diminution du pouvoir de vote et de l'influence sur les décisions stratégiques de l'entreprise.

Les décisions importantes telles que la nomination des membres du conseil d'administration, les fusions et acquisitions, et les politiques financières peuvent être influencées par les nouveaux actionnaires.

### **2.1.2.Émergence de Nouveaux Actionnaires Majoritaires**

Avec l'arrivée de nouveaux investisseurs, il est possible qu'un ou plusieurs nouveaux actionnaires acquièrent une part significative du capital, pouvant ainsi devenir des actionnaires majoritaires. Les nouveaux actionnaires majoritaires peuvent avoir des objectifs et des stratégies différents de ceux des actionnaires historiques, ce qui peut entraîner des conflits d'intérêts et des changements de direction non souhaités par les actionnaires existants.

### **2.1.3. Impact sur la Stratégie à Long Terme**

Les nouveaux actionnaires peuvent être plus orientés vers des gains à court terme et peuvent exercer une pression sur la direction pour obtenir des résultats financiers rapides. Cette pression peut compromettre les initiatives de planification stratégique à long terme et les investissements dans des projets de développement durable qui nécessitent du temps pour générer des bénéfices.

## **2.2. Conformité Réglementaire**

L'ouverture du capital implique de respecter des réglementations strictes, y compris des exigences en matière de divulgation financière, de transparence et de gouvernance. Ces exigences peuvent être coûteuses et complexes à mettre en œuvre, en particulier pour les petites banques<sup>2</sup>

## **2.3. Exposition à la Volatilité du Marché**

Les actions des banques cotées en bourse sont sujettes aux fluctuations des marchés financiers. Cette volatilité peut entraîner des variations importantes de la valeur de l'action, ce

---

<sup>1</sup> LAMARQUE Eric, *op .cit.* p, 143

<sup>2</sup> Basel Committee on Banking Supervision. (2010). "Basel III: A global regulatory framework for more resilient banks and banking systems." Bank for International Settlements. , <https://www.bis.org>, (consulté .le 25/05/2024).

qui peut entraîner des variations significatives de la valeur de l'action et affecter la stabilité financière de la banque<sup>1</sup>.

#### **2.4. Coûts de Transaction**

Les coûts associés à l'introduction en bourse ou à l'émission de nouvelles actions peuvent être significatifs. Cela inclut les frais de souscription, les frais juridiques et comptables, ainsi que les coûts liés à la conformité et à la communication<sup>2</sup>

#### **2.5. Pressions des Investisseurs**

Une fois cotées en bourse, les banques peuvent subir des pressions pour générer des rendements à court terme au détriment de la planification stratégique à long terme. Les investisseurs institutionnels et les actionnaires activistes peuvent exiger des résultats rapides, ce qui peut mener à des décisions moins prudentes<sup>3</sup>.

#### **2.6. Risque de Perte de Confidentialité**

L'ouverture du capital oblige les banques à divulguer des informations sensibles et stratégiques au public, ce qui peut être exploité par les concurrents. Cela peut inclure des données sur les performances financières, les stratégies de marché, et les plans de développement<sup>4</sup>.

#### **2.7. Risques juridiques et de litiges**

Les banques ouvertes au public sont plus exposées aux risques de litiges de la part des actionnaires et des régulateurs, notamment en cas de non-respect des obligations de divulgation et de conformité.

#### **2.8. Une gestion complexe**

La complexité de la gestion est effectivement une limite significative de l'ouverture du capital des banques. Cette complexité découle de l'augmentation des responsabilités de la direction, de la diversité des intérêts des actionnaires, des exigences réglementaires accrues et des pressions sur les performances financières. Ces facteurs combinés rendent la gestion quotidienne de la banque plus complexe et nécessitent des stratégies de gouvernance et de gestion performantes et efficaces afin de gérer efficacement et s'adapter à ce nouvel environnement.

##### **2.8.1. Augmentation de la Responsabilité de la Direction :**

Une banque ouverte au public doit rendre des comptes non seulement à ses actionnaires majoritaires mais aussi à un large éventail d'investisseurs individuels et

---

<sup>1</sup> LAMARQUE Eric, *op .cit.* p, 151.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> LAMARQUE Eric, *op .cit* ,p,152

<sup>4</sup> *Idem.*

institutionnels. Cela peut augmenter la complexité de la prise de décision et des processus de gouvernance.

### **2.8.2 .Diversité des Intérêts des Actionnaires :**

Avec l'augmentation du nombre d'actionnaires, les intérêts peuvent diverger. Certains actionnaires peuvent être orientés vers des gains à court terme, tandis que d'autres préfèrent une croissance durable à long terme. La direction de la banque doit équilibrer ces intérêts variés, ce qui complique la définition et la mise en œuvre de stratégies cohérentes.

## **Conclusion**

L'identification et l'analyse des déterminants de l'ouverture du capital des banques révèlent une multitude de facteurs complexes et interconnectés. D'une part, les motivations économiques, stratégiques, et institutionnelles constituent des moteurs puissants incitant les banques à ouvrir leur capital. Parmi les déterminants économiques, on trouve la nécessité de renforcer les fonds propres et de résilience, ainsi que l'accès à de nouveaux marchés financiers. Les déterminants stratégiques, quant à eux, incluent la diversification des activités, l'expansion géographique, et les alliances stratégiques avec des partenaires internationaux. Enfin, les facteurs institutionnels, tels que la réglementation bancaire et les politiques de gouvernance d'entreprise, jouent un rôle crucial dans cette dynamique.

Les perspectives de l'ouverture du capital des banques sont prometteuses. Elles incluent une amélioration significative de la gouvernance et de la transparence, l'accès à des ressources financières accrues, et une meilleure intégration aux marchés financiers mondiaux. De plus, l'ouverture du capital peut contribuer à la redynamisation du marché boursier et à la formalisation de l'économie en canalisant les capitaux des circuits informels vers des investissements plus structurés.

Cependant, ces avantages s'accompagnent de limites et de contraintes importantes. La complexité accrue de la gestion, le risque de dilution du contrôle, les pressions réglementaires et les exigences de conformité peuvent représenter des défis significatifs pour les banques. De plus, la nécessité de répondre aux attentes diversifiées des nouveaux actionnaires peut entraîner des tensions et des conflits d'intérêts, mettant en péril la cohérence stratégique et la stabilité de l'institution.

En conclusion, l'ouverture du capital des banques est une démarche stratégique majeure qui offre des opportunités de croissance et de renforcement institutionnel, mais qui nécessite également une gestion prudente des risques et des contraintes associées. La réussite de cette démarche dépendra de la capacité des banques à équilibrer les avantages potentiels avec les défis inhérents, tout en maintenant une gouvernance solide et une vision stratégique à long terme.



# *Chapitre III*

*Etude de cas :*

*Analyse des Déterminants de l'Ouverture du  
Capital du Crédit Populaire D'Algérie (CPA).*

### Introduction

Dans un contexte caractérisé par la mondialisation économique et la réforme du secteur financier et bancaire algérien, l'ouverture du capital des banques constitue une stratégie essentielle. Ce processus, impliquant la cession d'une partie du capital à des investisseurs externes, permet non seulement de lever des fonds, mais aussi de moderniser la gouvernance et améliorer l'efficacité opérationnelle des institutions bancaires. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), une des principales banques publiques en Algérie, n'échappe pas à cette dynamique.

Le projet d'ouverture du capital du Crédit populaire d'Algérie (CPA) et prochainement celui de la Banque de développement local (BDL), est un premier pas en direction d'un long processus de modernisation du système financier algérien. Annoncé en 2021, ce projet commence à se préciser avec l'ouverture du capital du CPA en début de l'année en cours, et sa cotation officielle à la bourse d'Alger le 26/03/2024<sup>1</sup>.

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), représente un cas d'étude pertinent. L'analyse de l'ouverture du capital du CPA offre une occasion unique de comprendre les motivations, les raisons derrière cette décision stratégique et les implications de cette initiative pour le secteur bancaire et l'économie en général. Elle permet également d'évaluer les perspectives de développement qu'elle ouvre pour la banque et le secteur bancaire algérien, ainsi que les défis et les limites inhérents à un tel processus.

Ce troisième chapitre se propose d'examiner en profondeur ce premier cas historique et inédit d'ouverture du capital d'une banque publique.

Nous débuterons par une présentation générale du CPA, en rappelant son historique, ses missions et son rôle dans le paysage bancaire algérien après avoir donné un aperçu sur l'évolution de ce dernier. Ensuite, nous aborderons les différents déterminants économiques, réglementaires et stratégiques qui ont conduit à l'ouverture de son capital. Enfin, nous analyserons les perspectives offertes par cette ouverture ainsi que les limites et les défis rencontrés, afin de fournir une vision exhaustive de cette transformation.

---

<sup>1</sup> IMADALOU Samira. Une première banque entre officiellement en Bourse : *Un contrat de liquidité pour assurer la cotation régulière du titre CPA*, El Watan , [https //: elwatan-dz.com](https://elwatan-dz.com). (Consulté le 23/05/2024).

### **Section 1 : Historique et contexte d'ouverture du capital du CPA**

Avant d'entamer cette première section et entrer dans le vif du sujet, nous aimerions, tout d'abord, répondre à une question que nous estimons importante et pertinente, qui est la suivante : Pourquoi le choix du CPA pour cette première opération d'ouverture du capital d'une banque publique algérienne, et non pas une autre banque ? La réponse à cette interrogation peut être justifiée par les éléments suivants :

- L'une des forces majeures du CPA réside dans sa solide assise financière, soutenue par des fonds propres substantiels. Cette robustesse lui permet de maintenir la stabilité de ses activités, même dans un environnement financier parfois volatil, et de résister aux secousses économiques. De plus, son large réseau d'agences lui confère une proximité avec une clientèle diversifiée, allant des particuliers aux grandes entreprises, renforçant ainsi sa position sur le marché local<sup>1</sup>.
- L'expertise sectorielle du CPA se traduit par sa capacité à proposer des produits et des services adaptés aux besoins spécifiques de divers secteurs, tels que l'industrie, les services, le BTPH, entre autres. Cette approche stratégique renforce sa compétitivité et lui permet de répondre efficacement aux attentes du marché.
- Engagé dans une démarche d'innovation, le CPA se tourne vers la digitalisation, la banque en ligne et les solutions financières novatrices. Cette orientation lui permet de rester agile et réactif, prêt à relever les défis d'un monde bancaire en constante évolution.
- Le CPA a, par ailleurs, réalisé une augmentation significative de son capital en 2023, atteignant 200 milliards DZD, témoignant ainsi de sa croissance soutenue et de sa capacité à consolider sa position sur le marché. Cette dynamique se reflète également dans ses résultats financiers, avec une rentabilité en hausse, notamment un taux de rendement des fonds propres (ROE) de 13,54 % en 2022 contre 11,73 % en 2021<sup>2</sup>.
- En termes de compétitivité, le CPA se classe au troisième rang du secteur bancaire algérien en ce qui concerne le PNB, avec un total de 70,15 milliards de dinars<sup>3</sup>. Son efficacité opérationnelle se manifeste également par un PNB par collaborateur élevé, indiquant une gestion efficiente des ressources humaines et une optimisation des processus opérationnels.

---

<sup>1</sup> Algérie Presse Service .Ouverture du capital du CPA : *Une démarche économique au service d'une vision Politique* ,15/02/ 2024, <https://www.aps.dz/> , (consulté le 24/05/2024).

<sup>2</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n°24/01, du 18/01/2024, p 8-13.

<sup>3</sup> Algérie presse service, Op.cit.

### **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

- Le CPA dispose de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour gérer les opérations complexes de privatisation et d'ouverture de capital, du fait des multiples tentatives de sa privatisation depuis 2005. Elle a fait l'objet d'une évaluation approfondie et pointue pendant 12 mois de la part de la grande banque Rachilde au vu de sa cession au profit d'une banque française en 2007, un projet annulé au dernier moment suite à la crise des subprimes 2007/2008.

En somme, le choix du CPA pour la première ouverture du capital d'une banque publique en Algérie est une décision stratégique qui vise à assurer un processus transparent, crédible et professionnel, maximisant ainsi les chances de succès de cette première expérience.

Après avoir répondu à cette question, nous débuterons cette section par un aperçu général sur le système bancaire et financier algérien et son évolution depuis l'indépendance à nos jours, ensuite nous passerons à la présentation du CPA, son historique, ses différentes activités, ses données financières et enfin nous examinerons les divers aspects liés à l'opération d'ouverture de son capital sans omettre de mettre en lumière les résultats obtenus suite à cette première ouverture du capital d'une banque algérienne.

#### **1. Historique de l'évolution du secteur bancaire algérien**

Le secteur bancaire algérien a joué un rôle clé, depuis le recouvrement de la souveraineté nationale, dans le développement économique du pays, en s'appuyant sur un réseau d'agences en constante extension, des produits de plus en plus diversifiés et une modernisation des systèmes de paiement à l'ère de la digitalisation et du numérique.

Dès les premières années de l'indépendance, l'Algérie s'était engagée pleinement dans le processus d'établissement de la souveraineté nationale sur le secteur financier et bancaire, en créant la Banque Centrale d'Algérie et la monnaie nationale, le Dinar Algérien, actions considérées alors comme indispensables pour le développement du pays et de son économie.

Dans cet esprit, il a été décidé de mettre en place la Caisse algérienne de développement (CAD) en tant qu'institution de financement de l'effort de développement et la Caisse nationale de l'épargne et de prévoyance (CNEP) avec pour mission la mobilisation de l'épargne populaire en vue de financer le logement<sup>1</sup>.

Après avoir franchi cette étape, les autorités publiques de l'époque avaient maintenu cette dynamique en procédant à la nationalisation de toutes les banques étrangères entre 1966 et 1968, aboutissant à la naissance de trois banques publiques, à savoir la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire algérien (CPA) et la Banque extérieure d'Algérie (BEA).

Le tissu des banques étatiques avait été renforcé par la suite à travers la création de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) et la Banque de développement local (BDL), permettant à l'Etat de disposer de six (06) banques.

Mais, après la crise pétrolière de 1986, cet élan de développement du secteur avait été marqué par un processus de restructuration. Au même titre que les entreprises nationales, les banques publiques ont été concernées par les dispositions de la loi n 88-01 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques (EPE).

---

<sup>1</sup> Algérie Presse Service, Banques : un rôle clé dans le développement économique du pays depuis l'indépendance, publié le 18/02/2020, [https:// www.aps.dz](https://www.aps.dz). Consulté le 25/05/2024

### Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

---

Outre le processus de restructuration engagé durant cette période, les autorités du pays ont décidé d'ouvrir le secteur bancaire et financier aux capitaux privés nationaux et étrangers, dans le cadre de la loi n 90-10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit. Cette politique avait abouti à l'implantation de plusieurs banques et établissements financiers internationaux ayant réussi à prendre des parts de marchés et devenir parmi les acteurs de financement des projets d'investissements sur la place d'Alger<sup>1</sup>.

Avec l'entrée en activité d'une nouvelle banque, à savoir la Banque Nationale de l'Habitat (BNH), agréée le 29 décembre 2022, le système bancaire algérien se compose, à fin décembre 2022, de 28 banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger. Il est à noter que douze 12 banques sur 20 offrent des produits et des services relevant de la finance islamique. Selon leurs natures d'activité, les banques et les établissements financiers sont répartis comme suit <sup>2</sup>:

- Sept (7) banques publiques.
- Treize (13) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes.
- Deux (2) établissements financiers publics.
- - Cinq (5) sociétés de leasing, dont trois (3) publiques.
- Une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque, qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.

À fin 2022, le réseau bancaire algérien compte 1 626 agences, dont 1 226 agences pour les banques publiques et 400 agences pour les banques privées. Sur l'ensemble des agences bancaires, 69 sont à fin 2022 exclusivement dédiées à la finance islamique contre 58 agences à fin 2021. Les banques publiques totalisent 10 agences dédiées à la finance islamique à fin 2022, tandis que les banques privées comptent 59 agences, dont 54 pour les deux banques spécialisées dans la finance islamique et 5 agences pour les autres banques commerciales. Par ailleurs, le nombre d'agences des établissements financiers a atteint 99 à fin 2022 contre 98 à fin 2021. Au total, les banques et les établissements financiers comptent 1 725 agences à fin 2022 contre 1 702 à fin 2021, traduisant une densité d'une agence pour 26 551 habitants en 2022 contre 26 675 habitants en 2021<sup>3</sup>.

#### • Des réformes initiées pour un secteur bancaire performant et moderne

L'Etat avait engagé une série de réformes ayant permis de renforcer la stabilité et la rentabilité du secteur financier et bancaire, et du marché du crédit, avec la modernisation des systèmes d'information et de paiement pour améliorer la qualité des services bancaires.

Ces efforts ont donné lieu au développement de l'octroi de crédit pour le financement des besoins des particuliers, notamment les crédits immobilier et à la consommation, offerts aux ménages afin d'accéder à des biens divers et à la propriété.

Dans le domaine du financement de l'investissement, les crédits à l'économie ont nettement évolué, pour atteindre plus de 10.000 milliards de DA à juin 2022.

---

<sup>1</sup> Algérie Presse Service, Banques : un rôle clé dans le développement économique du pays depuis l'indépendance, publié le 18 /02/ 2020, [https:// www.aps.dz](https://www.aps.dz). (Consulté le 25/05/2024)

<sup>2</sup> Banque d'Algérie, <https://www.bank-of-algeria.dz/>. (Consulté le 26/05/2024).

<sup>3</sup>Idem.

### Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

---

Les efforts déployés en matière de développement du secteur et de diversification de l'offre ont également permis de lancer la finance islamique en Algérie, qui devrait aider à capter d'importants fonds et d'accélérer l'inclusion financière à l'échelle nationale<sup>1</sup>.

Parallèlement, les banques publiques se sont mobilisées ces dernières années pour ouvrir des succursales à l'étranger, notamment en Europe et en Afrique, de manière à se rapprocher de la diaspora et des milieux d'affaires, en sus de nombreuses actions menées pour la densification et la modernisation du réseau à travers la numérisation et la digitalisation des systèmes de paiement<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, plus de 16 millions de cartes de paiement avaient été remises aux clients entre le réseau d'Algérie Poste et le réseau bancaire, alors qu'un objectif d'installer 8.000 distributeurs automatiques de billets (DAB) et l'équipement d'un million de commerçant en Terminaux de paiement électronique (TPE) ont été fixés d'ici la fin de l'année 2024<sup>3</sup>.

L'objectif des réformes concrétisées ces dernières années et celles envisagées est de permettre au pays de disposer d'un secteur bancaire et financier performant, moderne et accessible, de sorte à améliorer son attractivité et accroître sa contribution au développement de l'économie nationale, conformément aux instructions du Président de la République.

La création d'une banque dédiée au secteur d'habitat via la transformation de la Caisse nationale du logement (CNL) en institution financière dédiée à l'habitat vient aussi confirmer la détermination affichée par les pouvoirs publics à développer ce secteur stratégique et à offrir de nouvelles opportunités de financement, aussi bien aux investisseurs qu'aux particuliers.

Et en vue de s'adapter aux derniers développements en la matière et afin de mieux répondre aux exigences de l'heure, une révision profonde de l'Ordonnance de 2003 relative à la monnaie et au crédit a été récemment introduite, afin d'adapter le développement de l'environnement bancaire à la transition économique, financière et technologique que connaît l'Algérie<sup>4</sup>.

Outre les nouvelles prérogatives conférées aux Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) lui permettant d'accompagner les transformations que connaît l'écosystème bancaire, la nouvelle loi sur la Monnaie et le Crédit n°23-09 du 21 juin 2023, introduit notamment la finance islamique, la finance verte, ainsi que la monnaie numérique de la Banque centrale, le "dinar numérique algérien"<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Algérie Presse Service, Banques : un rôle clé dans le développement économique du pays depuis l'indépendance, publié le 18 /02/ 2020, [https:// www.aps.dz](https://www.aps.dz). (Consulté le 25/05/2024)

1. *Idem*.

<sup>3</sup> Banque d'Algérie, <https://www.bank-of-algeria.dz/>. (Consulté le 26/05/2024).

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> Agence de presse Algérie, *Op.cit*.

## **2. Historique du CPA**

Le CPA est une Entreprise Publique Economique (EPE), créé en décembre 1966 par ordonnance N° 66/366 du 29 Décembre 1966, en reprenant les activités des Banques Populaires, de la Société Marseillaise du Crédit, de la Banque Algéro-Misr et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque. En 1985, suite à une opération de restructuration, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local « BDL » par la cession de 40 agences, le transfert de 500 employés, cadres et 89 000 comptes clientèle. En 1989, à la faveur des réformes économiques, le CPA s'est transformé en Société par Actions (SPA)<sup>1</sup>.

Il a obtenu son agrément, en qualité de Banque, auprès de la Banque d'Algérie en avril 1997 après avoir rempli toutes les conditions d'éligibilité fixées par la Loi 90/10 sur la Monnaie et le Crédit et exerce les activités de Banque universelle en traitant toutes les opérations liées à l'intermédiation bancaire et financière. Le capital social du Crédit Populaire d'Algérie est de 200 milliards de dinars algériens constitué de 200.000.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 DA chacune souscrites et entièrement libérées par l'Etat Algérien<sup>2</sup>.

## **3. Présentation du C P A :**

Le Crédit Populaire d'Algérie par abréviation (CPA) est une banque universelle créée par l'Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966, agréé par la banque d'Algérie (BA) suivant la décision n° 07-02 du 06 avril 1997. Il tire ses lettres de noblesse des projets d'envergures qu'il a accompagné et qui attestent de sa position d'acteur économique incontournable C'est l'une des principales banques commerciales en Algérie, son capital social est la propriété exclusive de l'État, il s'élève actuellement à 200 milliards de dinars.

Le CPA compte actuellement 161 agences bancaires rattachées à 15 Groupes d'Exploitation, vingt (20) espaces digitaux et 98 guichets de finance islamique.

Le CPA a cumulé un capital expérience et dispose d'une diversification sectorielle de ses activités caractérisées par un portefeuille engagements qui couvre divers secteurs d'activités (Industrie, hôtellerie et tourisme, les services, le BTPH, le commerce, la santé, etc...).

Sur le plan international, le CPA s'est déployé particulièrement en Afrique, ce qui constitue un levier stratégique lui permettant d'élargir son champ d'action en assurant le conseil et l'accompagnement des opérateurs économiques dans le cadre des opérations du commerce extérieur. Dans ce contexte, le CPA a créé en 2022, en consortium avec trois autres banques, en tant qu'actionnaire et banque cheffe de file ; une banque en Mauritanie dénommée « Algerian Union Bank. AUB », et a participé également à la création d'une banque au Sénégal « Algerian Bank of Sénégal. ABS »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Notice d'information du CPA, visa cosob n°2024/01 du 24/01/2024, P25

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> *Idem*

## Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Afin de répondre efficacement aux besoins de sa clientèle, le CPA s'appuie sur la diversification de son offre bancaire tous segments confondus : particulier, entreprise, professionnel. Pour réaliser ses objectifs, la banque compte à ce jour plus de **4451** collaborateurs<sup>1</sup>.

Le CPA reste le partenaire privilégié des entreprises quelles que soit sa taille, start-up et professionnelles

Le CPA est, aussi, Banque citoyenne par excellence, qui assume pleinement sa responsabilité sociétale en tant que partenaire, sponsor et mécène des actions et événements qui visent à développer et promouvoir notre pays.

### 3.1 Modifications des statuts

Les différentes opérations d'augmentation du capital social du Crédit Populaire d'Algérie sont reprises dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3 : Modifications des statuts**

Date de l'acte	Objet	Notaire
<b>1966</b>	Création d'une société nationale de Banque sous la domination " Crédit Populaire d'Algérie (CPA) "	Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966
<b>1967</b>	Le capital du Crédit Populaire d'Algérie est représenté par une dotation de l'Etat d'un montant de 15 millions de dinars prélevé sur le montant disponible des avances antérieures du Trésor à la caisse centrale algérienne du crédit populaire (article n° 05 de l'ordonnance n) 67-78 du 11 mai 1967 relative aux statuts du Crédit Populaire d'Algérie : JO n° 40 du 16 mai 1967)	Ordonnance n°67-78 du 11 mai 1967 relatives aux statuts du Crédit Populaire d'Algérie
<b>1989</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>15.000.000 DA</b> à <b>800.000.000DA</b> soit un montant de 785.000.000 DA par émission de 785 actions nouvelles de <b>1 000 000 DA de valeur nominale</b> , totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
<b>1992</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>800.000.000 DA</b> à <b>5.600.000.000 DA</b> soit un montant de 4 800 000 000 DA par émission de 4 800 actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
<b>1994</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>5.600.000.000 DA</b> à <b>9.312.000.000</b> soit un montant de 3 712 000 000 DA par émission de <b>3712</b> actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
<b>1996</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>9.312.000.000 DA</b> à <b>13.600.000.000</b> soit un montant de 4 288 000 000 DA par émission de <b>4 288</b> actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission et détaillées comme suit :  - 4.000.000.000 DA d'avance spéciale du Trésor, et	Mohamed Tahar BENABID

<sup>1</sup> Notice d'information du CPA, visa cosob n°2024/01 du 24/01/2024, P25

## Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

	- 288.000.000 DA de la rubrique Report à nouveau transférée au compte du capital.	
<b>2000</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>13.600.000.000</b> DA à <b>21.600.000.000</b> DA soit, un montant de 8 000 000 000 DA par émission de 800 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.  Et un regroupement d'actions suivant le rapport 10 actions anciennes pour une action nouvelle.	Mohamed Tahar BENABID
<b>2004</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>21.600.000.000</b> DA à <b>25.300.000.000</b> DA soit un montant de 3 700 000 000 DA par émission de 370 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
<b>2006</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>25.300.000.000</b> DA à <b>29.300.000.000</b> DA soit, un montant de 4 000 000 000 DA par émission de <b>400 actions</b> nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
<b>2010</b>	Augmentation du capital social du CPA de <b>29.300.000.000</b> DA à <b>48.000.000.000</b> DA soit, un montant de 18 700 000 000 DA par émission de 1 870 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale par incorporation d'une partie des réserves cumulées au 31/12/2008.  Le capital social du CPA est porté à un montant de 48 000 000 000 DA, réparti sur 4 800 actions de 10.000.000 DA de valeurs nominales chacune.	Mohamed Tahar BENABID
<b>2023</b>	Fractionnement de chaque action ordinaire de la Banque d'une valeur nominale de 10.000.000 DA en 10.000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 Da chacune.  Augmentation du capital social du CPA par émission de 152.000.000 nouvelles actions de valeur nominale de 1.000 DA chacune entièrement souscrites et détenues par l'Etat.  Le capital social de la Banque passe de <b>48.000.000.000</b> DA à <b>200.000.000.000</b> DA divisé en 200.000.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 DA chacune.	Direction Générale du Domaine National  « DGDN »

Source : Notice d'information du CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p 21

### 3.2 Organigramme

L'organigramme du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) comprend plusieurs directions et comités qui travaillent ensemble pour gérer les activités du CPA et répondre aux besoins de ses clients. (Voir annexe 2).

### 3.3. Le réseau commercial du CPA

Le Crédit Populaire Algérien est doté d'un vaste réseau commercial déployé à travers le territoire national et international .Il est reparti comme suit ;

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

### **3.3.1. Au niveau national**

Un large réseau commercial composé de 161 agences, réparties sur l'ensemble du territoire algérien, 20 espaces digitaux et 98 guichets de finances islamiques répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le CPA a renforcé sa proximité via le lancement de produits de banque en ligne : Mobile CPA, e-banking, e-cp@, et deux centres d'appels dont un dédié aux produits monétiques qui assure la continuité de service<sup>1</sup>.

### **3.3.2. Au niveau international :**

Le CPA a créé en 2022, en consortium avec trois autres banques, en tant qu'actionnaire et banque cheffe de file :

- Une banque en Mauritanie dénommée « Algerian Union Bank. AUB »
- A participé également à la création d'une banque au Sénégal « Algerian Bank of Sénégal. ABS ».

Et compte 20 correspondants étrangers de renommée à l'international

- **Pour l'Euro:** Bnp Paribas, Societe Generale, Natixis, Deutsche Bank, Fortis Bank, Credit Agricole, Abc Bank, Commerz Bank, Byblos Bank, Unicredit Ubae Bank.
- **Pour le dollars americain (Usd):** JP Chase Manhattan Bank Of Newyork, Standard Chartred, Citi Bank, Bank of America.
- **Pour la livre sterling (Gbp):** Barclays Bank, Midland Bank.
- **Pour le franc suisse (Chf) :** Credit Suisse, Union Des Banques Suisses.Bace
- **Pour le dollar canadien (Cad) :** Bank National Du Canada<sup>2</sup>.

### **3.4 Les activités du Crédit Populaire d'Algérie**

Les opérations de Banque sont définies par la Loi Monétaire et Bancaire, et conformément aux statuts de la Banque, le CPA peut effectuer toutes les opérations de banque autorisées par la législation et la réglementation en vigueur<sup>3</sup>.

Dans ce cadre, la Banque peut effectuer, à titre de profession habituelle, les principales opérations suivantes :

- La réception des fonds du public, sous toutes formes notamment les dépôts remboursables à vue et à terme.
- La réception des fonds du public destinés à être placés en participation auprès d'une entreprise selon toutes modalités légales et dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur ainsi que ceux destinés à l'acquisition des titres d'emprunts obligataires, de Sukuks et d'autres titres de créances.
- La réception de tous autres fonds autorisés par la législation et la réglementation en vigueur.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p 19.

<sup>2</sup> *Ibid*, p, 25.

<sup>3</sup> *Idem*.

### Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

---

- La mise à la disposition de toute personne physique ou morale des financements selon la forme conventionnelle et sur la base des conditions définies, notamment :
- Des crédits d'exploitation, d'investissement et des crédits consortiaux au profit des entreprises.
- Des crédits immobiliers, hypothécaires et des crédits à la consommation pour les particuliers
- Des crédits par signature tels que l'aval, le cautionnement et toute autre forme d'engagement par signature.
- Des financements en la forme de crédit-bail.
- Des financements en la forme d'opérations d'affacturage.
- Les opérations de financement relevant de la finance islamique définies par la réglementation en vigueur telles que la Mourabaha, la Moucharaka, la Moudaraba, l'Ijara, le Salam et l'Istisna'a ... etc.
- La mise à disposition au profit de la clientèle de toutes prestations en matière de services de paiement notamment la réception et l'exécution de tous les paiements en espèces, par chèque, virements, mise à disposition et par support électronique.

La banque peut également effectuer, dans les conditions et limites fixées par l'autorité habilitée, des opérations connexes, notamment<sup>1</sup> :

- Le placement, la souscription, l'achat, la vente, la garde et la gestion des valeurs mobilières et tout autre produit financier autorisé.
- Les opérations de change.
- Les opérations sur Or, métaux précieux et pièces précieuses.
- Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine.
- Le conseil, la gestion et l'ingénierie financière et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises et ce, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutes autres opérations autorisées dans la limite des conditions légales et réglementaires en vigueur, la banque peut<sup>2</sup> :

- Prendre et détenir des participations, seule ou en association avec toute autre société ou personne
- Effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à son objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Le Crédit Populaire d'Algérie prend part aussi au financement des Opérations Extérieures :

-La banque assure son aide aux importateurs à gérer les risques d'impayés sur leurs exportations, et garantie aux fournisseurs le paiement de leurs marchandises,

-Le CPA offre à ses clients 3 modes de paiement à l'international :

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p 30.

<sup>2</sup> *Idem*

- le Credoc
- la Remdoc
- le Transfert Libre

### **3.5. Renseignements et données financières du CPA**

Dans un contexte conjoncturel très particulier, marqué par la poursuite du redressement de l'économie nationale, la Banque a réalisé de bons résultats et a amélioré sa performance commerciale dans tous les métiers de la Banque. Cette situation s'est traduite par un bénéfice net après impôts de 37 500 millions DA qui progresse de 7 059 millions DA par rapport à 2021 (30 441 millions DA), soit une croissance de 23%<sup>1</sup>.(voir annexes 3 et 4).

En terme de ressources, le CPA jouit d'une position confortable correspondant à un montant de 2 046 milliards de DA par rapport à l'ensemble des ressources collectées par la corporation bancaire qui s'élève à 13 802 milliards de DA représentant une quote-part de 14,82% au 31 décembre 2022 .

Au 31/12/2022, le CPA affichait une solidité financière appréciable qui se traduit par un total bilan de 3 367 milliards de DA et des fonds propres comptables de l'ordre de 312 milliards de DA<sup>2</sup> .

Un Produit Net Bancaire (PNB) de l'ordre de 70 milliards de DA et un Return On Equity (ROE) de 13,64% supérieur à la moyenne de la place bancaire (19 banques) qui s'élève à 12,42%<sup>3</sup>. (Voir annexe 5).

Sur le plan des engagements, le CPA participe au financement de l'économie pour un montant de crédit net de 1 356 milliards de DA au 31 décembre 2022 l'érigeant à la troisième place du marché. (Voir annexes 6 et 7).

Concernant les créances, objet de litiges, au 31/12/2022 le CPA détenait un montant de 2,7 milliards de dinars de créances contentieuses hors crédit, ses créances sont détenues principalement, sur des entreprises activant dans le secteur privé (83,73%)<sup>4</sup> (Voir annexes 8 et 9).

Concernant les produits monétiques, les transactions traitées par le Back office CPA (retrait et paiement) a évolué de 54,43%, passant de 2.894.509 opérations en 2021 à 4.469.948 opérations fin 2022<sup>5</sup>. (Voir annexes 10 et 11).

Les transactions internationales, effectuées par le biais des cartes internationales, a enregistré à fin 2022, un volume de 182 151 opérations pour un montant de 30 millions USD

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p 75-90.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *Idem.*

contre 87 010 opérations en 2021 pour un montant de 19 millions USD, soit une progression importante de l'ordre de 109 % en volume et 57% en valeur<sup>1</sup>.(Voir annexes13 ).

### **4. Informations relatives à l'opération**

Le CPA est une Banque qui veille au respect des valeurs, qui assume sa responsabilité sociétale en tant que partenaire, sponsor et mécène des différents évènements. Il s'engage à maintenir une stratégie de croissance articulée aux tours de la modernisation et la digitalisation, permettant à la Banque d'évoluer dans un environnement en perpétuelle évolution tout en assurant une rentabilité garantissant que les leviers de croissance contribuent de manière responsable aux résultats financiers de la Banque. La digitalisation et les solutions novatrices sont au cœur de cette stratégie pour la consolidation de la position de la Banque en tant qu'acteur actif, agile et réactif prêts à relever les défis. Cette stratégie est déclinée sur des axes constituant le socle sur lequel la Banque bâtira son avenir, optimisera ses performances, réduira ses risques et affinera ses produits en capitalisant les opportunités sectorielles et économiques qui se profilent au niveau national et international. L'introduction en bourse du CPA, représente une étape décisive dans son développement. Cette opération historique rentre dans le cadre de la modernisation du Système Financier Algérien décidé par les Pouvoirs Publics et s'annonce comme une opportunité pour accélérer sa croissance tout en ouvrant son capital aux investisseurs (personnes physiques et morales). Dans ce cadre, le CPA ouvre son capital social à hauteur de 30% par Appel Public à l'Epargne via une cession de 60 millions actions existantes au prix de 2 300 DA l'action<sup>2</sup>.

#### **4.1. Décisions qui sont à l'origine de l'opération**

- Résolution N° 01/182 du 26 décembre 2023 du Conseil des Participations de l'Etat « CPE » portant sur l'ouverture du capital social du CPA par l'introduction en bourse conformément aux dispositions de l'Ordonnance N°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques modifiée et complétée<sup>3</sup>.  
-Par cette résolution, le CPE charge le Ministère des Finances, en relation avec la Banque de procéder à l'ouverture du capital social du CPA à hauteur de 30% par le recours aux mécanismes du marché financier en plusieurs opérations boursières, dans un délai de 12 mois à partir de la première ouverture du capital du CPA.
- Résolution N° 01 de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGEX) du CPA du 31 décembre 2023, adoptée en application de la résolution du CPE mentionnée ci-dessus, autorisant l'ouverture du capital social de la Banque via une cession du capital suivant les modalités ci-après :

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p 75-90.

<sup>2</sup> *Ibid* .p, 6.

<sup>3</sup> *Ibid*,p, 7.

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

-Procéder à la cession d'actions existantes en bourse à hauteur de 30% du capital social correspondant à 60 000 000 actions ;

-Effectuer la cession de ces actions en une ou plusieurs opérations, dans un délai de 12 mois à compter de la date de l'ouverture de la première opération ;

-Autoriser les décotes suivantes par rapport à la valeur de l'action de 2 561,41 DA comme suit :

**261,41 DA, pour le public, par rapport à la valeur de l'action.**

**461,41 DA, au profit du personnel du CPA.**

- Déléguer au Conseil d'Administration (CA) la définition de la segmentation de l'offre et les caractéristiques des opérations consécutives à effectuer dans la limite de 30% du capital social.
- Résolutions du Conseil d'Administration du 08 janvier 2024 adoptées en application des dispositions des résolutions N°01 et N°02 de l'AGEX du 31 décembre 2023, notamment celle déléguant au Conseil d'Administration la définition de la structure des souscripteurs et les caractéristiques des opérations consécutives, le Conseil d'Administration de la Banque a :
  - Fixé la segmentation de l'offre publique de vente de l'action du CPA (OPV action CPA) dans le cadre de l'ouverture du capital ;
  - Arrêté les règles d'allocation des actions.
  - Arrêté les modalités d'ouverture du capital de la Banque en trois étapes.
  - Fixé la date de jouissance des actions cédées.

### **4.2. Forme d'actions mises en vente**

Les actions mises en vente sont sous la forme nominative dématérialisée, inscrites en Compte Titres ouvert au nom des actionnaires chez des Teneurs de Comptes Conservateurs de Titres (TCC).

Chaque souscripteur doit préalablement à toute opération d'achat procéder à l'ouverture, auprès du guichet de sa Banque, d'un compte Titres pour abriter les avoirs en actions sous la forme dématérialisée et d'un compte de règlement (espèces) pour abriter les avoirs en espèce, les produits de la vente des actions et ceux des dividendes<sup>1</sup>.

### **4.3. Montant de l'opération**

L'opération porte sur un montant de 137 940 000 000 DA<sup>2</sup>.

Pour chaque action ordinaire, sont attachés les droits attribués par le Code de Commerce suivants :

- Droit de participation à l'Assemblée Générale et de vote.
- Droit préférentiel de souscription.
- Droit d'attribution.
- Droit aux dividendes.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p. 7.

<sup>2</sup> *Idem.*

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

- Droit au boni de liquidation en cas de liquidation de la Banque

### **4.4. Prix de cession**

Les actions sont mises en vente au prix de<sup>1</sup> :

- 2 300 DA par action réservé pour les segments A, C, D ;
- 2 100 DA par action réservé aux salariés de la Banque (segment B).

La valeur de l'action calculée par le Cabinet évaluateur Grant Thornton Algérie reconnu par la COSOB est de 2 561,41 DA par action.

### **4.5. Résumé de l'évaluation**

Conformément à l'article 32 du règlement COSOB n° 97-03, un rapport d'évaluation de la Banque a été réalisé par le Cabinet évaluateur Grant Thornton Algérie.

L'évaluation de l'action de la Banque par ledit Cabinet s'est basée sur une analyse stratégique et financière approfondie conformément aux pratiques et référentiels internationaux.

Les approches et méthodologies utilisées dans l'évaluation de la Banque se résument comme suit :

- Approche fondée sur les actifs
- Approche par le revenu
- Approche du marché.

#### **4.5.1. Approche fondée sur les actifs**

L'approche fondée sur les actifs utilise généralement la valeur actuelle des actifs corporels nets de la Banque arrêté au 30 juin 2023.

L'actif net comptable correspond à la valeur financière ou patrimoniale de la Banque : c'est la part de l'actif de la Banque qui détermine la rentabilité de l'investissement effectué par les actionnaires.

L'actif net comptable correspond en comptabilité générale aux capitaux propres, à savoir la somme du capital social, des réserves et du report à nouveau (correspondant aux bénéfices qui n'ont pas été distribués) et du résultat net de l'exercice fiscal.

L'évaluation s'est basée sur les éléments suivants :

- Les états financiers et les rapports d'audit.
- La Décision prise par le Gouvernement lors de la réunion du 27 juin 2023 relative au rachat par le Trésor des créances compromises du dispositif ANADE matérialisée par une reprise de 24 Milliards de DA sur les provisions déjà comptabilisées sur lesdites créances .
- La recommandation des commissaires aux comptes pour passer une provision sur les créances compromises pour un montant de 17 Milliards de DA.

L'actif net de la Banque au 30 juin 2023 s'élève à **322 158 955 milliers de DA**<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p. 8.

#### **4.5.2. Approche par les revenus- Flux de trésorerie actualisés**

L'approche par le revenu attribue une valeur à la Banque en fonction de sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs et à obtenir un retour sur investissement après prise en compte des risques y afférents.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est basée sur le Business Plan de la Banque. Les risques éventuels seront pris en compte, le cas échéant, dans le taux d'actualisation.

L'application de cette méthode nécessite les étapes clés suivantes :

-Déterminez le flux de trésorerie après impôt, sans dette, pour chacun des exercices de la période de projection ;

-Déterminer un taux d'actualisation approprié à appliquer au flux de trésorerie sans dette, après impôt, en fonction des risques inhérents à la Banque et du rendement exigé par un investisseur potentiel ;

-Déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à la date d'évaluation pour la période de projection en appliquant le taux d'actualisation choisi ;

-Déterminer la valeur terminale à la fin de la période de projection, en capitalisant les flux de trésorerie durables post-projection par un taux de rendement et en les actualisant à la date d'évaluation, pour obtenir la valeur actuelle de la valeur terminale ;

-Agréger la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pendant la période de projection et la valeur actuelle de la valeur terminale

Sur la base de cette méthode, la valeur de la Banque s'élève à 636,8 milliards de DA à laquelle une décote de liquidité pour intérêts minoritaires de 10% a été appliquée ; ce qui donne une valeur de **573,12 milliards de DA**<sup>2</sup>

#### **4.5.3. Approche du marché-multiples d'évaluation de banques cotées en bourse comparables**

Selon l'approche de marché, l'analyse est basée sur les données de marché des banques comparables opérant dans des économies qui se rapprochent de l'environnement économique et bancaire algérien<sup>3</sup>.

L'approche du marché comprend les étapes clés suivantes :

-Sélectionner un ensemble de pairs impliquant des cibles comparables à la Banque.

-Déterminer les multiples d'évaluation en fonction des comparables, ajustés de la taille de la capitalisation boursière.

-Sélectionner le niveau de revenus, de Profit Avant Impôts (PBT), de capitaux propres de la société et du bénéfice normalisé des douze (12) derniers mois (LTM Normalized) sur lesquels les multiples comparables seront appliqués.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024 .p, 8-12.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

## Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

### 4.5.3.1. Sélectionner un ensemble de banques cotées comparables

L'identification des banques comparables opérantes dans des économies qui se rapprochent de l'environnement économique et bancaire Algérien a donné lieu à un panel de trente-deux (32) banques comparables cotées qui opèrent au Maghreb (Maroc et Tunisie), en Egypte, Turquie, Malte et des pays d'Afrique subsaharienne.

### 4.5.3.2. Détermination des multiples de valorisation

-Le multiple moyen obtenu de V/Revenus, à la date d'évaluation, est de 3,2x. En appliquant ce multiple, aux revenus au 30 juin 2023 du CPA, la valeur de la Banque serait de 369,468 Milliards DA à la date d'évaluation.

-Le multiple moyen obtenu de V/Book Value, à la date d'évaluation, est de 1,5x. En appliquant ce multiple, à la Valeur Comptable du CPA au 30 juin 2023, la valeur de la Banque serait de 499,310 Milliards DA à la date d'évaluation.

-Le multiple moyen obtenu de V/EBIT, à la date d'évaluation, est de 8,2x. En appliquant ce multiple, sur le Résultat Avant Impôts calculé sur une période de (12) mois allant du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 du CPA, la valeur de la Banque serait de 343,742 Milliards DA à la date d'évaluation.

-Le multiple moyen obtenu de V/LTM Normalized EPS, à la date d'évaluation, est de 14,7x. En appliquant ce multiple au Résultat Net sur une période de douze (12) mois allant du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 du CPA, la valeur de la Banque serait de 528,076 Milliards DA à la date d'évaluation

La valeur moyenne de tous les comparables s'établit à **435,149 Milliards DA** à la date d'évaluation.

**Tableau 4 : Synthèse de valorisation du CPA**

U : Milliard DA Méthode d'évaluation	Montant	Taux de pondération	Valeur pondérée
Approche fondée sur les actifs - Actifs nets ajustés	322 159	5%	16 108
Approche par le revenu- Flux de trésorerie actualisés	573 120	60%	343 872
Approche de marché - Multiples de banques comparables cotées en bourse	435 149	35%	152 302
<b>Valeur des actions de la Banque après pondération</b>			<b>512 282</b>

Source : Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024 page 13.

En conclusion, selon le rapport d'évaluation, la valeur de la Banque au 30/06/2023 est fixée à **512,282 milliards de DA** soit une valeur de 2 561,41 DA par action<sup>1</sup>.

#### **4.6. Jouissance des actions**

La date de jouissance des actions cédées était fixée au 1er Janvier 2024<sup>2</sup>.

#### **1.1.10. Intermédiaire en Opération de Bourse Accompagnateur et les IOB chargés de collecter des ordres d'achat**

L'Intermédiaire en Opération de Bourse accompagnateur- chef de file est le Crédit Populaire d'Algérie(CPA).

Les ordres d'achat sont collectés par les IOB membres du Syndicat de placement suivants :

Le CPA, la BDL, la BADR, la BNA, la BEA, la CNEP -Banque, la Société Générale Algérie et Tell Markets<sup>3</sup>.

#### **4.7. Période de l'offre**

La période de la première étape de l'opération de cession des actions CPA a été ouverte le 30/01/2024 et clôturée le 14 /03/2024(prorogée de 14 jours, initialement la clôture était prévue le 28/02/2024).

#### **4.8. Segmentation de l'offre**

L'offre des actions CPA est répartie en quatre (04) segments. Cette segmentation qui s'applique à toutes les modalités de l'opération de cession de 30% des actions, se résume comme suit :

##### **4.8.1. Segment A : Personnes Physiques de nationalité algérienne résidentes**

Ce segment est réservé aux personnes physiques de nationalité algérienne résidentes. La quote-part de ce segment est fixée à 29,5% des actions mises en vente.

Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 300 DA l'action.

Chaque souscripteur du segment (A) ne pourra demander moins de dix (10) actions.

Les souscriptions des enfants mineurs ne peuvent être effectuées que par le tuteur légal de ces derniers<sup>4</sup>.

##### **4.8.2. Segment B : Personnes physiques salariées du Crédit Populaire d'Algérie**

Ce segment est réservé aux personnes physiques salariées du Crédit Populaire d'Algérie. La quote-part de ce segment est fixée à 0,5% des actions mises en vente. Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 100 DA l'action. Chaque souscripteur du segment (B) ne pourra demander moins de dix (10) actions. Le personnel du CPA est astreint de conserver les

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p, 13.

<sup>2</sup> *Ibid*, p, 14.

<sup>3</sup> *Idem*.

<sup>4</sup> *Idem*.

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

actions souscrites pendant une durée de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse<sup>1</sup>.

L'IOB accompagnateur CPA est le seul habilité à collecter les souscriptions du segment B

### **4.8.3. Segment C : Investisseurs Institutionnels**

Ce segment est réservé aux Investisseurs Institutionnels notamment, les Banques et Etablissements Financiers, les compagnies d'assurance et de réassurance, les Intermédiaires en Opérations de Bourse, les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les Sociétés de Capital Investissement et les Caisses et Fonds institutionnels<sup>2</sup>. La quote-part de ce segment est fixée à 30% des actions mises en vente. Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 300 DA l'action.

Chaque souscripteur du segment (C) ne pourra demander moins de mille (1000) actions.

### **4.8.4. Segment D : Personnes Morales de droit algérien**

Ce segment est réservé aux personnes Morales de droit algérien autres que les personnes morales institutionnelles désignées dans le segment C. La quote-part de ce segment est fixée à 40% des actions mises en vente. Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 300 DA l'action<sup>3</sup>. Chaque souscripteur du segment (D) ne pourra demander moins de cinq cent (500) actions. Les achats sont effectués par le mandataire statutaire de la personne morale ou par toute autre personne dûment mandatée à cet effet.

## **4.9. Modalité de réalisation de l'opération de cession**

Le déroulement de l'opération de cession des actions de la Banque est présenté comme suit :

Dans une première étape, qui a débuté le 30 janvier 2024, la Banque a procédé à une Offre Publique de Vente (OPV) de vingt-deux millions (22 000 000) actions susceptibles d'être augmenté au maximum à soixante millions (60 000 000) actions (la limite des 30% du capital social) au cas où les demandes de souscription dépasseraient le nombre d'actions initiales suscité.

Si à l'issue de cette étape, le nombre d'actions n'atteindra pas les soixante millions (60 000 000) actions, la Banque procédera, au cours de l'année 2024 dont les dates seront précisées en temps opportun, à des opérations de transactions de blocs initiées par l'actionnaire majoritaire, ou éventuellement lancer une offre publique de vente (OPV) additionnelle en conformité avec la réglementation boursière en vigueur. Celle-ci sera ouverte à tous les souscripteurs des différents segments d'investisseurs ayant participé à la première phase<sup>4</sup>.

## **4.10. Régime fiscal**

Des incitations fiscales sont accordées par les pouvoirs publics à l'effet de promouvoir le marché financier. Il s'agit de :

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p.14.

<sup>2</sup> *Ibid*, p, 15.

<sup>3</sup> *Idem*.

<sup>4</sup> *Ibid*, p, 16.

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

- **Pour les investisseurs**

Les dividendes et les plus-values de cession des actions du CPA sont exonérés d'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2024 et ce conformément aux dispositions de l'article 67 de la Loi n° 23-22 du 11 Joumada Ethania 1445 correspondant au 24 décembre 2023 portant Loi de finances pour 2024.

- **Pour les émetteurs**

La Loi n° 23-22 du 24 décembre 2023 portant Loi de finances pour 2024 dans son article 68 prévoit que les sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en bourse, bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) égale au taux de son capital social ouvert en bourse pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er janvier 2024<sup>1</sup>.

Les actions du CPA sont négociables exclusivement au niveau de la Bourse d'Alger.

Conformément aux dispositions de la LMB : « *les actionnaires des Banques et établissements financiers ne sont pas autorisés à donner en nantissement leurs actions* »

### **4.11. Négociation des actions**

L'action CPA a été admise à la cote officiellement à la Bourse d'Alger le 26/03/2024, elle est actuellement négociée sur le marché réglementé de la Bourse d'Alger entre les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) agréés par la COSOB.

### **4.12. Charges relatives à l'opération**

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à 1 556 269 398 Dinars Algériens hors taxes et se répartissent comme suit<sup>2</sup> :

- **Redevances réglementaires et assimilées**

- Redevance de la COSOB (0.075%) : 5 000 000 DA/HT ;
- Rémunération versée à Algérie Clearing (adhésion, inscription en compte) : 200 000 DA/HT
- Redevances SGBV (Société de Gestion de la Bourse des Valeurs) : 3 900 000 DA/HT (hors commission relative à la partie variable)
- Commission d'admission (0.05% du montant levé) : 2 500 000 DA/HT ;
- Commission OPV : Partie fixe : 1 000 000 DA/HT
- Partie variable : 100 000 DA/HT/1000 ordres traités
- Frais d'inscription initiaux : 400 000 DA/HT.

- **Rémunération des prestations de services**

Le montant des rémunérations des prestations de services fournies par le syndicat s'élève à **1 547 169 398** Dinars Algériens en hors taxes.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p, 17.

<sup>2</sup> *Idem.*

## Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

### 4.13. Les résultats de l'opération :

La SGBV a communiqué les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessous, issus de l'offre qui a porté sur l'ouverture de 30% du capital du CPA, soit 60 millions d'actions, au prix de cession de 2 300 dinars l'action. (Voir détail des résultats par wilaya en annexe).

**Tableau 5 : Résultats de l'opération de l'ouverture du capital du CPA**

Ordres		Actions demandées			Montant levé (DA)	
		Nombre	Part	Nombre	Nombre	Montant
Segment A	44 708	91,23 %	33 385 378	68,19%	76 786 369 400,00	68,21%
Segment B	3 209	6,55%	169 570	0,35%	356 097 000,00	0,32%
Segment C	33	0,07%	3 800 917	7,76%	8 742 109 100,00	7,77%
Segment D	1 055	2,15%	11 602 769	23,70%	26 686 368 700,00	23,71%
<b>TOTAL</b>	<b>49 005</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 958 634</b>	<b>100,00%</b>	<b>112 570 944 200,00</b>	<b>100,00%</b>

Source : Bourse d'Alger, <https://www.sgbv.dz/>.

**Tableau 6 : Synthèse globale des résultats**

Montant levé en DA	112 570 944 200,00
Actions offertes	60 000 000
Actions demandées	48 958 634
Actions attribuées	48 958 634
Nombre d'ordres	49 005

Source : Bourse d'Alger, <https://www.sgbv.dz/>.

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

Au vu des résultats enregistrés à l'issue de cette opération, les services du ministère des finances et les responsables du CPA ont jugé que cette opération d'ouverture du capital du CPA, qualifiée d'historique, est une réussite totale et les résultats enregistrés sont plus que satisfaisants, puisque le montant global des revenus générés est estimé à plus de 112 milliards de dinars, ce qui représente 82% du montant total initial (137 940 000 000 DA).

Concernant les 26 milliards de dinars d'actions restantes seront mises en vente au titre de la deuxième phase au profit des grandes entreprises au niveau du marché secondaire de la Bourse<sup>1</sup>.

### **Section 02 : Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA : perspectives et limites**

L'ouverture du capital de la Banque du Crédit Populaire Algérien (CPA) s'inscrit dans une stratégie plus vaste de réforme et de modernisation du secteur bancaire en Algérie. Cette initiative répond à plusieurs déterminants économiques et financiers visant à renforcer la compétitivité et l'efficacité de la banque. Dans cette section, nous analyserons les principaux facteurs qui ont motivé cette décision, ainsi que les perspectives qu'elle ouvre pour la banque et le secteur financier algérien. Nous aborderons également les limites et défis potentiels associés à cette ouverture de capital, afin de fournir une vision complète et équilibrée de cette opération stratégique.

Tous ces points et titres qui seront abordés dans cette section, c'est-à-dire les déterminants de l'ouverture du capital du CPA, les perspectives envisagées et les contraintes y afférentes, sont abordés et traités en se référant aux différents documents physiques et supports numériques que nous avons analysés, mais aussi et surtout, en se basant sur nos divers entretiens qui nous ont été accordés, que ce soit par les responsables de la direction du marketing et de la communication du CPA, les banquiers ayant conduit l'opération de souscription des ordres d'achat au niveau de l'agence du CPA 120 sans oublier le personnel cadre de la bourse d'Alger. De ce fait, ces éléments différents d'un pays à un autre, d'une banque ou entreprise à une autre, selon la spécificité et les facteurs micro-économiques et macro-économiques de chacun.

#### **01 .Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA**

Les facteurs ayant déterminé l'ouverture du capital du CPA à hauteur de 30% sont multiples, néanmoins, selon le directeur du marketing et de la communication du CPA, « *en plus des déterminants classiques et universels comme l'amélioration de la gouvernance et de la performance de la banque, la consolidation de la solidité des assises financières du CPA, les déterminants clés qui ont incité l'Etat à travers le CPA à l'ouverture du capital, sont la modernisation du système financier et bancaire algérien, l'inclusion financière et la dynamisation du marché boursier* », qui consistent les préoccupations majeures, voir urgentes, des pouvoirs publics et de l'Etat Algérien.

---

<sup>1</sup> IMADALOU Samira. Une première banque entre officiellement en Bourse : *Un contrat de liquidité pour assurer la cotation régulière du titre CPA*, El Watan, [https://: elwatan-dz.com](https://elwatan-dz.com). (Consulté le 23/05/2024).

### **1.1. La modernisation du système bancaire et financier algérien**

Une économie moderne, puissante, performante et compétitive ne peut exister sans un système bancaire et financier moderne, puissant, performant et ouvert. L'une ne va pas sans l'autre. Les pays développés nous offrent le meilleur exemple de cette parfaite osmose<sup>1</sup>. L'Algérie s'est orientée vers une économie de marché, impliquant une réforme globale du schéma de financement de l'économie nationale.

La restructuration du système bancaire a été entreprise dans le cadre d'un plan de réforme d'ensemble, intégrant l'administration économique de l'État, le Trésor, la Banque d'Algérie et le marché financier.

Des audits institutionnels des banques publiques ont été réalisés, suivis de projets pour refondre leurs systèmes informatiques et adapter leurs activités aux nouvelles exigences du marché.

La loi de 1990 sur la monnaie et le crédit a constitué le fondement du nouveau système financier algérien, annonçant un processus de déréglementation profond.

La modernisation du système de paiements en 2006 a stimulé l'intermédiation bancaire et permis le développement de la monétique.

La nouvelle loi monétaire et bancaire de 2023 vise à renforcer la gouvernance de la Banque d'Algérie, développer le financement islamique et la finance verte, et permettre l'émission d'une monnaie numérique.

En résumé, la réforme bancaire et financière en Algérie s'est inscrite dans une transition vers une économie de marché, avec des efforts de restructuration, de modernisation des systèmes et de renforcement de la régulation.

La modernisation du système financier et bancaire en Algérie est un impératif pour répondre aux exigences des marchés internationaux et améliorer l'efficacité économique du pays.

L'ouverture du capital des banques publiques comme le CPA est une étape cruciale dans ce processus.

L'ouverture du capital est perçue comme un moyen d'introduire de nouvelles pratiques de gestion, de gouvernance et de technologie dans le secteur bancaire algérien, en s'inspirant des standards internationaux.

L'ouverture du capital (privatisation partielle ou complète) des banques publiques en Algérie est une étape importante qui devrait améliorer la qualité de service, renforcer les performances du système bancaire et contribuer davantage à soutenir les objectifs de croissance du pays.

A travers cette opération d'ouverture du capital des banques publiques, l'Etat et les pouvoirs publics espèrent mettre en œuvre les leviers fondamentaux pour une réforme et une modernisation du système bancaire et financier efficace et cohérente. A travers notamment :

---

<sup>1</sup>. GODIH Djamel Torqui . LAZREG Mohammed, Réforme et modernisation du secteur bancaire et financier en Algérie: un enjeu majeur face aux défis de l'avenir, université de Mostaganem Université de Sidi Bel abbés, <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/12/3/62898>, (consulté le 13/06/2024).

## **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

- Des réformes monétaires, bancaires et financières structurelles de grande ampleur pour réduire la dépendance de l'économie aux recettes générées par les hydrocarbures.
- Transformer le secteur privé en moteur de croissance et soutenir l'élargissement de l'activité économique.
- Une reprise du contrôle des finances publiques pour restaurer leur viabilité, reconstruire l'épargne budgétaire et garantir l'équité intergénérationnelle
- Une réhabilitation des politiques monétaire, de change et commerciale comme leviers de gestion, de création de valeur ajoutée et d'ajustement macroéconomique.
- Accroître la souplesse des taux d'intérêt, assurer une meilleure allocation du crédit, renforcer l'indépendance de la banque centrale et asseoir l'expansion des marchés monétaire et financier.
- Une meilleure gestion des tensions liées à la liquidité et apporter son soutien aux entreprises, notamment les PME qui constituent l'épine dorsale du pays.
- Renforcer l'efficacité du canal de transmission afin de mieux prévenir les crises systémiques de liquidité, renforcer le cadre macro- prudentiel, renforcer l'indépendance de la BA et réduire l'écart entre le taux officiel et le taux sur le marché parallèle<sup>1</sup>.

### **1.2. La dynamisation de la bourse d'Alger**

L'ouverture du capital du Crédit populaire d'Algérie (CPA) à travers la Bourse vise sa dynamisation. Par la cession de 30% de son capital, le CPA n'a pas pour but la mobilisation de fonds, du moment que son assise financière est confortable pour le moment, le but recherché, est de répandre la pratique des opérations en Bourse auprès de ceux qui possèdent des capitaux et les familiariser avec la vente et l'achat des titres à son niveau. Le rôle que va donc jouer le CPA est celui de catalyseur pour rendre la Bourse plus active<sup>2</sup>.

L'opération aura également des effets bénéfiques pour le CPA lui-même. Elle va introduire dans ses services une multitude d'activités comprenant la conservation et la gestion des titres, les transactions en Bourse, la préparation d'entreprises clientes pour y entrer, la création de fonds d'investissement...

Le CPA sera tenu, d'autre part, de contrôler soigneusement son exploitation et de mieux maîtriser notamment ses dépenses afin de réaliser davantage de bénéfices et d'en distribuer une partie satisfaisante aux actionnaires, comme il aura à publier périodiquement des états financiers comportant des informations détaillées et à jour, dans une transparence totale.

C'est sa gouvernance en général qu'il va être obligé d'améliorer. Néanmoins, il est clair que la seule cotation du CPA n'est pas suffisante pour apporter des changements profonds dans la situation actuelle de la Bourse. Celle-ci avait été installée et avait démarré en 1995 La solution retenue pour lui permettre d'être active dès le début était de procéder à la privatisation des entreprises publiques par son intermédiaire. Les actions que le gouvernement

---

<sup>1</sup> Abdelrahmi Bessaha, Privatisation des banques publiques en Algérie et réformes monétaires et bancaires : Quelle feuille de route ? 23/04/2023, [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com). (Consulté le 11/06/2024).

<sup>2</sup> Bader Eddine Nouioua , Dynamiser la Bourse ,19/03/2024, [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com), (consulté le 23/05/2024).

### Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

---

de l'époque, composé essentiellement de cadres supérieurs intègres et dévoués, menait à cet effet comprenaient, entre autres, l'application du programme d'ajustement structurel établi par le Fonds monétaire international (FMI) et par la Banque mondiale (BM)<sup>1</sup>.

Ce programme, s'il comportait quelques aspects positifs, prévoyait la mise en œuvre d'une série de mesures dont la plupart étaient inadéquates. Des mesures que les équipes du FMI retiennent dans tous les cas où ils interviennent dans les pays en voie de développement sans distinctions et sans analyses profonde et spécifique des problèmes et des difficultés qui détériorent leur économie. De ce fait, le programme était routinier et irréaliste. Il avait été négocié et adopté par les autorités algériennes dans des circonstances extrêmement difficiles sur le plan politique, financier, économique et sécuritaire. Le programme prévoyait le redressement de l'économie par les activités d'entreprises privées, locales et étrangères<sup>2</sup>.

Dans ce contexte complexe et délicat, le gouvernement s'attachait à installer des bases saines et solides, à mettre en place des instruments nouveaux y compris la création de la Bourse et la consolidation du secteur des entreprises publiques qui représentait encore la locomotive de l'activité économique. En procédant de la sorte, il se donnait le moyen d'avoir un dispositif diversifié destiné à limiter les dégâts et à faire évoluer positivement l'économie nationale.<sup>3</sup>.

Quant à la Bourse, le travail qui consistait à la rendre active et à la développer avait été abandonné. Depuis des années, elle ne faisait que stagner, une stagnation qui durait depuis presque trente ans. Il a fallu que l'actuel Président de la République donne des instructions fermes pour la réactiver en ordonnant à la direction du CPA d'y introduire l'ouverture de son capital. C'est un nouveau départ de la Bourse qui est ainsi engagé. Il importe qu'il soit poursuivi. La cotation de la Banque du développement local (BDL) devrait suivre. Elle est prévue mais elle n'est pas encore programmée<sup>4</sup>. Avec l'entrés du CPA en bourse officiellement le 26/03/2024, le nombre des entreprises cotées à la bourse d'Alger est porté à 05 ; Alliance Assurances, Auregh Elaurassi, Sidal, Biopharm et le Crédit Populaire D'Algérie<sup>5</sup>. Il est à noter qu'au lendemain de la cotation officielle du CPA, le niveau de capitalisation boursière été multiplié par sept, atteignant 531 milliards de DA<sup>6</sup>. Un record.

Pour qu'une nouvelle ère commence, effectivement, il est indispensable que les pouvoirs publics se mobilisent et se décident à autoriser l'entrée en Bourse d'entreprises publiques bénéficiaires telles que Sonatrach et Cosider et leurs filiales. Il faut également que des contacts sérieux soient pris avec les entreprises privées importantes, locales et étrangères exerçant dans le pays et les inciter à céder une partie de leur capital et celui de leurs filiales par l'intermédiaire de la Bourse. Le but principal recherché est de faire de la Bourse un centre financier important et actif qui attire une partie substantielle de la monnaie fiduciaire en

---

<sup>1</sup> Bader Eddine Nouioua , Dynamiser la Bourse ,19/03/2024, [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com), (consulté le 23/05/2024).

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup> *Idem*

<sup>5</sup> Bourse d'Alger, <https://www.sgbv.dz/>. (consulté le 10/06/2024).

<sup>6</sup> HADJBI Maher, comment la banque CPA a réveillé la Bourse d'Alger, le jeune Afrique. <https://jeunafrique.com> ,mis en ligne le 27/03/2024, (consulté le 24/05/2024).

### Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

---

circulation, laquelle à fin septembre 2023, a atteint un montant énorme de 8026,19 milliards de dinars<sup>1</sup>.

Ce centre financier aura conjointement avec les banques et les autres sources de financement, à couvrir les besoins en crédits, des investissements massifs en vue de constituer un tissu de grandes entreprises structurantes dans tous les secteurs, ces entreprises qui font défaut en ce moment. Les investissements en question porteront sur la valorisation des produits miniers, des hydrocarbures, des denrées agricoles, sur la production d'équipements et de matériel qui sont importés actuellement, sur l'augmentation du taux d'intégration des activités existantes qui est faible...

Il s'agit de créer, dans le cadre d'un plan adossé sur des études de faisabilité, un grand nombre d'entreprises productives qui constitueront la base qui permettra aux petites et moyennes entreprises de se maintenir et de se développer. Le centre financier à mettre en place au niveau de la Bourse qui aura à fournir les financements à tous ces projets, ne pourra pas manifestement se constituer à partir du lancement d'une opération isolée même si elle est appliquée avec une grande efficacité, ni à partir d'appels aux investisseurs qui restent sans écho<sup>2</sup>.

Il faut normalement, pour réaliser l'objectif, accompagner l'ouverture du capital du CPA par un programme qui définit les actions à entreprendre telles que la multiplication des entreprises cotées, l'attrait des souscripteurs d'actions. En somme ce qui est recherché c'est de préciser toutes les dispositions appelées à dynamiser la Bourse et les mettre en œuvre d'une manière déterminée. Beaucoup de détenteurs de capitaux les gardent liquides parce qu'ils ne trouvent pas où les placer pour qu'ils soient en sécurité et qu'ils procurent un profit satisfaisant.

D'autres personnes cherchent à fructifier leur argent dans des activités conformément à la «charia»... Tout ce monde pourrait être attiré vers la Bourse en même temps, que d'autres possesseurs de fortunes, dans la mesure où elle est active et offre des possibilités d'investissements diversifiées sûres et profitables qui répondent à leurs préoccupations<sup>3</sup>.

Les partisans des activités islamiques, par exemple, trouveront dans la Bourse des transactions de nature commerciale, qui sont des achats et des ventes des titres et qui correspondent aux prescriptions du Coran. Il est donc indispensable que l'intervention du CPA ne reste pas isolée et soit associée à un programme d'actions, qui n'a pas été établi, et qui doit donc être préparé pour arriver à avoir une Bourse dynamique procurant des financements aux entreprises et au Trésor public<sup>4</sup>.

#### 1.3. Inclusion financière et canalisation de la monnaie du marché informel

L'inclusion financière et la canalisation de la monnaie informelle sont des déterminants majeurs pour l'ouverture du capital de la Banque du Crédit Populaire d'Algérie (CPA). Ces

---

<sup>1</sup> Bader Eddine Nouioua, *Op.cit.*

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup> *Idem*

facteurs jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la stabilité financière, la croissance économique et la mobilisation des ressources.

### **1.3.1. Promotion de l'Inclusion Financière**

L'inclusion financière vise à garantir que tous les segments de la société, y compris les personnes à faible revenu et les petites entreprises, ont accès aux services financiers. En ouvrant son capital, le CPA peut mobiliser des ressources supplémentaires pour développer et offrir des services financiers adaptés aux besoins de ces groupes marginalisés, contribuant ainsi à une inclusion financière plus large.

### **1.3.2. Expansion des Services Bancaires**

L'ouverture du capital permet au CPA d'accéder à des fonds supplémentaires qui peuvent être utilisés pour élargir son réseau de succursales et ses services numériques. Cela permet de toucher des régions sous-desservies et de fournir des services financiers à une plus grande partie de la population, contribuant à une plus grande inclusion financière.

### **1.3.3. Canalisation de la Monnaie Informelle**

Une grande partie de l'économie algérienne fonctionne encore de manière informelle, avec des transactions effectuées en dehors du système bancaire officiel. L'économie est dominée par la sphère informelle, notamment marchande accaparant, selon le président de la République, entre 6.000 et 10.000 milliards de dinars soit entre 33% et 45% du PIB, En ouvrant son capital, le CPA peut attirer des capitaux informels en offrant des produits financiers attrayants et sécurisés, tels que des comptes d'épargne, des assurances et des services de microcrédit.

### **1.3.4. Amélioration de la Stabilité Financière**

L'inclusion financière et la canalisation de la monnaie informelle augmentent la base de dépôts et les fonds disponibles pour les prêts. Cela renforce la stabilité financière de la banque en diversifiant ses sources de financement et en réduisant la dépendance à des sources de financement externes ou volatiles.

### **1.3.5. Stimulation de la Croissance Économique**

En intégrant davantage de personnes dans le système financier formel, l'ouverture du capital du CPA contribue à une meilleure allocation des ressources et à une augmentation des investissements productifs. Cela stimule la croissance économique et améliore le bien-être général de la population.

### **1.3.6. Renforcement de la Confiance du Public**

L'ouverture du capital et l'amélioration des pratiques de gouvernance et de transparence augmentent la confiance du public dans le CPA. Une confiance accrue incite davantage de personnes et d'entreprises à utiliser les services bancaires formels, réduisant ainsi le volume des transactions informelles.

#### **1.4. Amélioration de la Gouvernance et de la Performance du CPA**

L'amélioration de la gouvernance, et de la performance est un facteur clé pour l'ouverture du capital de la Banque du Crédit Populaire Algérien (CPA). Une meilleure gouvernance et une performance accrue rendent la banque plus attractive pour les investisseurs, en augmentant la transparence, en réduisant les risques et en améliorant la rentabilité.

##### **1.4.1. Renforcement de la Transparence et de la Confiance des Investisseurs**

Une bonne gouvernance implique des pratiques de transparence rigoureuses, y compris une communication claire et régulière avec les actionnaires et les parties prenantes. La transparence réduit l'asymétrie d'information et renforce la confiance des investisseurs, rendant le CPA plus attractif pour l'ouverture de son capital.

##### **1.4.2. Réduction des Risques Opérationnels**

Une gouvernance efficace réduit les risques opérationnels en assurant une gestion prudente et des contrôles internes robustes. Cela inclut la gestion des risques financiers, le respect des réglementations et la prévention des fraudes et des abus, ce qui diminue le risque perçu par les investisseurs.

##### **1.4.3. Amélioration de la Rentabilité et de la Performance Financière**

La mise en place de pratiques de gouvernance solides conduit souvent à une meilleure performance financière. Des conseils d'administration efficaces, une gestion stratégique et une surveillance rigoureuse améliorent l'efficacité opérationnelle et la rentabilité, attirant ainsi des investisseurs potentiels.

##### **1.4.4. Alignement des Intérêts des Gestionnaires et des Actionnaires**

Des mécanismes de gouvernance efficaces, tels que les incitations basées sur la performance, alignent les intérêts des gestionnaires sur ceux des actionnaires. Cela assure que les décisions prises maximisent la valeur pour les actionnaires, rendant l'investissement dans le CPA plus attrayant.

##### **1.4.5. Meilleure Gestion des Conflits d'Intérêts**

Les bonnes pratiques de gouvernance mettent en place des structures pour gérer et atténuer les conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes. Cela inclut des politiques claires et transparentes pour les transactions entre parties liées et les rémunérations des dirigeants.

##### **1.4.6. Adaptation aux Normes Internationales**

L'alignement des pratiques de gouvernance avec les normes internationales améliore la crédibilité et la réputation de la banque sur les marchés financiers globaux. Cela peut attirer des investisseurs étrangers, augmentant ainsi le capital disponible pour le CPA.

#### **2. Les perspectives de l'ouverture du capital du CPA**

L'ouverture du capital de la Banque du Crédit Populaire Algérien (CPA) ouvre de nombreuses perspectives pour l'institution. Ces perspectives sont cruciales pour assurer une croissance

## Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

---

durable, améliorer la compétitivité et renforcer la position de la banque sur les marchés régionaux et internationaux<sup>1</sup>.

Le CPA s'engage pour la transparence, la croissance et l'innovation et témoigne sa volonté de s'adapter à un monde économique en constante évolution, de consolider sa position de pilier solide du secteur financier algérien.

Cette démarche révèle une ambition soutenue par une solide assise financière et une vision stratégique profonde.

Les missions clés de la Banque englobent, en premier lieu, la création de valeur pour les actionnaires, la croissance et l'expansion au niveau nationale et internationale et la promotion de la transparence et de la gouvernance à travers notamment les principales missions suivantes.

- Participer activement à la croissance de l'économie en offrant et capitalisant, l'expertise et le savoir-faire de la Banque.
- Assurer un service de qualité accessible et adapté aux besoins variés des clients avec une approche responsable et engagée.
- Être présent à l'échelle internationale et contribuer au développement des échanges

Commerciaux notamment via l'accompagnement des opérateurs économiques ;

- Diversifier les canaux de distribution des produits et services et accompagner les clients en leur offrant des solutions digitales modernes, efficaces et sécurisées.
- Renforcer la sécurité des opérations et des transactions notamment celles de la clientèle.
- Promouvoir un environnement de travail valorisant et motivant pour les employés.

Ces missions reflètent l'engagement du CPA envers ses actionnaires, ses salariés, les clients ainsi que les autres parties prenantes de la Banque tout en respectant ses valeurs fondamentales qui la guideront dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et dans la définition de la démarche permettant d'y parvenir<sup>2</sup>.

Les principaux axes stratégiques du CPA s'articulent autour de :

### **2.1. Orientation client :**

L'orientation client vise à renforcer la relation client et le fidéliser à travers notamment, l'accélération de la digitalisation des services bancaires pour une meilleure expérience client, la modernisation du système d'information de la Banque, l'élargissement de l'offre de produits de la finance islamique pour atteindre un public plus large et la densification de son réseau ainsi que l'accompagnement des clients notamment à travers les banques créées à l'étranger<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024, p, 105.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

## **2.2. Maîtrise des risques**

La maîtrise des risques est essentielle pour la préservation de la stabilité financière de la Banque ainsi que les opérations réalisées par la clientèle basée notamment sur une meilleure gestion des risques, une diversification des secteurs de financement, la mise en œuvre des politiques de risques et l'amélioration de la surveillance des impayés.

Cet objectif est basé notamment sur l'utilisation de nouvelles technologies et la formation continue des cadres de la Banque<sup>1</sup>.

## **2.3. Expansion internationale**

L'expansion à l'international représente pour le CPA une réelle opportunité de diversification de ses Activités et d'accès à de nouveaux marchés internationaux et particulièrement en Afrique<sup>2</sup>.

Cela renforcera sa position sur la scène internationale et contribuerait à la croissance de ses revenus.

## **2.4. Gouvernance et efficacité opérationnelle**

L'organisation et l'optimisation des processus internes du CPA axées sur l'efficacité et l'innovation notamment par la digitalisation de certains processus, permettent de fluidifier les processus et d'améliorer la communication notamment en interne par le développement du marketing digital. En terme de gouvernance, le CPA a procédé à la dissociation, depuis le mois d'Avril 2021, des fonctions de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Banque en séparant les missions de surveillance assumées par le Conseil d'Administration de celles de gestion exécutive assumées par le Directeur Général.

Aussi, en tant qu'une Banque citoyenne, le CPA s'engage à intégrer des pratiques responsables envers l'environnement et la société à travers ses offres et ses processus internes ainsi que le soutien des initiatives de protection de l'environnement.

## **2.5. Capital humain**

Le capital humain est un des piliers fondamentaux de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque et constitue le moteur de sa croissance.

La Banque s'engage à renforcer le développement des compétences de son personnel par la formation continue. Cette approche renforcera les capacités des employés, stimulera l'innovation, et favorisera une culture organisationnelle dynamique et inclusive.

Ces principaux axes stratégiques s'articulent autour d'une culture du digital au sein de la Banque qui visent une croissance soutenue dans des domaines stratégiques pour renforcer sa présence sur le marché bancaire national, se développer à l'international et avoir une meilleure maîtrise des risques<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024. P, 105.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

### **3. Les limites de l'ouverture du capital du CPA**

L'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) présente plusieurs défis et limites significatifs. Ces aspects doivent être pris en compte pour une mise en œuvre efficace de cette stratégie.

#### **3.1. Complexité de la Gestion**

L'ouverture du capital introduit une complexité accrue dans la gestion quotidienne de la banque. La nécessité de répondre aux attentes et aux exigences des nouveaux actionnaires peut entraîner des processus de prise de décision plus lents et plus compliqués. La gestion des relations avec les investisseurs, la communication financière et la transparence deviennent des défis supplémentaires pour la direction. Ce qui nécessite une gouvernance d'entreprise robuste et un processus de gestion clair ainsi que le renforcement des capacités internes pour gérer efficacement les nouvelles dynamiques et les attentes des actionnaires.

#### **3.2. Pression des Nouveaux Actionnaires**

Les nouveaux actionnaires peuvent exercer une pression significative pour maximiser les rendements sur leur investissement. Cela peut parfois entrer en conflit avec les objectifs à long terme de la banque, tels que la stabilité financière ou l'engagement envers la mission sociale. Trouver un équilibre entre les attentes des actionnaires et les objectifs stratégiques de la banque est nécessaire.

#### **3.3. Risques de Litiges**

L'ouverture du capital augmente le nombre de parties prenantes avec des intérêts divers. Cela peut accroître le risque de litiges, que ce soit entre actionnaires, avec la direction ou avec les autorités régulatrices. Pour y remédier, il est nécessaire de renforcer les dispositifs de gestion des risques et de conformité, ainsi que l'instauration d'une communication claire et transparente pour prévenir les malentendus et les conflits potentiels.

#### **3.4. Délais de Préparation et de Commercialisation Très Courts**

Les délais courts entre la décision d'ouverture du capital et sa mise en œuvre, à cause « *principalement de la notification tardive de la décision par le Conseil de Participation de l'État (18/11/2023)* », ce qui a posé des défis opérationnels majeurs et des difficultés de préparer tous les aspects nécessaires, y compris les aspects juridiques, financiers et organisationnels, dans un laps de temps limité. « *Tous les collaborateurs du CPA ont été mobilisés afin de mener à bien cette opération, néanmoins, la direction du CPA aurait souhaité avoir plus de temps que ce soit pour l'étape de préparation, ou bien celle des souscriptions des ordres d'achat par les clients* ».

#### **3.5. Manque de formation du personnel**

L'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) représente une avancée significative vers la modernisation du secteur financier algérien. Cependant, cette initiative

### **Chapitre III : Etude de cas : Analyse des déterminants de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

ambitieuse est confrontée à plusieurs défis, parmi lesquels le manque de formation adéquate du personnel bancaire, en raison des délais très courts imposés par les autorités, qui ont limité la capacité de l'institution à préparer son personnel à de nouveaux défis et exigences. La formation du personnel est essentielle pour garantir une transition en douceur vers un modèle de gestion qui intègre efficacement les pratiques de gouvernance et les attentes des nouveaux actionnaires.

Ce manque de formation peut compromettre la gouvernance d'entreprise en affaiblissant la capacité du personnel à répondre aux doléances et requêtes des clients et nouveaux actionnaires, ainsi qu'à faire face aux nouvelles exigences de transparence, de reddition de comptes et de gestion des risques. Une gouvernance faible pourrait affecter négativement la confiance des investisseurs, réduisant ainsi l'attrait des actions du CPA sur le marché. De plus, une performance insuffisante due à un personnel mal préparé pourrait entraver la compétitivité et la croissance future de l'institution.

#### **Conclusion**

Ce troisième chapitre a permis de dresser un panorama exhaustif de l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) en explorant ses déterminants, perspectives et limites. Nous avons examiné les raisons sous-jacentes à cette démarche stratégique, telles que la modernisation du système bancaire et financier algérien, la nécessité de consolider la solidité financière de la banque, et l'alignement avec les normes de gouvernance internationales. En outre, nous avons mis en lumière les perspectives prometteuses offertes par cette ouverture, notamment l'expansion géographique, l'amélioration des techniques managériales, et l'augmentation progressive du capital ouvert.

Cependant, cette analyse a également révélé plusieurs défis et limites associés à l'ouverture du capital du CPA. La complexité de la gestion, la pression des nouveaux actionnaires, les risques de litiges, les délais courts de préparation et de commercialisation, ainsi que la décision tardive du Conseil de Participation de l'État et les pressions des pouvoirs publics, sont autant de facteurs qui nécessitent une attention particulière et une gestion rigoureuse.

En conclusion, bien que l'ouverture du capital du CPA représente une opportunité stratégique significative, pour renforcer sa compétitivité et sa croissance à long terme, néanmoins, elle exige une préparation minutieuse, une gestion efficace des risques et une gouvernance exemplaire.

# *Conclusion générale*

### Conclusion générale

À travers ce mémoire intitulé "Analyse des déterminants de l'ouverture du capital des banques. Perspectives et limites, cas du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)", nous avons exploré les multiples facettes de cette décision historique et inédite.

Cette opération d'ouverture du capital s'inscrit dans le programme gouvernemental de modernisation du secteur bancaire et financier qui prévoit notamment, la digitalisation des services bancaires, la modernisation du Conseil d'Administration des Banques, l'inclusion financière, ainsi que la numérisation des impôts, des Douanes et des domaines.

Avec l'entrée en Bourse du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), sous l'impulsion du Président de la République, les autorités et pouvoirs publics espèrent que cette démarche bouleversera et redynamisera la Bourse d'Alger, qui est en situation de stagnation depuis des années. Cette décision qui vise à renforcer le secteur bancaire et à stimuler la croissance économique, a consisté dans la cession de 30% du capital social du CPA. L'évaluation du CPA par le cabinet Grant Thornton, un acteur international, qui a validé sa cotation en bourse et l'ouverture de son capital, témoigne de la crédibilité et de la transparence de l'opération. L'ouverture du capital du CPA offre des avantages significatifs pour les investisseurs nationaux, en diversifiant son actionariat et associant le secteur privé à sa gouvernance. A travers ses différents segments, l'offre vise à impliquer un large éventail de parties prenantes, avec une répartition équitable des titres entre les souscripteurs.

Des banques en Bourse, ce sont, par ailleurs, certainement des banques mieux gérées, gérées en toute transparence, redevables et comptables envers un actionariat diversifié, attribuant des crédits avec rigueur et rationalité. C'est là une des conditions qui rendent ces banques éligibles à un rôle efficient au service de l'investissement et de l'économie algérienne

Selon les cadres et experts du ministère des Finances, en renforçant les banques et en les rendant plus efficaces, cette initiative peut avoir plusieurs implications et répercussions positives pour l'économie nationale. Des banques solides sont essentielles, pour soutenir le financement des projets d'investissement et favoriser la croissance économique. Aussi, l'introduction d'investisseurs privés peut améliorer la gouvernance des banques en introduisant une plus grande transparence et une meilleure responsabilité. Les actionnaires privés peuvent exercer une influence positive sur la gestion et les pratiques opérationnelles, à cette même occasion la modernisation des opérations des banques en les adaptant ainsi aux normes internationales.

Au vu des résultats obtenus lors de cette opération, il a été noté avec satisfaction le grand engouement du segment des investisseurs particuliers. Cette forte participation démontre l'intérêt et la confiance manifestés par les investisseurs privés envers cette initiative. Le Ministre des Finances a souligné que cette ouverture du capital représente une opportunité majeure pour renforcer le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, favorisant ainsi le développement économique du pays. *« Cette dynamique positive ouvre la voie à des*

## Conclusion générale

---

*perspectives prometteuses pour le secteur financier et témoigne du potentiel du marché des capitaux national ».*

Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA sont divers et complexes. Nous avons identifié plusieurs facteurs économiques, financiers, politiques et institutionnels qui ont influencé cette décision. L'analyse a révélé que la modernisation du système bancaire et financier algérien, la nécessité d'attirer des investissements étrangers, la volonté de dynamiser la Bourse d'Alger, ainsi que l'inclusion financière et la canalisation de la monnaie informelle ont été des moteurs clés. Ces éléments sont essentiels pour comprendre les motivations sous-jacentes à l'ouverture du capital et les attentes des autorités algériennes.

Les perspectives offertes par l'ouverture du capital du CPA sont prometteuses. Elles incluent l'expansion géographique, notamment sur le marché africain, l'alignement des pratiques de gestion avec les normes internationales de gouvernance, et l'amélioration continue des performances financières. Cette ouverture de capital est perçue comme une opportunité pour le CPA de se repositionner sur la scène bancaire régionale et internationale, d'innover et de diversifier ses services, et de renforcer sa compétitivité.

L'ouverture du capital nécessite également une amélioration significative des pratiques de gouvernance et de gestion. Pour le CPA, cela signifie adopter des techniques managériales modernes, renforcer la transparence et la responsabilité, et aligner les opérations avec les meilleures pratiques internationales. Cette transformation est essentielle pour gagner la confiance des investisseurs et assurer une performance soutenue à long terme.

Cependant, cette initiative comporte également des défis et des limites. La complexité de la gestion et la pression des nouvelles parties prenantes, notamment les nouveaux actionnaires, sont des obstacles potentiels. Les risques de litiges, les délais de préparation et de commercialisation des nouvelles actions, ainsi que les pressions exercées par les pouvoirs publics et les autorités régulatrices, ajoutent à la complexité de cette transition. Ces éléments doivent être soigneusement gérés pour garantir le succès de l'ouverture du capital et la stabilité continue du CPA.

D'après cette étude, on constate que les déterminants majeurs qui ont conduit le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) à l'ouverture de son capital sont fondamentalement différents de ceux qui motivent les grandes entreprises et banques mondiales. Ces dernières cherchent principalement à renforcer leurs fonds propres et à consolider leur assise et solidité financière, contrairement au CPA qui n'a pas priorisé ce facteur.

L'ouverture du capital du CPA s'inscrit dans un contexte de modernisation du système financier et bancaire algérien. Cette initiative vise également à dynamiser la Bourse d'Alger et à canaliser la monnaie circulant dans le secteur informel. Ces objectifs stratégiques ont conduit les autorités publiques et le gouvernement à prendre cette décision.

Cependant, pour atteindre ces objectifs, nous pensons que l'État dispose d'autres moyens et options sans recourir à l'ouverture du capital des banques publiques. Par exemple,

## Conclusion générale

---

des réformes structurelles et la mise en place de politiques incitatives pourraient renforcer le secteur financier sans nécessairement passer par la privatisation partielle des banques.

Bien que l'ouverture du capital du CPA puisse apporter certains avantages, il est crucial de considérer toutes les alternatives possibles. Une approche plus diversifiée pourrait permettre de moderniser le système bancaire algérien tout en préservant le contrôle public sur les institutions financières clés.

D'ailleurs certains experts ont qualifié cette démarche, de démarche économique au service d'une vision politique.

En analysant les déterminants, les perspectives et les limites de cette décision, à travers ce mémoire, nous espérons avoir apporté une contribution substantielle à la compréhension des dynamiques de l'ouverture du capital bancaire en Algérie.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer pleinement les effets, la valeur ajoutée et l'impact de cette première ouverture du capital sur le CPA et le système bancaire et financier algérien, il est certain que les conséquences de cette décision majeure qu'elles soient positives ou négatives, se manifesteront dans les mois, voir les années à venir.

# *Bibliographie*

## Bibliographie

---

### 1. Ouvrages

1. MIKDASHI Zuhayr, Les banques à l'ère de la mondialisation. Paris, éditions : Economica, 1998.
2. MICHEL Roux, Management de la banque des nouveaux risques aux nouvelles formes de gouvernance. Paris édition : Vuibert, 2013
3. TEBANI Amel, Privatisation des entreprises publiques économiques en Algérie. Dar el beida, édition, Belkeise, 2011.
4. ZOUAIMIA Rachid, Les autorités de régulation financière en Algérie .Alger, édition, Belkeise, 2013.
5. ERIC, Lamarque .Management de la banque : risques, relations client, organisation. Paris, édition, Pearson Education, 2005.
6. BENS AHLI Mustapha. Le monde en crise : *les dérives de la finance*. Alger, édition, la casbah, 2012.
7. FERRATI David, JACINTO Justin, J.ODY Anthony, RAMSHOW Graeme. Pour une meilleure gouvernance .Mayenne, édition : Jouve-Print, 2021.
8. TOMBAZOS Starros. Crise mondiale et reproduction du capital. Paris, édition Syllepse, 2019
9. BENACHENHOU Abdellatif. Pour une meilleure croissance, édition Alpha ,2008.
10. SAVAS.E.S. Privatisation / partenariats : *public-privé*. Paris, édition, Jouve, 2002.
11. SARI Djilali .La crise algérienne économique et sociale : *diagnostic et perspectives, éléments de stratégie* .Paris, édition, publisud , 2001.
12. MOUHOUBI, Salah .La mondialisation en marche .Alger, édition ENAG, 2003.
13. AKKACHE Ahmed .L'Algérie face à la mondialisation : *essai sur les nouveaux masques de l'impérialisme*. Alger, édition, IAIG, 2009.
14. CAUDAMINE Guy et MONTIER Jean, « banque et marchés financiers », Paris, édition, economica, 1998.
16. MICHEL Roux, « stratégie et gouvernance des institutions financières mutualistes », Edition : RB, Paris, 2015.
17. LAMARAQUE Eric, « Management de la banque Risques, relation client, organisation », paris, édition, Pearson éducation, 2011
18. NGOBO Paul-Valentin, « management du capital immatériel », Paris, édition : Economica , 2000.

## Bibliographie

---

19. MONNIER Philippe, Mahier-Lefrancois Sandrine, « Techniques bancaires », Paris ,édition ,Dunod, 2016.
  20. BRADLEY Xavier, DESCAMP Christian, « Monnaie Banque Financement », Paris ,édition ,Dalloz, 2005.
  21. Sylvie De Coussergues, Bourdeaux Gautier, « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie , 6<sup>e</sup> édition, Paris ,édition , Dunod, 2010.
  22. DURUPTY Michel, « les ouvertures de capital des entreprises publiques », dans « Regards croisé sur l'économie », Edition : la découverte, 2007, disponible sur <https://www.cairn.info> (consulté le 28/05/2024).
  23. MINCHKIN F., « Monnaie, banque et marchés financiers », 8ème édition , édition : Pearson Education, 2007.
  24. NEUVILLE S., « Droit de la banque et des marchés financiers », Paris .Edition ,Puf 2005.
  25. BOUZAR Chabha . Economie Bancaire : *Eléments fondamentaux avec des repères sur l'Algérie, Tizi-Ouzou, édition, El Amel, 2023.*
  26. KARA Rabah , DAHAK Abdennour , Le Mémoire de Master : *Du choix du sujet à la soutenance , 2ème édition , Tizi-Ouzou, édition , El Amel ,2022.*
- ### 2. Articles
27. Bader Eddine Nouioua, Dynamiser la Bourse ,19/03/2024, [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com), (consulté le 23/05/2024).
  28. HADJBI Maher, comment la banque CPA a réveillé la Bourse d'Alger, le jeune afrique . <https://jeunafrique.com> , mis en ligne le 27/03/2024, (consulté le 24/05/2024).
  29. Abdelrahmi Bessaha, Privatisation des banques publiques en Algérie et réformes monétaires et bancaires : Quelle feuille de route ? 23/04/2023, [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com). (Consulté le 11/06/2024).
  30. IMADALOU Samira. Une première banque entre officiellement en Bourse : Un contrat de liquidité pour assurer la cotation régulière du titre CPA, El Watan , [https //: elwatan-dz.com](https://elwatan-dz.com). (Consulté le 23/05/2024).
  31. Agence de presse Algérie .Banques : un rôle clé dans le développement économique du pays depuis l'indépendance Publié le 18 /02/ 2023, [www.aps.dz](http://www.aps.dz), consulté le (25/05/2024).

## Bibliographie

---

32. HAMAMDA Med Tahar, Article, privatisation des entreprises publiques en Algérie, dans *géoéconomie* 2011/N°56 pages 133-157..[https : www.cairn.info](https://www.cairn.info) (consulté le 24/05/2024).
33. Algérie presse service .Ouverture du capital du CPA : Une démarche économique au service d'une vision politique ,15/02/ 2024, <https://www.aps.dz/> , (consulté le 24/05/2024).
34. Andreff Wladimi . Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie1988-1994 .*Confluences Méditerranée* Numéro 2009/4 (N°71) pages 41 à 62, [https : www.cairn.info](https://www.cairn.info) (consulté le 19/05/2024)
35. Khaled Remouche, Capital Des Banques Publiques ; *ce qu'il faut savoir*, journal on line algérieinvest du 11/07/2023 <https://www.algerieinvest.dz>. (Consulté le 13/05/2024).
36. Grégory Levieuge, les banques comme vecteurs et amplificateurs des chocs financiers : le canal du capital bancaire. <https://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2005-4-page-65.htm> (consulté le 16/05/2024).
37. O'CONNELL Michel, Déterminants spécifiques aux banques, aux secteurs et macroéconomiques de la rentabilité bancaire : *données probantes du Royaume-Uni, études en économie et finance*, volume 40 n°01, p155-174 publié le 27/04/2022, [https : //www.emerald.com /](https://www.emerald.com/). (Consulté le 24/05/2024).

### 3. Mémoires et Thèses

- 38.KARA Rabah ,Analyse du développement financier de l'Algérie(1962-2015) ,*Approche institutionnelle historique* ,thèse de doctorat, sciences économiques ,Tizi-Ouzou,Ummto,2017.<https://www.ummtto.dz> , (consulté le 15/05/2024)
- 39.GUENDOUZI Med , Analyse des spécificités et des conditions de mise en œuvre des emprunts obligataires comme alternative au financement des grandes entreprises en Algérie ,thèse de doctorat, sciences commerciales ,Tizi-Ouzou, Ummto,2020. .<https://www.ummtto.dz> , (consulté le 15/05/2024).
40. GODIH Djamel Torqui , LAZREG Mohammed, Réforme et modernisation du secteur bancaire et financier en Algérie: un enjeu majeur face aux défis de l'avenir, université de Mostaganem ,Université de Sidi Bel abbés, <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/12/3/62898>, (consulté le 13/06/2024) .
41. GHAZAL Montassel El Awasy, Ahmed, , la privatisation du secteur bancaire : étude comparative entre l'Egypte et la France , université de Lille2, 2017 <https://wikimemoires.net> (consulté le 12/05/2024).
42. Nicolas Thirion, "Privatisations d'entreprises publiques, économie de marché et transformation des systèmes juridiques étatiques : *un processus inéluctable* ?", Pyramides, 2000, p.85-110. <https://journals.openedition.org/pyramides/>.(consulté le 16/05/2024).

## Bibliographie

---

### 4. Textes juridiques

43. Journal officiel de la république algérienne N°08 du 08/02/2023.
44. Loi n°23-09 du 21/06/2023, portant Loi monétaire et bancaire.
45. Loi de finance 2023.

### 5. Autres documents

46. Notice d'information CPA, visa cosob n° 24/01 du 24/01/2024

### 6. Sites internet

- [www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz) (Ministère des Finances)
- [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) (Banque d'Algérie)
- [www.sgbv.dz](http://www.sgbv.dz) (Bourse d'Alger)
- [www.cairn.info](http://www.cairn.info) (consortium de plusieurs maisons d'édition)
- [www.bis.org](http://www.bis.org), (Banque des règlements internationaux)
- [www.elwatan-dz.com](http://www.elwatan-dz.com) (Journal El watan)
- [www.oecd.org](http://www.oecd.org) (Organisation de Coopération et de Développement Economique)
- [www.cpa-bank.dz](http://www.cpa-bank.dz) (Crédit Populaire d'Algérie)
- [www.aps.dz](http://www.aps.dz) (Algérie Presse Service)
- [www.imf.org](http://www.imf.org) (Le Fond Monétaire International)
- [www.asjp.cerist.dz](http://www.asjp.cerist.dz) (Plateforme d'édition électronique des revues scientifiques algériennes)

# *Annexes*

## **Annexes**

---

### **Liste des annexes**

Annexe 01 : Guide d'entretien

Annexe 02 : Organigramme

Annexe 03 : Comptes de résultats

Annexe 04: Actif /Passif

Annexe 05 : Tableau 40, résultats Net et PNB du CPA au 31/12/2022.

Annexe 06 :Tableau 30, engagements par segment de clientèle .

Annexe 07 : Tableau 33, ventilation des financements par secteur d'activité au 31/12/2022

Annexe 08: Tableau 30, classification des créances par catégories de risques au 31/12/2022

Annexe 09 : Tableau 44 , situation du recouvrement des créances

Annexe 10 : Tableau 24 , évolution de l'activité monétaire domestique au cours des exercices 2021/2022

Annexe 11: Tableau 23, évolution des produits monétaires au cours des exercices 2021/2022.

Annexe 12 : Tableau 25, évolution de l'activité monétaire internationale au cours des exercices 2021/2022.

Annexe 13 : Ordre d'Achat

Annexe14 : Ordre de vente

Annexe15 : Résultats de l'opération d'ouverture du capital du CPA par wilaya

## Annexes 01

**Université Mouloud MAMMERY Tizi-Ouzou**

**Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion**

**Département des sciences économiques**

### **Guide d'entretien.**

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master, ayant pour thème « **Analyse des déterminants de l'ouverture du capital des banques .Perspectives et limites : Cas du CPA** », le guide d'entretien suivant est élaboré afin de comprendre et analyser à travers les questions ci-dessous, les facteurs déterminants , les raisons et motivations qui ont incité le CPA à ouvrir son capital , les contraintes y afférentes et les perspectives envisagées .

- L'ouverture du capital du CPA est-elle une décision interne, ou bien elle fait suite aux instructions et recommandations des autorités ?
- Pourquoi le choix du CPA pour cette opération, qui est considérée comme la première ouverture du capital d'une Banque Algérienne ?
- Quelles sont les différentes étapes réalisées par le CPA, en amont de cette ouverture du capital ?
- Pourquoi l'ouverture de 30% du capital uniquement ?
- Pourquoi le choix de cession d'actions par le biais d'une offre publique de vente (OPV) et non pas une autre forme ?
- Comment évaluez-vous le déroulement de cette opération ? A-t-elle reçu l'effet escompté auprès des différents segments ciblés ?
- Quelles ont été les principales difficultés rencontrées lors de cette opération ?
- Etes-vous satisfait du déroulement et des résultats de cette première ouverture du capital du CPA ?
- Pouvez-vous nous communiquer les résultats chiffrés finaux (en nombres et en montants) de cette opération ? le nombre d'actions émis est-il souscrit dans sa globalité ? Parmi les trois segments, hormis celui du personnel du cpa, lequel a enregistré le plus de souscriptions ?

## Annexes

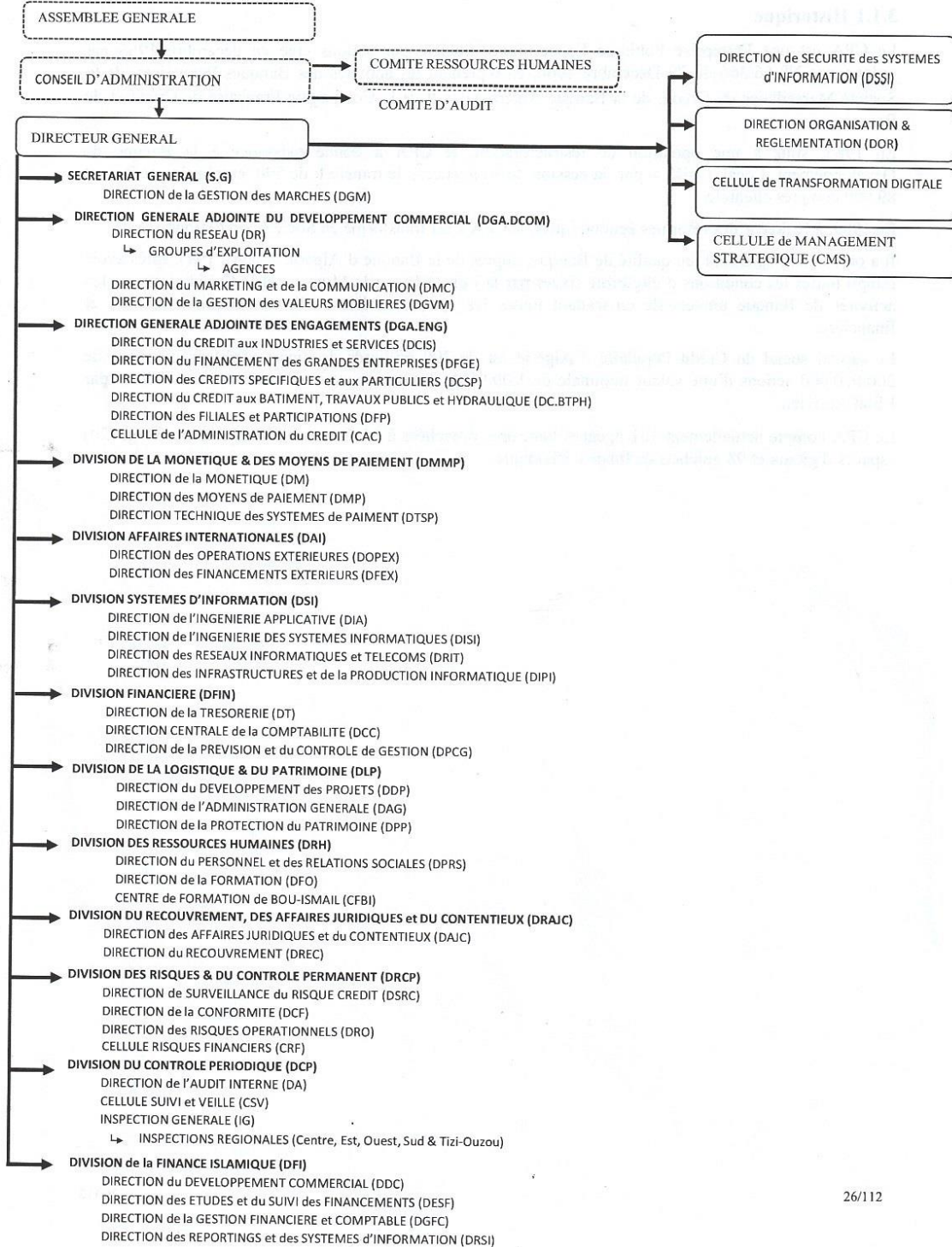
---

- Comment et par qui, l'étape « après ouverture » sera-t-elle gérée ?
- Comment va s'effectuer la rémunération des actionnaires ? Quels sont les critères et paramètres de calcul des dividendes, d'autant plus que les titres (actions) achetées cotées en bourses, seront négociables ?
- Quelles sont les raisons, les motivations et les objectifs du CPA, visés par cette opération d'ouverture du capital ?
- Quelles sont les perspectives envisagées, les contraintes et limites y afférentes à cette ouverture du capital ?
- L'ouverture du capital du CPA, s'inscrit dans le cadre du programme de la réforme du système financier et bancaire algérien initié par le Président de la République, à votre avis, quelle serait la valeur ajoutée et l'impact de ce premier processus d'ouverture du capital sur le système financier et bancaire algérien ?
- Que pensez-vous du cadre juridique et réglementaire algérien qui encadre cette première opération d'ouverture de capital ? les lois et réglementations sont-elles suffisamment adaptées ? ont-elles prévu et anticipé toutes les questions et problématiques relatives à cette opération ?

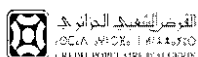


**3.1.2 Organigramme**

L'organigramme du CPA se présente comme suit :



## Annexes 03



البنك الشعبي الجزائري  
BANK AL-JAZAÏRIE  
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Am 3 + 4  
A 3  
Notice d'Information

## 4.3 Renseignements financiers de la Banque

## 4.3.1 Comptes de résultats

U : Million DA

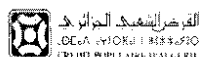
Rubriques	2022	2021	2020	2019	2018
(+) Intérêts et produits assimilés	102 713	100 508	101 553	93 124	65 074
(-) Intérêts et charges assimilés	38 919	31 166	25 511	-21 702	-19 303
(+) Commissions (produits)	7 262	6 716	5 393	8 128	9 668
(-) Commissions (charges)	418	351	384	-638	-687
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 162	1 287	1 402	227	774
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	203	68	154	302	295
(+) Produits des autres activités	220	4 482	1 185	1 642	2 186
(-) Charges des autres activités	3 075	1	144	-22	-21
Produit Net Bancaire	70 148	81 543	83 648	81 059	76 996
(-) Charges générales d'exploitation	20 438	18 968	16 424	-16 639	-15 513
(-) Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 416	1 645	1 419	-1 157	-1 137
Résultat Brut d'Exploitation	48 294	60 930	65 805	62 963	60 346
(-) Dotations aux provisions, aux pertes de valeur et créances irrécouvrables	14 470	37 286	45 373	-37 008	-8 969
(+) Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupérations sur créances amorties	9 622	14 306	6 339	2 711	3 032
Résultat d'exploitation	43 446	37 950	26 771	28 666	54 408
(+/-) Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	4	21	2	4
(+) Éléments extraordinaires (produits)	0			/	/
(-) Éléments extraordinaires (charges)	0			/	/
Résultat avant impôts	43 450	37 954	26 792	28 668	54 412
(-) Impôts sur les résultats et assimilés	5 950	7 513	6 189	-6 694	-13 431
Résultat Net de l'exercice	37 500	30 441	20 603	21 974	40 981

## 4.3.2 Bilan

Conformément aux dispositions de l'instruction 97-03 du 30 octobre 1997 portant application du règlement COSOB n° 96-02 du 22 Juin 1996 relatif à l'information à publier par les sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne et notamment son point 4.2.2, dans le cas où une opération financière intervient trois mois après la fin du premier semestre, une situation provisoire du bilan à la fin du semestre sera présentée.

# Annexes

## Annexes 04



Notice d'Information

4

### ACTIF

Rubriques	U : Million DA				
	2022	2021	2020	2019	2018
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, CCP	672 631	456 152	320 975	252 915	319 731
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 789	3 982		698	5 410
Actifs financiers disponibles à la vente	189 687	203 126	175 170	172 616	133 921
Prêts et créances sur les institutions financières	528 253	588 440	555 444	536 175	383 406
Prêts et créances sur la clientèle	1 355 660	1 376 701	1 583 266	1 502 233	1 370 000
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	541 126	435 694	507	507	1 087
Impôts courants – Actif	5 477	2 964	5 456	7 645	2 555
Impôts différés – Actif	3 998	3 901	2 804	2 249	2 143
Autres actifs	11 922	12 188	13 258	9 936	10 954
Comptes de régularisation	34	33	262	49	39
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entreprises associées	17 548	15 046	14 872	12 198	12 711
Immucbles de placement	0		0	0	0
Immobilisations corporelles	17 489	17 153	16 739	16 833	16 305
Immobilisations incorporelles	359	421	384	369	281
Écarts d'acquisition	0				
<b>Total Actifs</b>	<b>3 366 973</b>	<b>3 115 801</b>	<b>2 689 134</b>	<b>2 514 424</b>	<b>2 258 544</b>

### PASSIF

Rubriques	U : Million DA				
	2022	2021	2020	2019	2018
Banque Centrale					
Dettes envers les institutions financières	907 389	862 637	743 997	644 726	369 012
Dettes envers la clientèle	1 982 892	1 812 898	1 513 359	1 500 129	1 558 266
Dettes représentées par un titre	62 926	57 302	49 465	43 695	38 251
Impôts courants- Passif	9 314	10 549	9 116	7 140	9 046
Impôts différés – Passif	638	542	352	420	37
Autres passifs	22 617	17 344	35 082	23 540	16 532
Comptes de régularisation	19 651	14 485	13 052	10 605	7 532
Provisions pour risques et charges	49 174	50 141	51 370	24 995	3 113
Subventions d'équipement-Autres subventions	0	0	0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	35 522	36 111	40 475	37 107	37 740
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0
Capital	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000
Primes liées au capital	0	0	0	0	0
Réserves	173 500	158 060	147 457	135 482	114 501
Ecart d'évaluation	1 929	1 370	884	689	-390
Ecart de réévaluation	15 921	15 921	15 921	15 921	15 921
Report à nouveau	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	37 500	30 441	20 603	21 974	40 981
<b>Total Passif</b>	<b>3 366 973</b>	<b>3 115 801</b>	<b>2 689 134</b>	<b>2 514 424</b>	<b>2 258 544</b>

## Annexes

### Annexes 05

Tableau 40 : Résultat Net et Produit Net Bancaire du CPA au 31 Décembre 2022

	2022	Quote-part	U : Million DA Rang
Produit Net Bancaire	70 148	13,61%	03 <sup>ème</sup>
Résultat Net	37 499	13,05%	03 <sup>ème</sup>

### Annexes 06

Tableau 30 : Engagements par segment de clientèle

Rubriques	Montant	U : million DA Structure
Secteur Public	680 325	40%
Secteur Privé	758 877	45%
Dispositif Aidé	147 489	9%
Particulier	97 402	6%
Les Administrations	1 350	0%
<b>Total</b>	<b>1 685 443</b>	<b>100%</b>

### Annexes 07

Tableau 33 : Ventilation des financements par secteur d'activité au 31/12/2022

Secteur d'activité	Montant	U : Million DA Structure
Industrie	643 981	38%
BTPH	551 957	33%
Tourisme	170 722	10%
Services	141 014	8%
Crédits aux Particuliers	97 402	6%
Commerce	53 313	3%
Agriculture et Pêche	17 422	1%
<b>Total</b>	<b>1 685 443</b>	<b>100,0%</b>

## Annexes

### Annexes 08

*Tableau 31 : Classification des créances par catégories de risques au 31/12/2022*

U: million DA

Classification des créances classées	Montant des Engagements	Garanties Financières	Garanties déductibles			Montant net
			Gage	Hypothèques	Dépôts	
Créances courantes	1 346 527	464 116	3 452	225 504	39 512	613 944
Créances à problèmes potentiels (20%)	78 306	8 445	1 225	37 738	417	30 481
Créances très risquées (50%)	17 852	8 384	1	3 124	7	6 336
Créances compromises (100%)	242 758	75 470	77	21 472	2 542	146 166
<b>Au 31 Décembre 2022</b>	<b>1 685 443</b>	<b>556 415</b>	<b>4 755</b>	<b>287 838</b>	<b>42 477</b>	<b>796 926</b>

### Annexes 09

*Tableau 44 : Situation du recouvrement des créances*

U : Million DA

Actions	Nombre de créances	Montants
Décisions judiciaires obtenues en cours d'exécution	183	28 962
Actions judiciaires en cours	502	20 722
Arrangements amiables	5	401
Affaires en cours d'enrôlement	2 837	32 124
Divers	2	85
Solde à imputer en charge	2	26
<b>Total</b>	<b>3 531</b>	<b>82 320</b>

### Annexes 10

*Tableau 24 : Evolution de l'activité monétique domestique au cours des exercices 2021-2022*

Utilisation des cartes CIB	2021	2022	Evolution (%)
Nombre des opérations	2 894 509	4 469 948	54,43%
Montant des opérations (MDA)	43 997	64 705	47,07%

## Annexes

### Annexes11

Tableau 23 : Evolution des produits monétiques au cours des exercices 2021-2022

Emission de cartes	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de cartes CIB en circulation	355 084	398 631	12%
Nombre de cartes CIB utilisées	89 952	108 273	20%
Taux d'utilisation	25%	27%	+2 points
Nombre de cartes CIB Corporate en circulation	38 652	50 436	30%
Nombre de cartes CIB Corporate utilisées	8 343	12 033	44%
Taux d'utilisation	22%	24%	+2 points
Nombre de cartes VISA en circulation	34 551	34 716	0%
Nombre de cartes VISA utilisées	4 598	10 783	135%
Taux d'utilisation	13%	31%	+18 points

### Annexes 12

Tableau 25 : Evolution de l'activité monétique internationale au cours des exercices 2021-2022

Utilisation des cartes VISA (Classique/Gold)	2021	2022	Evolution (%)
Nombre des opérations	87 010	182 151	109%
Montant des opérations (Millions USD)	19,06	30,03	57%
Nombre des opérations de Retrait	38 024	50 707	33%
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	6,59	12,66	92%
Nombre des opérations de Paiement contact	48 986	131 444	168%
Montant des opérations de Paiement contact (Millions USD)	12,47	17,37	39%



القرض الشعبي الجزائري  
 ⵏⵓⵎⵓⵏⵏ ⵏⵓⵎⵓⵏⵏ ⵏⵓⵎⵓⵏⵏ  
 CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Banque : .....  
 Agence : .....  
 Code : .....

ORDRE D'ACHAT<sup>(1)</sup>

N° ..... / 2024.

Crédit Populaire d'Algérie, Société par action au capital Social de 200 000 000 000 DA  
 Siège Social: 02, Boulevard Colonel Amirouche- Alger -16000 -RC N°: 99 B 000 92 92- NIF: 0999 16 000 9292 34  
 Tél: (023) 50 32 62 à 63- 50 32 65- 50 32 67 à 69- 50 32 79 - 50 35 78- 50 36 25 Fax: (023) 50 32 64- 50 32 95  
 Site Internet: www.cpa-bank.dz - IBAN (International Bank Account Number): dz 004 - Swift: CPALDZALXXX  
 Cession de 30% du capital social de la Banque soit 60 000 000 actions  
 par Appel Public à l'Épargne au prix de cession de 2 300 DA l'action  
 Visa COSOB n° 2024/01 du 18 janvier 2024

La notice d'information est disponible sur les sites internet :www.cpa-bank.dz – www.cosob.org – www.sgbv.dz

- Segment A <sup>(2)</sup> : Personnes physiques de nationalité Algérienne résidentes (Quantité minimale : 10 actions)  
 Segment B <sup>(2)</sup> : Personnes physiques salariées du Crédit Populaire d'Algérie (Quantité minimale : 10 actions)  
 Segment C <sup>(2)</sup> : Investisseurs institutionnels (Quantité minimale : 1 000 actions)  
 Segment D <sup>(2)</sup> : Personnes morales de droit Algérien (Quantité minimale : 500 actions)

Souscripteur agissant en sa qualité de <sup>(2)</sup> : Propre  ; Mandataire  ; Tuteur légal

A renseigner en caractère capital

[M, Mme, Mlle]<sup>(3)</sup> Nom & Prénom : ..... Née<sup>(4)</sup> : .....  
 Adresse : ..... Wilaya : .....  
 Né(e) le ...../...../..... N°CNI/PC<sup>(3)</sup> : ..... Nationalité : .....

Bénéficiaire <sup>(2)</sup> : Personne physique  ; Personne morale

[M, Mme, Mlle]<sup>(3)</sup> Nom & Prénom : ..... Né(e) le...../...../..... à .....  
 N°CNI/PC/NIN<sup>(3)</sup> : ..... Nationalité Algérienne .....  
 Raison sociale : .....  
 RC/AGRÈMENT N°<sup>(3)</sup> : ..... NIF : .....  
 Adresse : ..... Wilaya : .....  
 Tél/fixe:..... Mobile:..... E-mail : .....  
 N° de compte (RIB) : .....

Déclare avoir souscrit dans le cadre de l'Offre Publique de Vente action CPA:

En lettres : ..... actions

En chiffres : ..... actions

Contre paiement de la somme de (à titre de couverture de ma demande d'achat) :

En lettres : ..... dinars algériens

En chiffres : ..... DA

Mode de paiement <sup>(2)</sup> : Versement en espèces  , Chèque  , Ou par virement

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus de l'OPV action CPA et pris connaissance de son contenu et je déclare qu'un exemplaire du présent ordre d'achat m'a été remis.

Fait en trois (03) exemplaires à : ..... le .....

Signature du souscripteur

Signature et cachet de l'agence bancaire

<sup>(1)</sup> L'ordre d'achat peut être satisfait totalement ou partiellement

<sup>(3)</sup> Rayez les mentions inutiles

<sup>(2)</sup> Cochez une case

<sup>(4)</sup> Mentionner le nom de jeune fille.



## Annexes

### Annexes 15



SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BOURSE DES VALEURS

	Ordres		Actions demandées		Montant levé (DA)	
	Nombre	Part	Nombre	Nombre	Montant	Part
Segment A	44 708	91,23%	33 385 378	68,19%	76 786 369 400,00	68,21%
Segment B	3 209	6,55%	169 570	0,35%	356 097 000,00	0,32%
Segment C	33	0,07%	3 800 917	7,76%	8 742 109 100,00	7,77%
Segment D	1 055	2,15%	11 602 769	23,70%	26 686 368 700,00	23,71%
<b>TOTAL</b>	<b>49 005</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 958 634</b>	<b>100,00%</b>	<b>112 570 944 200,00</b>	<b>100,00%</b>

### LES RESULTATS PAR WILAYA

Code	Wilaya	Ordres		Actions demandées	
		Nombre	Part	Nombre	Part
16	Alger	9 889	20,18%	17 807 755	36,37%
19	Sétif	2 088	4,26%	3 818 393	7,80%
31	Oran	2 956	6,03%	2 966 955	6,06%
06	Béjaia	2 989	6,10%	1 987 848	4,06%
07	Biskra	467	0,95%	1 975 558	4,04%
15	Tizi Ouzou	3 000	6,12%	1 823 617	3,72%
25	Constantine	2 277	4,65%	1 614 135	3,30%
44	Ain Defla	666	1,36%	1 427 578	2,92%
09	Blida	1 110	2,27%	1 376 931	2,81%
13	Tlemcen	2 057	4,20%	1 345 066	2,75%
23	Annaba	1 488	3,04%	1 214 911	2,48%
05	Batna	1 431	2,92%	846 476	1,73%
34	Bordj Bou Arréridj	506	1,03%	708 516	1,45%
14	Tiaret	742	1,51%	693 043	1,42%
12	Tébessa	461	0,94%	625 617	1,28%
29	Mascara	932	1,90%	558 493	1,14%
43	Mila	823	1,68%	533 541	1,09%
02	Chlef	570	1,16%	493 088	1,01%
22	Sidi Bel Abbés	652	1,33%	485 712	0,99%
27	Mostaganem	907	1,85%	475 762	0,97%

## Annexes



SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BOURSE DES VALEURS

18	Jijel	930	1,90%	473 077	0,97%
35	Boumérdes	649	1,32%	437 164	0,89%
10	Bouira	660	1,35%	437 051	0,89%
30	Ouargla	1 200	2,45%	433 398	0,89%
04	Oum El Bouaghi	799	1,63%	425 052	0,87%
42	Tipaza	1 049	2,14%	392 474	0,80%
46	Aïn Temouchent	574	1,17%	346 987	0,71%
48	Relizane	472	0,96%	293 496	0,60%
32	El Bayadh	207	0,42%	277 398	0,57%
28	M'sila	394	0,80%	252 630	0,52%
08	Béchar	475	0,97%	226 201	0,46%
21	Skikda	463	0,94%	198 810	0,41%
40	Khenchela	268	0,55%	198 797	0,41%
38	Tissemsilt	254	0,52%	193 805	0,40%
41	Souk Ahras	377	0,77%	189 098	0,39%
39	El Oued	249	0,51%	185 004	0,38%
26	Médéa	531	1,08%	178 141	0,36%
24	Guelma	456	0,93%	177 437	0,36%
36	El Tarf	395	0,81%	156 271	0,32%
20	Saïda	266	0,54%	139 826	0,29%
11	Tamanrasset	201	0,41%	122 402	0,25%
01	Adrar	375	0,77%	100 242	0,20%
03	Laghouat	369	0,75%	89 491	0,18%
47	Ghardaïa	505	1,03%	89 147	0,18%
17	Djelfa	397	0,81%	60 665	0,12%
45	Naama	103	0,21%	26 438	0,05%
54	In Guezzam	13	0,03%	17 885	0,04%
55	Touggourt	87	0,18%	17 064	0,03%
50	Bordj Badji Mokhtar	8	0,02%	15 499	0,03%
37	Tindouf	37	0,08%	7 419	0,02%
51	Ouled Djellal	32	0,07%	6 138	0,01%
33	Illizi	82	0,17%	4 768	0,01%
56	Djanet	32	0,07%	4 662	0,01%
49	Timimoun	23	0,05%	1 720	0,00%
58	El Meniaa	24	0,05%	1 195	0,00%
53	In Salah	28	0,06%	574	0,00%
57	El M'Ghair	8	0,02%	99	0,00%
52	Béni Abbès	2	0,00%	1 720	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>49 005</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 958 634</b>	<b>100,00%</b>

# *Table des matières*

## Table des matières

---

<i>Remerciements.</i> .....	<i>I</i>
<i>Dédicaces.</i> .....	<i>II</i>
<i>Liste des abréviations.</i> .....	<i>III</i>
<i>Liste des tableaux.</i> .....	<i>IV</i>
<i>Sommaire.</i> .....	<i>V</i>
<i>Introduction générale.</i> .....	<i>01</i>

### *Chapitre I Ouverture du Capital des Banques.*

<b>Introduction</b> .....	<b>05</b>
<b>Section 01 : Définitions et historique : La banque et son capital.</b> .....	<b>06</b>
<b>1. Définition de la banque</b> .....	<b>06</b>
<b>2. Typologie des banques</b> .....	<b>06</b>
2.1. Selon leur statut juridique .....	06
2.1.1. La banque commerciale .....	07
2.1.2. La banque publique .....	07
2.1.3. La banque coopérative ou mutualiste .....	07
2.2. Selon l'activité .....	07
2.2.1. La banque centrale (BC) .....	07
2.2.2. La banque de détail : .....	08
2.2.3. La banque d'affaires .....	08
2.2.4. La banque d'investissement .....	08
2.2.5. La banque universelle ou la banque généraliste .....	08
2.2.6. La banque spécialiste .....	08
2.3. Selon l'organisation géographique .....	08
2.3.1. Les banques régionales /locales .....	09

## Table des matières

---

2.3.2. Les banques nationales .....	09
2.3.3. Les banques internationales .....	09
2.4. La banque mondiale .....	09
<b>3. Le capital bancaire .....</b>	<b>10</b>
3.1. Définition du capital bancaire .....	10
3.2. Le cadre réglementaire du capital bancaire .....	10
3.3. Classification du capital réglementaire .....	11
3.3.1. Les capitaux propres de catégorie 1 (CET1) .....	11
3.3.2. Capitaux propres de catégorie 2 (CET2) .....	11
<b>4. L'ouverture du capital des banques .....</b>	<b>11</b>
4.1. Définition de l'ouverture du capital .....	11
4.2. Historique sur l'ouverture de capital des banques et entreprises publiques .....	12
<b>Section 2 : Formes, étapes et cadre réglementaire de l'ouverture du Capital des banques.</b> .....	<b>18</b>
<b>1. Les formes d'ouverture du capital .....</b>	<b>18</b>
1.1. Par le biais du marché financier : .....	18
1.1.1. Offre publique de vente (OPV) : .....	19
1.1.1.1. L'offre publique à prix fixe : .....	19
1.1.1.2. L'offre publique de vente par adjudication à un prix plancher : .....	19
1.2. Hors marché financier : .....	20
1.2.1. Vente directe à des investisseurs privés .....	20
1.2.2. Le Capital investissement .....	20
1.2.3. Augmentation de capital par apport en numéraire .....	21
1.2.4. Alliances ou coopérations .....	21
<b>2. Les étapes de l'ouverture du capital .....</b>	<b>21</b>
2.1. Détermination de l'objectif .....	21

## Table des matières

---

2.2.	Approbation interne .....	21
2.3.	Désignation d'une banque chef de file .....	21
2.4.	Evaluation et Analyse financière .....	21
2.5.	Fixation du Prix et Offre .....	22
2.6.	Rédaction et approbation des documents .....	22
2.7.	Annonce sur le Marché .....	22
2.8.	Engagement des Investisseurs .....	22
2.9.	Souscription et allocation .....	22
2.10.	Clôture de l'opération .....	22
2.11.	Communication et suivi .....	22
2.12.	Conformité Réglementaire .....	22
<b>3.</b>	<b>Le cadre réglementaire et normatif de l'ouverture du capital des banques .....</b>	<b>22</b>
3.1.	Réglementations générales .....	23
3.1.1.	Droit des sociétés .....	23
3.1.2.	Réglementation boursière .....	23
3.1.3.	Autorités de régulation .....	23
3.2.	Réglementations Spécifiques aux Banques .....	23
3.2.1.	Réglementation bancaire .....	23
3.2.1.1.	Accords de Bâle .....	24
3.2.1.1.1.	Bâle I (1988) .....	24
3.2.1.1.2.	Bâle II (2004) .....	24
3.2.1.1.3.	Bâle III (2010) .....	24
3.2.1.1.4.	Bâle IV(2017) .....	25
3.2.2.	Autorités de supervision bancaire locales .....	25
3.3.	Procédures judiciaires et légales .....	25
3.3.1.	Assemblée générales .....	26

## Table des matières

---

3.3.2. Documentation légale .....	26
3.3.3. Obligations de divulgation .....	26
<b>4. Quelques exemples d'entreprises et de banques ayant réussi l'ouverture de leur capital dans le monde .....</b>	<b>26</b>
4.1. Saoudi Aramco (2019) .....	26
4.2. ICBC (Industrial and Commercial Bank of China ) (2006) .....	26
4.3. Agricultural Bank of China (2010) .....	27
4.4. NTPC Limited (2004) .....	27
4.5. China National Petroleum Corporation (Petro China)(2000) .....	27
4.6. Le crédit agricole (2001) .....	27
4.7. BPCE (Banques populaires et Caisses d'Epargne) avec Natixis (2006) .....	27
4.8. La Banque postale (2020) .....	27
<b>Conclusion. ....</b>	<b>28</b>

## *Chapitre II Les Déterminants de l'Ouverture du Capital des Banques. Perspectives et Limites*

<b>Introduction .....</b>	<b>29</b>
<b>Section 01 : Les déterminants de l'ouverture du capital des banques .....</b>	<b>30</b>
<b>1. Les déterminants stratégiques.....</b>	<b>30</b>
1.1. Expansion géographique .....	30
1.2. Renforcement de la structure financière .....	30
1.3. Amélioration de la compétitivité .....	30
1.4. Amélioration et optimisation de la gouvernance .....	31
1.5. Diversification des sources de financement .....	31
1.6. Réponse aux attentes des parties prenantes .....	31
<b>2. Les déterminants économiques. ....</b>	<b>31</b>
2.1. Les déterminants Macro-économiques.....	31

## Table des matières

---

2.1.1. Croissance et expansion économique .....	31
2.1.2. Le taux d'Intérêt .....	32
2.1.3. L'Inflation .....	32
2.1.4. Les Conditions du Marché Boursier .....	32
2.2. La Situation Financière de la banque .....	32
2.2.1. Solvabilité et Fonds Propres.....	32
2.2.2. Le Niveau de Capitalisation .....	32
2.2.3. Adéquation des Fonds Propres : .....	33
2.2.4. La Rentabilité et stabilité des revenus .....	33
2.2.5. Qualité des Actifs.....	33
2.2.6. Liquidité .....	33
2.2.7. Gestion des risques financiers.....	33
<b>3. Les Déterminants Réglementaires et Juridiques .....</b>	<b>34</b>
3.1. Réglementation Bancaire .....	34
3.1.1. Accords de Bâle .....	34
3.1.2. Surveillance prudentielle .....	34
3.2. Législation sur les marchés financiers .....	34
3.2.1. Prospectus et Transparence .....	34
3.2.2. Les offres publiques d'achat (OPA) et offres publiques de vente(OPV) .....	35
3.3. La réglementation fiscale .....	35
3.3.1. Incitations Fiscales .....	35
3.3.2. Traitement des Dividendes .....	35
3.4. Droit des Sociétés.....	35
3.4.1. Structures de Gouvernance .....	35
3.4.2. Protection des Actionnaires .....	35
3.5. La Réglementation Antitrust et de Concurrence .....	36

## Table des matières

---

3.6. Les Normes Comptables et de Reporting.....	36
<b>4. Les déterminants institutionnels .....</b>	<b>36</b>
4.1. Les Politiques gouvernementales et incitations fiscales .....	36
4.2. La Qualité institutionnelle .....	36
4.3. La Stabilité politique .....	36
4.4. Les Régulations bancaires et financières .....	36
4.5. Un Marché financier développé .....	37
4.6. Une Culture de marché .....	37
<b>Section 02 : Perspectives et limites de l'ouverture du capital .....</b>	<b>37</b>
<b>1. Les Perspectives de l'Ouverture du Capital des Banques .....</b>	<b>37</b>
1.1. Renforcement des Fonds Propres et de la Résilience.....	37
1.1.1. Renforcement des Fonds Propres.....	37
1.1.1.1. Amélioration de la Solvabilité .....	38
1.1.1.2. Capacité d'Absorption des Pertes .....	38
1.1.1.3. Accès au Financement à Moindre Coût .....	38
1.1.2. Renforcement de la Résilience .....	38
1.1.2.1. Stabilité en Période de Crise .....	38
1.1.2.2. Confiance des Investisseurs et des Déposants .....	38
1.1.2.3. Réduction du Risque Systémique .....	38
1.2. Accès aux Marchés Internationaux .....	38
1.2.1. Expansion Géographique et Diversification des Revenus .....	39
1.2.1.1. Expansion Géographique .....	39
1.2.1.2. Diversification des Revenus .....	39
1.2.2. Renforcement des Partenariats Internationaux.....	39
1.2.2.1. Partenariats Stratégiques .....	39
1.2.2.2. Accès à de Nouveaux Clients .....	39

## Table des matières

---

1.2.3. Amélioration de la Compétitivité Globale .....	39
1.2.3.1. Renforcement de la Compétitivité .....	39
1.2.3.2. Innovation et Développement de Produits .....	40
1.3 .Amélioration de la Gouvernance et de la Transparence.....	40
1.3.1. Amélioration de la Gouvernance.....	40
1.3.1.1..Inclusion de Nouveaux Investisseurs .....	40
1.3.1.2. Indépendance du Conseil d'Administration .....	40
1.3.2. Transparence et Responsabilité.....	40
1.3.2.1. Rapports Financiers et Non Financiers .....	40
1.3.2.2. Audit et Contrôle Interne .....	41
1.3.2.3.. Conformité aux Régulations du Marché .....	41
1.3.2.4. Obligations de Divulgence .....	41
1.3.2.5. Transparence des Informations .....	41
1.3.2.6. Réduction des Asymétries d'Information .....	41
1.4. Redynamisation du Marché Boursier.....	41
1.4.1. Augmentation de la Liquidité.....	41
1.4.2. Attirer les Investisseurs Institutionnels .....	42
1.4.3 Amélioration de la Transparence .....	42
1.4.3..Effet de Contagion Positif.....	42
1.5 .Canalisation de la monnaie du circuit informel. ....	42
1.5.1. Attraction des Fonds Informels .....	42
1.5.2.Élargissement de la Base de Dépôts .....	42
1.5.3. Renforcement de la Confiance .....	43
1.5.4. Inclusion Financière .....	43
1.5.5. Régulation et Surveillance .....	43
1.5.6. Compliance et Normes Internationales .....	43

## Table des matières

---

1.5.7. Effets Multiplicateurs.....	43
<b>2. Limites et Contraintes de l'Ouverture du Capital des Banques .....</b>	<b>43</b>
2.1. Risque de Dilution du Contrôle.....	43
2.1.1. Réduction du Pouvoir de Décision .....	44
2.1.2.Émergence de Nouveaux Actionnaires Majoritaires .....	44
2.1.3. Impact sur la Stratégie à Long Terme .....	44
2.2. Conformité Réglementaire .....	44
2.3. Exposition à la Volatilité du Marché.....	44
2.4. Coûts de Transaction.....	45
2.5. Pressions des Investisseurs.....	45
2.6. Risque de Perte de Confidentialité.....	45
2.7. Risques juridiques et de litiges .....	45
2.8. Une gestion complexe : .....	45
2.8.1. Augmentation de la Responsabilité de la Direction : .....	45
2.8.2 .Diversité des Intérêts des Actionnaires : .....	45
<b>Conclusion.....</b>	<b>46</b>

### *Chapitre III Etude de cas : Analyse des Déterminants de l'Ouverture du Capital du Crédit Populaire D'Algérie (CPA).*

<b>Introduction .....</b>	<b>47</b>
<b>Section 1 : Historique et contexte d'ouverture du capital du CPA .....</b>	<b>48</b>
<b>1. Historique de l'évolution du secteur bancaire algérien .....</b>	<b>49</b>
<b>2. Historique du CPA .....</b>	<b>51</b>
<b>3. Présentation du C P A : .....</b>	<b>52</b>
3.1 Modifications des statuts .....	53
3.2 Organigramme .....	54
3.3. Le réseau commercial du CPA .....	54

## Table des matières

---

3.3.1. Au niveau national .....	54
3.3.2. Au niveau international : .....	55
3.4 Les activités du Crédit Populaire d'Algérie .....	55
3.5. Renseignements et données financières du CPA .....	57
<b>4. Informations relatives à l'opération .....</b>	<b>57</b>
4.1. Décisions qui sont à l'origine de l'opération .....	58
4.2. Forme d'actions mises en vente .....	59
4.3. Montant de l'opération .....	59
4.4. Prix de cession .....	59
4.5. Résumé de l'évaluation .....	60
4.5.1. Approche fondée sur les actifs .....	60
4.5.2. Approche par les revenus- Flux de trésorerie actualisés .....	60
4.5.3. Approche du marché-multiples d'évaluation de banques cotées en bourse comparables .....	61
4.5.3.1. Sélectionner un ensemble de banques cotées comparables .....	61
4.5.3.2. Détermination des multiples de valorisation .....	62
4.6. Jouissance des actions .....	63
4.7. Période de l'offre .....	63
4.8. Segmentation de l'offre .....	63
4.8.1. Segment A : Personnes Physiques de nationalité algérienne résidentes .....	63
4.8.2. Segment B : Personnes physiques salariées du Crédit Populaire d'Algérie .....	63
4.8.3. Segment C : Investisseurs Institutionnels .....	64
4.8.4. Segment D : Personnes Morales de droit algérien .....	64
4.9. Modalité de réalisation de l'opération de cession .....	64
4.10. Régime fiscal .....	64
4.11. Négociation des actions .....	65

## Table des matières

---

4.12. Charges relatives à l'opération .....	65
4.13. Les résultats de l'opération : .....	66
<b>Section 02 : Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA : perspectives et limites</b> .....	67
<b>1 .Les déterminants de l'ouverture du capital du CPA</b> .....	67
1.1. La modernisation du système bancaire et financier algérien .....	67
1.2. La dynamisation de la bourse d'Alger .....	69
1.3. Inclusion financière et canalisation de la monnaie du marché informel .....	71
1.3.1. Promotion de l'Inclusion Financière.....	71
1.3.2. Expansion des Services Bancaires .....	72
1.3.3. Canalisation de la Monnaie Informelle .....	72
1.3.4. Amélioration de la Stabilité Financière.....	72
1.3.5. Stimulation de la Croissance Économique.....	72
1.3.6. Renforcement de la Confiance du Public.....	72
4. Amélioration de la Gouvernance et de la Performance du CPA.....	72
4.1. Renforcement de la Transparence et de la Confiance des Investisseurs .....	72
4.2. Réduction des Risques Opérationnels .....	73
4.3. Amélioration de la Rentabilité et de la Performance Financière .....	73
4.4. Alignement des Intérêts des Gestionnaires et des Actionnaires.....	73
4.5. Meilleure Gestion des Conflits d'Intérêts .....	73
4.6. Adaptation aux Normes Internationales .....	73
<b>2. Les perspectives de l'ouverture du capital du CPA</b> .....	73
2.1. Orientation client : .....	74
2.2. Maîtrise des risques.....	74
2.3. Expansion internationale.....	74
2.4. Gouvernance et efficacité opérationnelle.....	75

## Table des matières

---

2.5. Capital humain .....	75
<b>3. Les limites de l'ouverture du capital du CPA .....</b>	<b>75</b>
3.1. Complexité de la Gestion .....	75
3.2. Pression des Nouveaux Actionnaires .....	76
3.3. Risques de Litiges .....	76
3.4. Délais de Préparation et de Commercialisation Très Courts.....	76
3.5. Manque de formation du personnel .....	76
<b>Conclusion.....</b>	<b>77</b>
<b><i>Conclusion générale.</i> .....</b>	<b>78</b>

***Bibliographie.***

***Annexes.***

***Table des matières.***

***Résumé.***

## **Résumé**

### **Analyse des déterminants de l'ouverture du capital des banque .Perspectives et limites : Cas du CPA.**

Ce mémoire explore les déterminants de l'ouverture du capital des banques, en se concentrant particulièrement sur le cas du CPA (Crédit Populaire d'Algérie). Il met en lumière les facteurs clés influençant les décisions d'ouverture du capital

L'étude identifie et examine les facteurs motivant la décision de l'ouverture du capital, et parallèlement, évalue les perspectives offertes par cette stratégie, notamment en termes de croissance organisationnelle et d'intégration dans les marchés internationaux. Le mémoire aborde également les limites et défis associés, tels que la complexité de la gestion, pression des nouveaux actionnaires, risque de litiges ainsi que les implications réglementaires.

À travers une approche méthodologique qualitative, basée sur des entretiens semi directifs avec le responsable du marketing et de la communication du CPA, les banquiers de l'agence CPA 120 et le personnel cadre de la Bourse d'Alger. Les principales conclusions de cette étude montrent que les déterminants majeurs ayant conduit le CPA à l'ouverture de son capital, sont tout à fait autres et différents de ceux des grandes entreprises et banques mondiales .En effet, ces dernières sont motivées essentiellement par le renforcement de leur fonds propres et la consolidation de leur solidité financière .Contrairement au CPA qui a exclu ce facteur , c'est la modernisation du Système Financier Algérien , la dynamisation de la Bourse d'Alger , la canalisation de la monnaie du circuit informel et l'inclusion financière qui ont poussé les autorités et pouvoirs publics , à travers le CPA, à cette démarche .

Toutefois, nous estimons que ces objectifs peuvent être atteints par d'autres moyens sans nécessairement passer par l'ouverture du capital, autrement dit ,la privatisation partielle des banques publiques , lesquelles à notre avis , font partie des institutions stratégiques qui doivent demeurer sous le contrôle et la gouvernance totale de l'Etat , à l'instar des grandes entreprises et établissements publics , qui relèvent de la souveraineté nationale.

## **Mots clés**

Déterminants, Banque, Ouverture du Capital, Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Privatisation, Système Financier Algérien (SFA), Actions, Offre publique de vente (OPV), Bourse d'Alger, Dynamisation, Modernisation, Inclusion Financière, Monnaie informelle.